

Direction Territoriale de Lorraine  
Agence de Sarrebourg  
Unité territoriale de Montagne droits  
d'usages  
Triages 2790, 2822 et 2858.

Département : Moselle  
Arrondissement : Sarrebourg  
Région IFN : Collines sous vosgiennes ouest et  
pays de Dabo  
DRA de Lorraine

**FORET DOMANIALE  
DE  
WALSCHEID  
(Ancienne 1<sup>ère</sup> Série)**

Surface cadastrale : 2724 ha 12 a 23 ca

Surface retenue pour la gestion : 2682 ha 48 a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

2012-2031

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,  
limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux  
dispositions de l'article D.212-6 du code forestier**

Identifiant National : A018537

Rédacteur : B. LENGRAND  
Technicien supérieur forestier  
Chef de projet aménagement

Altitude	supérieure	750	m
	inférieure	260	m

---

## SOMMAIRE

---

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 - DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	5
1.1.3 - LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES .....	8
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>9</b>
1.2.1 - DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	9
1.2.2 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	12
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>16</b>
1.3.1 - PRODUCTION LIGNEUSE .....	16
1.3.2 - FONCTION ECOLOGIQUE .....	18
LA FORET N'EST ACTUELLEMENT PAS TOUCHEE PAR DES PLANTES INVASIVES COMME LA RENOUÉE DU JAPON OU LE CERISIER TARDIF .....	18
1.3.3 - FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	19
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, .....</b>	<b>21</b>
<b>PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>21</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ .....</b>	<b>22</b>
2.2.1 - TRAITEMENTS RETENUS .....	22
2.2.2 - ESSENCES OBJECTIFS ET CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ .....	22
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>23</b>
2.3.1 - FUTAIE RÉGULIÈRE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS À SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	23
2.3.2 - FUTAIE IRRÉGULIÈRE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS À SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	24
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION .....</b>	<b>25</b>
2.4.1 - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION SURFACIQUES .....	25
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>33</b>
2.5.1 - PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	33
2.5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	33
2.5.4 - PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	60
2.5.5 - PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET .....	66
2.5.6 - PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES .....	67
2.5.7 - COMPATIBILITÉ AVEC NATURA 2000 .....	67
2.5.8 - COMPATIBILITÉ AVEC LES AUTRES RÉGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER .....	68

---

## Présentation synthétique de l'aménagement

La forêt domaniale de Walscheid est située dans le département de la Moselle, régions naturelles forestières des collines sous-vosgiennes ouest et du pays de Dabo.

Elle était auparavant divisée en deux séries. Le présent aménagement traite exclusivement de l'ancienne 1<sup>ère</sup> série. L'ancienne 2<sup>ème</sup> série est quant à elle intégrée dans la RBD du Grossmann qui fait l'objet d'un plan de gestion spécifique.

### Fonction de production

	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	/	690,82 ha	698,95 ha	1292,71 ha	2 682,48 ha

La FD de Walscheid est assise essentiellement sur des formations de grès vosgien. On trouve six stations forestières distinctes en fonction de la situation topographique, des expositions et de l'altitude :

- Hêtraie-chênaie à canope flexueuse et luzule blanchâtre sur sol acide (26,1% des surfaces)
- Hêtraie-chênaie à luzule blanchâtre sur sol peu acide (10,4% des surfaces)
- Pessière-sapinière sur sol tourbeux (0,3% des surfaces)
- Sapinière-hêtraie à fétuque sur sol peu acide (29,8% des surfaces)
- Sapinière-hêtraie à luzule blanchâtre sur sol peu acide (8,1% des surfaces)
- Sapinière-pineraie à callune et leucobryum sur sol très acide (25,5% des surfaces)

Les peuplements forestiers qui se sont développés sur la forêt sont majoritairement dominés par le sapin (51,9% des surfaces). Viennent ensuite le hêtre (23% des surfaces), le pin sylvestre (12,5% des surfaces) et l'épicéa commun (10,3% des surfaces).

Ces peuplements ont été touchés par l'ouragan de 1999. Cet événement climatique a eu pour conséquence de rajeunir la forêt et d'irrégulariser une partie des peuplements. Il faut également noter de **fortes difficultés de régénération du sapin suite au déséquilibre faune-flore.**

Les essences objectifs retenues sur le long terme sont :

- Le hêtre (36,4% des surfaces)
- Le sapin (35,8% des surfaces)
- Le pin sylvestre (27,8% des surfaces)

Cependant, pendant la durée de cet aménagement, des essences objectif transitoires seront retenues (notamment l'épicéa commun) afin de gérer les peuplements actuellement installés hors station.

Les peuplements seront traités en futaie régulière (2301,23 ha) à l'exception des peuplements les plus irrégularisés qui feront l'objet d'un traitement en futaie irrégulière (367,52 ha). La forêt sera divisée en 6 groupes d'aménagement :

- Un groupe de régénération (REG) de 509,12 ha au sein duquel 159,08 ha de régénérations seront achevés et 58,89 ha reconstitués. Le solde de la surface fera l'objet d'une ouverture des peuplements dans le cadre d'une régénération étalée sur 30 à 40 ans. Cette ouverture surviendra surtout en seconde période d'aménagement afin de bénéficier de l'amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique prévue à cette époque.
- Un groupe d'amélioration-jeunesse (J) de 539,32 ha qui fera l'objet de travaux sylvicoles dynamiques afin d'orienter les peuplements vers les itinéraires actuels de sylviculture.
- Un groupe d'amélioration à rotation de 6 ans (A6) de 446,87 ha où seront réalisées des coupes d'amélioration dans des peuplements à petits bois majoritaires.
- Un groupe d'amélioration à rotation de 8 ans (A8) de 805,92 ha où seront réalisées des coupes d'amélioration dans des peuplements à bois moyens majoritaires.
- Un groupe irrégulier (I8) de 367,52 ha où seront réalisées des coupes de type jardinatoire.
- Un groupe hors sylviculture (HSY) de 13,73 ha.

L'application du programme des coupes devrait aboutir à la récolte moyenne annuelle de 18071 m<sup>3</sup>.

En parallèle de ces coupes et travaux sylvicoles, le réseaux d'infrastructures et de limites sera entretenu. Le foncier fera quant à lui l'objet d'amélioration en fonction des opportunités d'achat et d'échanges.

### Fonction sociale

	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1 968,20 ha	572,45 ha	141,83 ha	2 682,48 ha

Les enjeux sont forts sur plusieurs sites identitaires locaux. Ils sont reconnus pour les parties de forêt situées aux abords des villages et ordinaires partout ailleurs. De plus, de nombreuses parcelles contiennent des vestiges archéologiques.

Ces enjeux identifiés feront l'objet d'attentions particulières lors des passages en coupe et en travaux. En outre, les arbres remarquables identifiés localement seront préservés et les équipements d'accueil du public en forêt seront renouvelés sous réserves de partenariats avec les collectivités locales concernées.

Les périmètres de protection de captage d'eau seront définis plus précisément avec l'appui des services de la DDASS.

Des mesures fortes seront prises afin de rétablir l'équilibre faune-flore en ayant une action combinée visant à la fois à abaisser les densités des populations et à améliorer la qualité de l'habitat.

Enfin, l'exercice des droits d'usages existant au profit des communes de Walscheid et Hommert seront assurés par la production de bois. Ils représentent actuellement 7% des récoltes annuelles.

### Fonction écologique

	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		2 682,48 ha	/		2 682,48 ha

Les enjeux sont ordinaires sur l'ensemble de la forêt. Des actions visant le maintien de la biodiversité courante seront mises en oeuvre en veillant à préserver les espèces protégées parfois présentes. La 2ème série de cette forêt a été intégrée à la RBD du Grossmann.

Cet aménagement, avec un niveau de récolte soutenu et la prise en compte de la biodiversité et des éléments patrimoniaux, répond donc aux enjeux issus du grenelle de l'environnement et notamment à l'engagement 77 "dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable"

Le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique est indispensable pour la pérennité des peuplements tant sur le plan de l'objectif production que celui de la biodiversité: des mesures fortes seront prises afin de rétablir cet équilibre, sous la forme d'une action combinée visant à la fois à abaisser les densités des populations de cervidés et améliorer l'habitat (dynamisation de la sylviculture, étalement des régénérations, diversité des essences, création de gagnages, ouvertures de fonds de vallée...)

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 - Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la (des) forêt(s): Etat.

- Dénomination - Localisation

Situation administrative	
Aménagement de forêt	domaniale
De	Walscheid (ancienne 1 <sup>ère</sup> série)
Numéro du département de situation	57
N° ONF des régions nationales IFN de référence	407 et 411
DRA de référence	Lorraine

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface retenue pour la gestion
Moselle	Walscheid	2171 ha 16 a 68 ca
	Harreberg	265 ha 72 a 25 ca
	Hommert	159 ha 54 a 53 ca
	Dabo	86 ha 04 a 07 ca

- Période d'application de l'aménagement

2012-2031

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Walscheid	F131190	2724 ha 12 a 23 ca	09/06/2008	2004	2012

**Le présent aménagement traite de la partie de la FD Walscheid correspondant à l'ancienne 1<sup>ère</sup> série de la forêt.** L'ancienne 2<sup>ème</sup> série (795,22 ha) est, quant à elle, incluse dans la RBD du Grossmann et constitue une division. Elle dispose d'un plan de gestion spécifique commun avec la 2<sup>ème</sup> série de la FD d'Abreschviller et sa gestion détaillée n'est pas reprise dans le présent aménagement. La carte de situation se trouve en annexe.

## 1.1.2 - Foncier – Surfaces – Concessions

### • Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	2724,1223 ha
Surface retenue pour la gestion	2682,48 ha
Surface boisée en début d'aménagement	2664,22 ha
Surface en sylviculture	2668,75 ha

La différence entre la surface cadastrale et la surface retenue provient :

- d'une erreur relevée sur le cadastre de la commune de Harreberg lors de la révision précédente (Section B parcelle 27). La surface cadastrale annoncée pour cette parcelle (287 ha 84 a 04 ca) ne correspond pas à la réalité du terrain et une surface de 246 ha 51 a 36 ca retenue par l'ancien aménagement, a été arrêtée pour cette révision. La surface totale retenue sur le ban communal de Harreberg est donc de 265 ha 72 a 25 ca.

- de la sortie des surfaces correspondant aux maisons forestières et leurs emprises immédiates soit 32 a 02 ca.

La surface retenue est en concordance avec la fiche de modification de consistance n° 16/2009 établie le 12/08/09.

Détail des surfaces non boisées :

- Prairies à gibier (HSY) :	11,42 ha
- Trouées de scolyte :	2,34 ha
- Vides boisables :	2,19 ha
- Emprises de lignes électriques (HSY) :	1,58 ha
- Terrains de service (HSY) :	<u>0,73 ha</u>
<b>TOTAL</b>	<b>18,26 ha (dont 13,73 ha HSY)</b>

### • Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent

Surfaces relevant de la FD de Walscheid 1ère série à la révision précédente : 2678 ha 07a 15 ca (dont maisons forestières 32 a 02 ca)

Modifications intervenues :

2002 Echange ETAT/TEUSCHER	+ 0 ha 92 a 67 ca
2002 Echange ETAT/GERARD	+ 1 ha 24 a 09 ca
2004 Incorporation au domaine forestier	+ 0 ha 03 a 59 ca
2005 Echange ETAT/Commune de DABO	+ 1 ha 20 a 56 ca
2007 Echange ETAT/SCHENESSE	+ 1 ha 33 a 51 ca
2007 Vente ETAT/Département de la Moselle	<u>- 0 ha 02 a 00 ca</u>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4 ha 72 a 40 ca</b>

Surfaces relevant de la FD de Walscheid 1 au 2/09/10 : 2682 ha 79 a 55 ca (dont maisons forestières 32 a 02 ca)

### • Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Le service gestionnaire ne dispose pas de procès-verbaux de délimitation et de bornage relatif à cette forêt.

### • Origine de la propriété forestière

La forêt est devenue domaniale en 1804. On pourra se référer à l'aménagement de 1977 pour plus de détails.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, mais les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG. Le présent aménagement regroupe les parcelles de l'ancienne 1<sup>ère</sup> série (Parcelles 1 à 41, 44, 45, 47, 51, 57, 66 à 160, 162, 164 et 166). Pour information, l'ancienne 2<sup>ème</sup> série constituant la division de la forêt domaniale regroupe les parcelles 42, 43, 46, 48, 49, 50, 52 à 56, 58 à 65, 161, 163, 165 et 167 à 185.

Le parcellaire, les surfaces et les parcelles cadastrales correspondantes sont visibles en annexe.

- **Concessions**

**Tableau des concessions en cours (au 06/09/10)**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
WALSCHEI001 - Occupation d'un terrain de 15a et clôture.	01/02/05-31/01/14	P134
WALSCHEI002 - Canalisation eau potable.	01/01/99-31/12/07	P131
WALSCHEI003 - Captage de source et de conduite d'eau.	01/08/07-31/07/16	P129
WALSCHEI004 - Passage enclavé	01/10/00-30/09/09	P1-2-103-105
WALSCHEI005 - Utilisation de source	01/01/99-31/12/07	P116
WALSCHEI006 - Passage sur 100 mL	01/05/02-30/04/11	P68
WALSCHEI007 - Aménagement et droit de passage sur route forestière	01/12/03-30/11/12	P75
WALSCHEI008 - Passage sur 1200 mL	01/10/04-30/09/13	P68-69
WALSCHEI009 - Trop plein du réservoir du Stutzkopf	01/07/01-30/06/10	P114
WALSCHEI010 - Ligne électrique souterraine	01/01/02-31/12/10	P133
WALSCHEI011 - Passage ligne électrique aérienne	31/06/51-durée exploitation	RF de la Zorn
WALSCHEI012 - Captage de sources, réservoirs et conduites d'eau	01/01/63-durée exploitation	P95-97-115-116-117
WALSCHEI013 - Captage de source	01/01/63-durée exploitation	P118
WALSCHEI014 - Captage et conduite d'eau	01/01/64-durée exploitation	P137-141
WALSCHEI015 - Captage de source	31/12/68-durée exploitation	P128
WALSCHEI016 - Location MO de Walscheid	01/01/07-31/12/15	P114
WALSCHEI018 - Lignes téléphoniques	01/07/77-durée exploitation	P99-101
WALSCHEI019 - Regard de captage et canalisation	01/01/79-durée exploitation	P116
WALSCHEI020 - Lignes téléphoniques	01/08/80-durée exploitation	P114-128-129
WALSCHEI022 - Captage, réservoir et conduite d'eau	01/08/95-31/07/04	P73-78-90-92
WALSCHEI024 - Passage de lignes électriques	01/08/51-durée exploitation	P80-108-111-114-116-129-130-131
WALSCHEI025 - Lignes électriques souterraines	01/01/95-durée exploitation	P74
WALSCHEI028 - Passage ligne électrique et poste de transformation	01/06/94-durée exploitation	P74-75-76
WALSCHEI029 - Location MF Petersmuhle 2	01/04/04-31/03/13	P160
WALSCHEI030 - Passage sur 15 mL	01/01/01-31/12/09	P108
WALSCHEI031 - Passage de câbles fibre optique	01/03/01-durée exploitation	P92-93-94-96-98-99
WALSCHEI032 - Captage de source	01/06/05-31/05/14	P129

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
WALSCHEI033 - Installation d'une baraque de chasse	01/01/07-31/12/12	P115
WALSCHEI034 - Installation d'une aire de pique-nique	01/01/07-30/06/16	P121
WALSCHEI035 - Location accessoire au bail de chasse MF Beimbach	01/04/08-31/03/14	P108
Concession en cours d'enregistrement - Occupation de la MF Petersmuhle 1 par le club vosgien	01/10/09-30/09/21	P160
<b>TOTAL</b>		

Il est rappelé que les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

### 1.1.3 - La forêt dans son territoire : fonctions principales

#### • Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	Surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse		690,82 ha	698,95 ha	1292,71 ha	2 682,48 ha
Fonction écologique		2 682,48 ha			2 682,48 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1 968,20 ha	572,45 ha	141,83 ha	2 682,48 ha
Protection contre les risques naturels	2 682,48 ha				2 682,48 ha

Commentaires :

- fonction de production :  
Les enjeux de production ont été établis en fonction des classes de fertilité définies dans le futur guide résineux du massif vosgien. Ces classes de fertilité ont été évaluées à l'échelle de la station. Voir carte des enjeux de production en annexe.
- fonction écologique :  
Aucune espèce patrimoniale n'est présente au sens de l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995. Cependant, bien que l'enjeu soit faible la présence d'espèces protégées au niveau régional nécessitera certaines adaptations dans la gestion forestière courante.
- fonction sociale :  
Les parcelles situées autour de sites identitaires locaux avec une forte fréquentation (Hohwalschplatz et grotte Saint Léon) présentent des enjeux forts.  
Les parcelles situées autour des villages de Walscheid, Harreberg et du hameau de Beimbach ont une visibilité externe moyenne à forte et présentent donc un enjeu moyen. (voir carte des enjeux sociaux en annexe)

• **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée (ha)	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Déséquilibre grande faune / flore	2 682,48	Très forte pression des grands cervidés rendant la régénération du sapin difficile et occasionnant des dégâts d'écorçage diffus dans les peuplements d'épicéa.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	330	La partie Nord du massif est constituée de parcelles aux limites très découpées et peu claires.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	360	Peuplements à dominante de sapin (plus de 65%) installés sur les stations B, C et 11.
<b>Autres éléments</b>		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	8	Stations de Pessière-sapinière sur sol tourbeux.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	37	Protection des bordures de cours d'eau traversant la forêt.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	820	Un grand nombre de parcelles contient des éléments répertoriés par la DRAC avec une localisation souvent peu précise.
- Dispositifs de recherche	2	Dispositif de recherche INRA

• **Démarches de territoires**

Intercommunalités : La forêt est située sur les territoires de la communauté de communes de la vallée de la Bièvre et de la communauté de communes du pays de Phalsbourg  
La forêt est concernée par la charte de pays de Sarrebourg

La forêt est concernée par les contrats d'approvisionnement territoriaux pour le hêtre, le sapin, l'épicéa et le pin.  
Les contrats représentaient en 2010 environ 70% des volumes vendus.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 - Description du milieu naturel

#### 1.2.1.1 - Topographie et hydrographie

La forêt de WALSCHEID présente des expositions variées à la suite de son découpage par divers cours d'eau.

La forêt est traversée dans son intégralité par la vallée de la Zorn jaune suivant un axe Nord Sud. Elle est entrecoupée de plusieurs vallons secondaires creusés par divers ruisseau (Le Mittbach, le Walschbach, le Traubach, le Fischbach et la Bièvre)

Il est à noter que les bordures de ces cours d'eau constituent souvent des enclaves privées.

Altitude de la forêt : comprise entre 260 et 750 mètres.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte des stations annexée.

## 1.2.1.2 - Conditions stationnelles

### • Climat

Les données météo sont issues de 2 stations météo :

- Tour du Donon (à environ 10 km de la forêt, altitude 800 mètres)
- Placette RENECOFOR du Canceley (à environ 4 km de la forêt, altitude 370 mètres)

	Canceley	Donon
T° Moyenne annuelle	9°C	7°C
Pluviométrie annuelle	1 276 mm/an	1 370mm/an
Jours de gelée par an	84	81

Le climat est variable en fonction des conditions d'altitude et la période de végétation peut s'en trouver raccourcie.

Les gelées tardives sont fréquentes en mai et les gelées précoces sont fréquentes dès Octobre.

Les précipitations sont élevées et bien réparties tout au long de l'année (entre 80 et 130 mm mensuels). Une partie de ces précipitations tombe sous forme de neige avec un enneigement discontinu et variable en fonction des années.

Les vents dominants sont orientés Ouest-Nord-ouest à Ouest avec une vigueur plus importante sur la partie haute de la forêt.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Les chablis disséminés sont courants et l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a fortement impacté la forêt, entraînant une révision anticipée de l'aménagement. La répartition globale des dégâts est présentée dans le tableau suivant issu de l'aménagement précédent :

Répartition globale des dégâts en %			Répartition dans les groupes de l'aménagement 1994-2008 (surfaces arrondies à l'hectare)		
Peuplements	Taux de dégâts	Surface (%)	Régénération (ha)	Préparation (ha)	Amélioration (ha)
peu ou pas touchés	< 10 %	86,7	337	219	1 760
assez peu touchés	10-25 %	5,6	13	50	86
moyennement touchés	25-50 %	0,2	1		4
très touchés	50-90 %	0,5	7	0	6
détruits	> 90%	7	44	43	102

Cette estimation des dégâts présente le désavantage de sous-estimer le mitage et les petites trouées si bien que la surface totale des peuplements moyennement touchés a été sous-estimée.

Le volume de chablis récolté a représenté 4 années de prélèvements prévus à l'aménagement, soit en moyenne 32 m<sup>3</sup>/ha.

## • Géologie

L'étude de l'assise géologique de la forêt a été réalisée avec pour support les cartes géologiques XXXVI-15 Sarrebourg, XXXVII-15 Saverne et XXXVII-16 Molsheim.

La forêt repose dans son intégralité sur des formations du Buntsandstein :

- Le grès vosgien : Il constitue l'assise principal de la forêt (80% de la surface environ) et est localisé dans ses parties Sud et Est.
- Les couches intermédiaires qui occupent environ 15% de la surface dans la partie Nord-Ouest de la forêt.
- Le conglomérat principal que l'on retrouve sur les sommets et en haut de pente.
- Le grès à Voltzia qui affleure sur quelques points au Nord-Ouest de la forêt.

## • Unités stationnelles

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations « les milieux forestiers dans les vosges gréseuses lorraines » (ONF, CRPF et ENGREF, 1999)

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie.

Codes	Station	Surface		Enjeux de production	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (meilleures potentialités) Essences principales en gras
		ha	%			
C-VG_B	Hêtraie-chênaie à canche flexueuse et luzule blanchâtre sur sol acide	698,95	26,1	Moyen	+	<b>Hêtre, douglas, mélèze d'Europe</b> , chêne sessile, bouleau, alisier blanc, pin sylvestre, sapin pectiné.
C-VG_C	Hêtraie-chênaie à luzule blanchâtre sur sol peu acide	278,8	10,4	Fort	+	<b>Hêtre, chêne sessile</b> , érables, douglas, mélèze d'Europe, sapin pectiné.
C-VG_3	Pessière-sapinière sur sol tourbeux	7,98	0,3	Faible	+++	<b>Epicéa, sapin</b> , bouleau, sorbier, aulne glutineux.
C-VG_7	Sapinière-pineraie à callune et leucobryum sur sol très acide	682,84	25,5	Faible	+	<b>Pin sylvestre</b> , hêtre, bouleau, alisier blanc, chêne sessile, sapin, épicéa, douglas (<700m).
C-VG_10	Sapinière-hêtraie à luzule blanchâtre sur sol peu acide	216	8,1	Fort	++	<b>Sapin, hêtre, épicéa</b> , pin sylvestre, mélèze d'Europe, douglas, sorbier, alisier blanc; érables
C-VG_11	Sapinière-hêtraie à fétuque sur sol peu acide	798,41	29,8	Fort	++	<b>Sapin, hêtre, épicéa</b> , douglas, érables, mélèze d'Europe, sorbier.
		2 682,48	100			

Cf. Carte des stations en annexe

La station C-VG\_7 a une réserve utile faible et il y aura lieu d'y favoriser les essences les moins exigeantes.

Essences non adaptées aux stations présentes :

- Le Sapin pectiné qui domine parfois des peuplements où il ne devrait tenir qu'un rôle d'essence d'accompagnement (stations C-VG\_B, C-VG\_C et C-VG\_7). La carte de ces peuplements de Sapin "sensibles" est visible en annexe.
- L'épicéa commun, inadapté sur les stations C-VG\_B et C-VG\_C et parfois dominant dans des stations où il ne devrait tenir qu'un rôle d'essence d'accompagnement (station C-VG\_7).

## 1.2.2 - Description des peuplements forestiers

### 1.2.2.1 - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

#### Répartition des peuplements par familles (typologie “ montagne vosgienne ”) (surfaces en ha).

Familles	Essences						Zones tempête restant à reconstituer	Vides boisables	Total
	Hêtre	Autres feuillus	Sapin	Epicéa	Pin sylvestre	Autres résineux			
Semis à bas perchis	130,57	31,51	208,09	174,14	246,18	28,65			819,14
Croissance active	216,57	0	596,13	41,54	36,23	0			890,47
Maturation	106,12	0	255,01	51,20	3,34	0			415,67
Mûrs	31,10	0	43,24	0	6,39	0			80,73
Irréguliers	129,82	0	280,92	7,44	40,03	0			458,21
Autres zones à boiser								4,53	4,53
<b>Total</b>	<b>614,18</b>	<b>31,51</b>	<b>1 383,39</b>	<b>274,32</b>	<b>332,17</b>	<b>28,65</b>	<b>0</b>	<b>4,53</b>	<b>2 668,75</b>

Commentaires :

Les peuplements précomptables (184, ha) ont été décrits par inventaire statistique à la densité de 1 point par 2 ha. Les peuplements non-précomptables (820 ha) ont, quant à eux, été décrits à l'avancement.

Ces descriptions ont été réalisées entre juin et octobre 2009.

Les peuplements ont été regroupés par unité de description au seuil de perception de 1 ha. La famille la plus représentée au sein de l'unité a été affectée à celle-ci. De la même manière, l'essence principale la plus représentée a été affectée à l'unité.

Il apparaît cependant qu'au sein de chacune de ces unités, les peuplements présentent une certaine hétérogénéité, tant en structure qu'en composition.

La qualité des bois issus de la forêt est bonne. Les proportions de qualité B/C dans le bois d'oeuvre sont les suivantes :

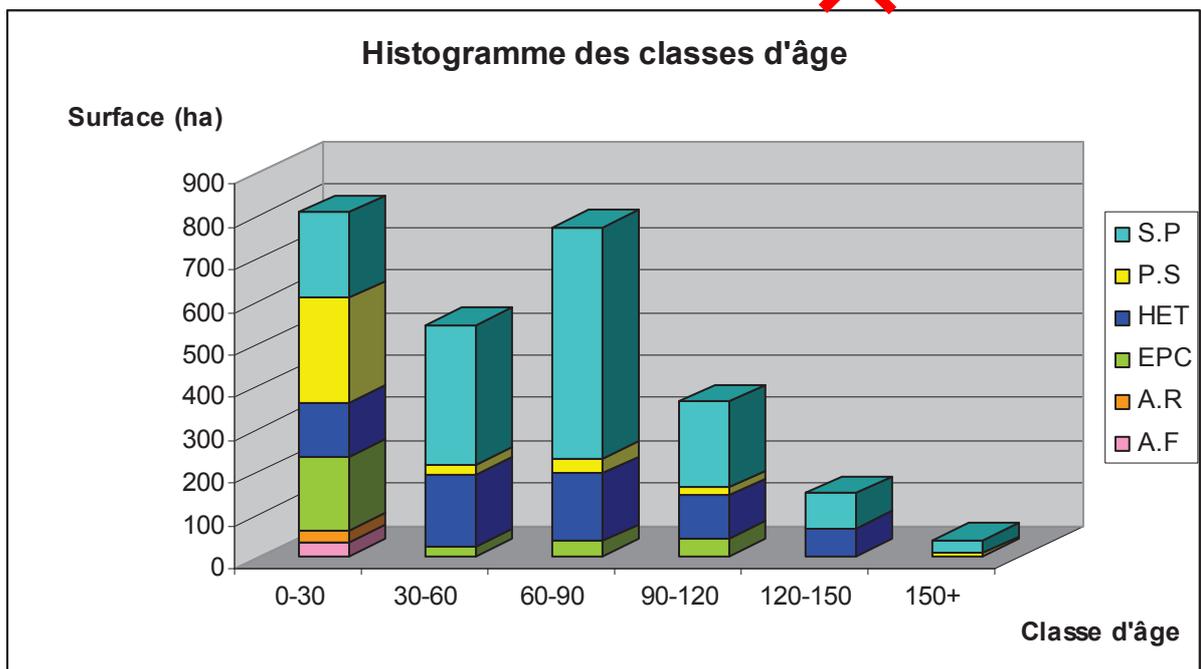
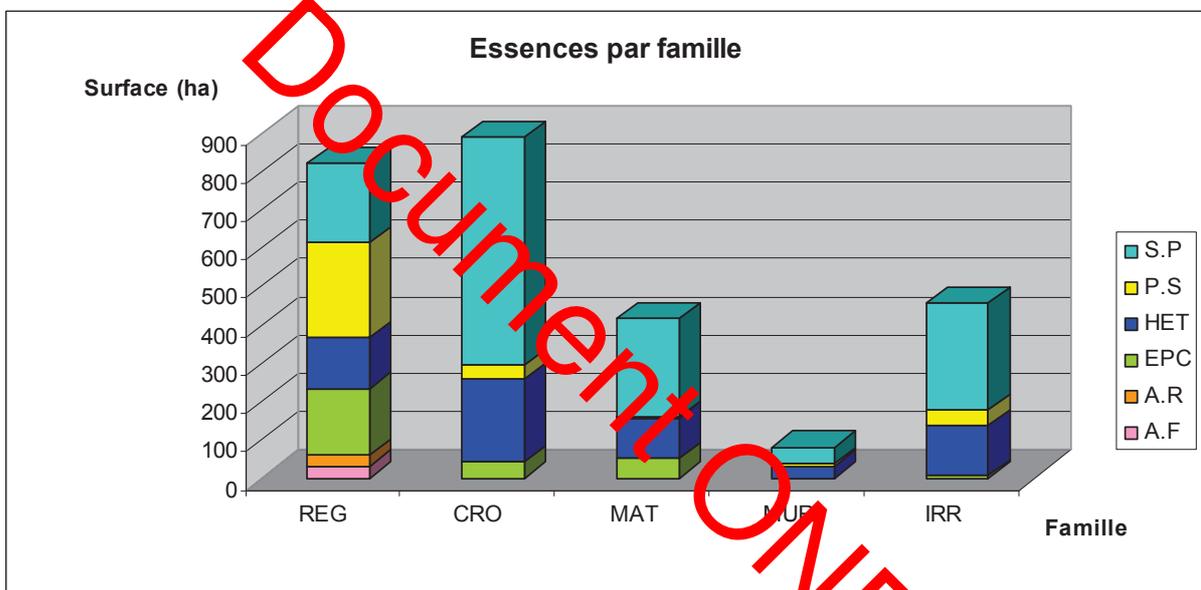
- Sapin/épicéa 70%.
- Pin sylvestre 40%.
- Hêtre 60%.

L'état sanitaire des peuplements est correct malgré quelques arbres dépérissants isolés.

Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

Essences principales	Types de peuplements					%	Essences d'accompagnement
	REG (ha)	CRO (ha)	MAT (ha)	MUR (ha)	IRR (ha)		
Sapin	208,09	596,13	255,01	43,24	280,92	51,9	Hêtre, épicéa commun, pin sylvestre.
Hêtre	130,57	216,57	106,12	31,10	129,82	23,0	Chêne sessile, sapin, épicéa commun.
Pin sylvestre	246,18	36,23	3,34	6,39	40,03	12,5	Sapin, épicéa commun, hêtre.
Epicéa commun	174,14	41,54	51,20	0	7,44	10,3	Sapin, hêtre, pin sylvestre.
Divers Feuillus	31,51	0	0	0	0	1,2	Bouleau, chêne sessile.
Divers Résineux	28,65	0	0	0	0	1,1	Mélèze, douglas.

Voir cartes des peuplements en annexe.



### 1.2.2.2 - Etat du renouvellement

**Les densités actuelles de cerfs rendent très difficile la régénération naturelle du sapin, en particulier dans les parties hautes de la forêt. De plus, les plantations doivent être protégées sous peine d'abrutissement.**

Une essence moins appétente comme l'épicéa prend une part beaucoup plus importante comme le montre l'histogramme des classes d'âges précédent. Le sapin, qui était jusque là l'essence principale devient minoritaire dans la classe 0-30 ans.

On observe en particulier l'apparition de peuplements d'épicéas purs, notamment dans les zones rasées par la tempête de 99 ou suite aux attaques de scolytes. La présence de ces peuplements purs en épicéa est de nature à poser des problèmes dans le futur, d'une part en raison de leur sensibilité à l'écorçage et, d'autre part, en raison de leur vulnérabilité aux éventuelles attaques de scolytes dont le risque est accru avec les changements climatiques probables, les peuplements purs ayant une résilience quasiment inexistante.

Cette évolution est liée à la pression des populations de cervidés. Une étude a été réalisée dans le cadre de l'observatoire du Donon, "Diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers. Base de travail pour la gestion". La FD de Walscheid est totalement incluse dans le périmètre de l'observatoire du Donon. Le rapport final de mars 2011 rédigé par l'ONCFS et le CEMAGREF met clairement en évidence les difficultés à obtenir des régénérations notamment de Sapin (90% des peuplements dégradables ont un avenir compromis ou incertain avec un niveau de régénération totalement en inadéquation avec les objectifs sylvicoles poursuivis). La responsabilité de ces dégradations est très majoritairement due aux populations de cerf.

#### Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	333,05 ha
--	-----------

Essences	Stock de régénération par essences				Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) peuplement ouvert en ensemencement ou terrain nu à boiser (ha)	Classe 2 (installée) régénération à 3 m de diamètre suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 (installée) régénération supérieure à 3 m de haut (ha)	
Sapin	0	38,10	43,48	119,80	Les essences définies sont les essences qui guideront la sylviculture du prochain aménagement. Elles peuvent temporairement ne pas être majoritaire dans les peuplements considérés.
Hêtre	0	119,66	84,98	60,19	
Pin sylvestre	0	72,39	47,28	232,04	
Epicéa commun	0	0	74,07	47,83	
Divers Feuillus	0	0	4,12	8,18	
Divers Résineux	0	0	8,65	13,18	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>230,15</b>	<b>262,58</b>	<b>478,15</b>	

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée).	100,09	Surface conforme à l'objectif prévu (103,7ha). Les UG de l'ancien aménagement ont été redécoupées.
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée).	170,41	Toutes les surfaces prévues ont été ouvertes.
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération).	119,33	Environ 20 ha supplémentaires par rapport aux objectifs prévus.
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé.	159,68	Inférieur à l'objectif prévu (181 ha).

Les surfaces de régénération acquises sont inférieures à ce que prévoyait l'aménagement passé (181 ha). De plus, environ 60 ha de peuplements n'ayant plus de semenciers comportent des régénérations incomplètes ou sont à l'état de vides boisables.

Les essences obtenues en régénération ne sont pas toujours conformes aux objectifs. Ainsi, environ 30% des peuplements obtenus devront faire l'objet d'une sylviculture d'essence transitoire (principalement en épicéa commun). De plus, les essences objectifs ne sont pas toujours majoritaires dans les régénérations et devront faire l'objet de travaux sylvicoles plus intensifs.

Le rétablissement d'un équilibre faune et gibier satisfaisant devra être recherché pour améliorer la qualité et la composition des régénérations.

#### Renouvellement présent dans la forêt

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre	28	
Cible densité de perches à l'équilibre	200	
Etat général de maturité des peuplements	<i>Proche équilibre</i>	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	28	27,5
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20	16,8
densité de perches	200	66

Les objectifs de régénération ont été fixés à partir des éléments contenus dans le projet de guide de sylviculture du massif vosgien et des Ardennes.

Les valeurs observées sont issues des UG qui seront traitées en Futaie irrégulière dans le présent aménagement.

Les valeurs de surface terrière moyenne constatées sur le groupe sont proches des objectifs mais masquent une forte disparité entre les différentes UG.

La densité de perches est inférieure aux normes retenues même si le chiffre actuel est un relevé de perches viables pouvant potentiellement fournir du BO (il s'agit donc là plutôt d'une densité minimale).

Enfin, le pourcentage des surfaces avec une régénération satisfaisante est inférieur à l'objectif si l'on ne prend en considération que l'essence objectif principale. Il monte cependant à 42% toutes essences confondues.

### 1.2.2.3 - Inventaires réalisés

Le peuplements précomptables ont été décrits par inventaire statistique à la densité de 1 point pour 2 ha. Les peuplements non-précomptables ont quant à eux été décrits à l'avancement. Ces descriptions ont été réalisées entre juin et octobre 2009.

**Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (SR13) (tige +houp.)	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%
Sapin	16,06	53,9	3,54	11,9	8,89	29,9	3,43	11,5	0,20	0,7	188,9	54,3
Hêtre	7,21	24,2	1,82	6,1	4,14	13,9	1,16	3,9	0,09	0,3	83,1	23,9
Epicéa	2,89	9,7	0,68	2,3	1,49	5,0	0,67	2,2	0,04	0,1	33,8	9,7
Pin sylvestre	2,79	9,4	0,51	1,7	1,51	5,1	0,68	2,3	0,09	0,3	33,6	9,6
Autres feuillus	0,65	2,2	0,27	0,9	0,33	1,1	0,05	0,2	0,00	0	6,9	2,0
Autres résineux	0,18	0,6	0,11	0,4	0,06	0,2	0,00	0	0,00	0	1,6	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>29,78</b>	<b>100</b>	<b>6,94</b>	<b>23,3</b>	<b>16,43</b>	<b>55,2</b>	<b>5,99</b>	<b>20,1</b>	<b>0,42</b>	<b>1,4</b>	<b>348,1</b>	<b>100</b>

Ces données concernent les parcelles et unités de gestion dont les peuplements sont actuellement précomptables.

Elles représentent une surface de 1845,08 ha soit 69,1% de la surface en sylviculture de la forêt.

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 - Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	/	690,82	698,95	1292,71	2 682,48

La production globale moyenne de la forêt est estimée par l'IFN à 9,1 m<sup>3</sup>/ha/an (soit 0,78 m<sup>2</sup>/ha/an)

Voir page 49 de la DRA pour le détail par essence et par région IFN.

#### 1.3.1.1 - Volumes de bois produits

**Tableau synthétique de la production moyenne**

Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
0,78	9,1

## Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Régénération (Coupes réglées)		Amélioration (dont irrégulier) (Coupes réglées)		Produits accidentels (Régénération+amélioration)		Total		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
6 860	3 589	12 300	10 603	3 890	3 957	23 050	18 149	
							Ecart	
							- 21,3%	

Soit 6,76 m<sup>3</sup>/ha/an

Les produits ligneux récoltés sont répartis comme suit :

Bois façonnés : 90,8 %

BO : 84,4%

BI : 15,6%

Les produits accidentels représentent en moyenne annuelle 21,8%.

Le déficit de récolte par rapport au prévisionnel s'explique par la sous-estimation, dans le contexte d'aménagement post-tempête du mitage des peuplements et des effets de lisière. Le prélèvement était par conséquent surévalué.

Suite aux conséquences de la tempête, une recapitalisation est en cours dans certaines parcelles. Ce phénomène, associé à la décapitalisation entamée avant tempête explique un prélèvement inférieur à l'accroissement estimé.

### 1.3.1.2 - Desserte forestière

#### Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? touristique, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	26,910	4,611	Oui	Mauvais	/	Routes ouvertes au public sur 23,24 km.
	empierreées	27,390			Bon	/	Utilisation dans le cadre des activités cynégétiques.
	terrain nat.	65,270			Bon	/	Utilisation dans le cadre des activités cynégétiques.
Autres routes participant à la desserte		/			/	/	/
Ancrages câbles		Nb :0	/	/	/	/	/

Les pistes et sommières servent principalement à l'exploitation des parcelles, leur longueur n'a pas été mesurée, mais elles constituent un réseau complémentaire non négligeable pour la desserte de la forêt.

La forêt est globalement bien desservie, cependant une réflexion est à engager sur le maintien et l'entretien des routes goudronnées qui devront être limitées aux tronçons nécessaires ou faire l'objet de co-financements.

La forêt est parcourue par de nombreux cours d'eau, ce qui ne facilite pas la mobilisation des bois. Il y aura lieu de prévoir des modes de débardage alternatif. Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n°2006-1772).

La desserte figure sur la carte d'aménagement en annexe.

### 1.3.2 - Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		2 682,48	/		2 682,48

#### Statuts réglementaires et zonages existants

Sans objet même si la forêt est par ailleurs concernée pour partie (1610 ha) par la ZNIEFF de type 2 n°410010389 "forêt du Donon".

La forêt n'est actuellement pas touchée par des plantes invasives comme la renouée du japon ou le cerisier tardif.

Il faut également noter la présence d'espèces végétales protégées au niveau national ou régional :

Espèces	Parcelles concernées	Précautions à prendre dans la gestion courante
ASPLENIUM OBOVATUM SUBSP BILLOTII (Asplenium de billot)	125 et 126.	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel) Maintien de l'ombrage et de l'apport en eau.
DIPHASIASTRUM TRISTACHYUM (Lycopode petit cyprès)	1, 8, 17 et 31.	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel) Limitation de la concurrence avec les autres espèces.
HUPERZIA SELAGO (Lycopode sélagine)	2, 11, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 25, 27, 33, 34, 38, 41, 51, 57, 162, 164 et 166.	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel) Maintien de l'ombrage et de l'apport en eau.
LEUCOJUM VERNUM (Nivéole printanière)	12 et 22.	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel) Maintien des peuplements feuillus et de l'apport en eau.
LYCOPODIUM ANNOTINUM (Lycopode à rameaux annuels)	15, 22, 34, 39 et 166.	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel).
LYCOPODIUM CLAVATUM (Lycopode en massue)	1, 7, 8, 11, 15, 17, 20, 22, 27, 31, 33 et 66.	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel).
POLYSTICHUM SETIFERUM (Polystic à cils raides)	137	Préservation des stations lors des exploitations et des travaux routiers (interdiction de passage d'engin, abattage directionnel). Maintien du couvert forestier et de l'apport en eau.

La localisation de ces espèces est visible sur la carte située en annexe.

### 1.3.3 - Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1 968,20	572,45	141,83	2 682,48

#### 1.3.3.1 - Accueil et paysage

Même si l'enjeu général reste ordinaire (maintien d'un état boisé), la forêt est située en zone de sensibilité paysagère. Elle est en effet incluse dans la zone 1 des paysages remarquables de Lorraine (PRL1, Basses Vosges gréseuses-Vosges Mosellanes du sud).

Un arrêté préfectoral en date du 22/03/1995 régit la circulation sur les routes forestières ouvertes au public (voir en annexe)

#### Classements réglementaires

Sans objet.

#### Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Grotte Saint Léon	Site naturel (une des plus importantes cavités naturelles de l'Est de la France) et lieux de mémoire (pape Saint Léon IX).	Forte	Crèche vivante le 3ème dimanche de l'avent
Hohwalsch	Site naturel (rochers).	Forte	/

## Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Hohwalschplatz	Accueil de public (abri, barbecue et tables-bancs)	Siège d'activités illicites	Equipements adaptés mais devant être remis en état.
Ensemble de la forêt	Sentiers	/	Sentiers nombreux à la signalétique hétérogène (Club vosgien, commune de Walscheid)

## Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Hohwalsch	Sites identitaires locaux avec une forte fréquentation.
	Grotte saint-Léon	
Intermédiaire	Abords du village de Walscheid	Visibilité externe moyenne à forte depuis ces lieux d'habitation.
	Abords des villages de Harreberg et Hommert	
	Abords du hameau de Beimboden	

Voir en annexe la carte des enjeux et la carte des équipements d'accueil.

### 1.3.3.2 - Ressource en eau potable

Plusieurs captages sont présents en forêt domaniale. Cependant leurs périmètres sont mal définis. L'ensemble des captages est listé dans le tableau suivant et devra faire l'objet de vérifications ultérieures auprès des services de la DDASS (une convention d'échange de données est actuellement en cours de finalisation).

Captage (libellé ou nom)	Localisation (Parcelles forestières)
WALSCHEI003	129
WALSCHEI005	116
WALSCHEI012	95-97-115-116-117
WALSCHEI013	118
WALSCHEI014	137-141
WALSCHEI015	128
WALSCHEI022	73-78-90-92
WALSCHEI032	129

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux	Objectifs de gestion retenus
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Stations à bonnes potentialités pour la production de bois d'oeuvre feuillu et/ou résineux.	Maintien et optimisation de la production de bois d'oeuvre au travers d'une sylviculture dynamique.
Forêt rajeunie (30% des surfaces non précomptables), notamment par la tempête. Peuplements hétérogènes	Sylviculture dynamique de jeunes peuplements et étalement des récoltes en régénération jusque 40 ans. Ces actions permettront d'amener les bois moyens à leur optimum de diamètre et de limiter le "trou" de production. Traitement en FI des peuplements présentant une structure irrégulière.
Essences parfois installées hors station.	Mise en place d'une sylviculture adaptée aux essences dominantes avec une transition vers les essences adaptées aux stations.
<b>Fonction écologique</b>	
Aucun enjeu spécifique identifié.	Maintien de la biodiversité courante avec une attention particulière apportée aux quelques espèces protégées présentes sur la forêt.
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Présence de sites à enjeux moyens ou forts pour l'accueil du public et le paysage.	Prise en compte de ces enjeux dans la sylviculture mise en oeuvre.
Présences de plusieurs captages aux périmètres mal définis. Présences de nombreux vestiges archéologiques aux périmètres mal définis.	Prise en compte lors des coupes et travaux dans les parcelles concernées. Précisions à rechercher auprès des services concernés (DDASS et DRAC).
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex: foncier, pastoralisme, cynégétique, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement)</b>	
Présences d'emprises et de limites très découpées.	Poursuite des actions d'acquisition engagées. Entretien régulier du parcellaire.
Difficultés de régénération du Sapin suite à l'important déséquilibre faune-flore.	Rétablir l'équilibre faune-flore à l'horizon 2015. Effort principal de régénération de cette essence repoussé en deuxième partie d'aménagement. Engrillagements pour les cas les plus critiques. Amélioration de l'habitat des cervidés en parallèle de l'amélioration de l'équilibre faune-flore.

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	2 301,23	2 449,99
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	367,52	221,52
<b>Sous-total : surface en sylviculture</b>	<b>2 668,75</b>	<b>2 671,51</b>
Hors sylviculture	13,73	6,24
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>2 682,48</b>	<b>2 677,75</b>

Le traitement en futaie irrégulière a été retenu pour des unités de gestion à essence objectif hêtre ou sapin présentant une structure irrégulière d'après les inventaires typologiques afin de conserver la dynamique naturelle installée dans ces peuplements.

### 2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus						
Essences Objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age Retenu	Diamètre Retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Sapin pectiné	Les critères d'âge et de diamètre retenus correspondent à une sylviculture optimale sur station adaptée.	975,51	110	55	Hêtre, Epicéa, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze	C-VG_3, C-VG_10, C-VG_11.
Hêtre		971,29	110	55	Sapin, Epicéa, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze, chêne sessile	C-VG_B, C-VG_C.
Pin sylvestre		741,95	140	55	Sapin, Hêtre, Epicéa, Douglas, mélèze, Bouleau	C-VG_7.
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>2 668,75</b>				

**De manière transitoire**, la sylviculture mise en place dans certains Us sera spécifique pour les essences majoritairement présentes. Les essences guidant la sylviculture sont détaillées dans le tableau suivant.

Sur le long terme, l'épicéa, le douglas, le mélèze et le chêne seront à considérer comme des essences d'accompagnement.

Une attention particulière sera apportée aux peuplements de sapin hors station. (voir carte en annexe)

Essences guidant la sylviculture de l'aménagement : critères d'exploitabilité retenus						
Essences guidant la sylviculture	Précisions	Surface en sylviculture	Age Retenu	Diamètre Retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Sapin pectiné	Les critères d'âge et de diamètre retenus correspondent à une sylviculture optimale sur station adaptée.	1 190,46	110	55	Hêtre, Epicéa, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze	Toutes
Hêtre		754,86	110	55	Sapin, Epicéa, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze, chêne sessile	B et C
Pin sylvestre		549,19	140	55	Sapin, Hêtre, Epicéa, Douglas, mélèze, Bouleau	7
Epicéa commun		137,35	110	55	Sapin, Hêtre, Pin sylvestre, Douglas, Mélèze, bouleau	10 et 11
Douglas		16,73	70	55	Sapin, Epicéa Hêtre, Pin sylvestre, Mélèze	B et C
Mélèze d'europe		10,45	110	55	Sapin, Epicéa Hêtre, Pin sylvestre, bouleau	C, 7 et 10
Chêne sessile		8,69	180	70	Hêtre, Sapin, Epicéa, bouleau	B et C
Bouleau		1,02	70	45	Epicéa, sapin, hêtre	C
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>2 668,75</b>				

La carte des essences objectif et des essences guidant la sylviculture est visible en annexe.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### 2.3.1- Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**  
Cf 1.2.2.2
- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie.	170,71 ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période.	17,55 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir.	229,66 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période.	301,96 ha
Surface ayant déjà fait l'objet d'une coupe de régénération	170,41 ha

<b>Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)</b>	<b>Surface</b>	
Surface disponible (Sd)	441,21 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)	239,42 ha	
Surface d'équilibre (Se)	389,50 ha	Niveau prévu à mi- période
Surface du groupe de régénération (GR) y compris reconstitution.	509,12 ha	
Surface à ouvrir (So)	273,05 ha	66,90 ha
Surface à terminer (St)	159,08 ha	57,39 ha
Sous-groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )	58,89 ha	58,89 ha
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	492,73 ha	

Voir détail des calculs de Sd, Sv et Se en annexe.

Sd>Se>Sv La forêt ne présente donc pas de contrainte de disponibilité ou de vieillissement. La référence théorique de So=St=Se n'a cependant pas été retenue.

La surface à terminer a été limitée aux peuplements déjà ouverts en régénération.

La surface à ouvrir a été raisonnée dans le but de ne pas augmenter la surface de jeunes peuplements qui sont déjà sur représentés suite à la tempête de 1999.

On a donc St<So<Se. Le déficit de surface à ouvrir par rapport à la référence théorique a été en partie compensé sur la forêt d'annexe voisine d'Abreschviller qui présentait des contraintes de vieillissement supérieures et dont l'opportunité de révision d'aménagement était identique.

### 2.3.2 - Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

<b>Structure générale des peuplements</b>	Proximité de l'équilibre.			
<b>Indicateurs de renouvellement</b>	<b>Valeurs observées sur la forêt</b>	<b>Cible à l'issue de l'aménagement</b>	<b>Cible à long terme</b>	<b>Note globale forêt</b>
Surface terrière	27,5	28	28	D
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	16,8	>20	>20	
Densité de perches	66	120	200	

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1- Classement des unités de gestion surfaciques

#### 2.4.1.1 - Constitution des groupes d'aménagement

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)  
Cas des groupes de régénération

Groupe de régénération (REG)	Parcelles ou unités de gestion	Surface totale (ha)	Surface déjà acquise (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Surface estimée à travailler (ha)	Essence objectif de la régénération	Motif majeur du classement en régénération
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1) 175,68 ha	33r	15,20	0	0	15,20	15,20	P.S	Peuplements déjà ouverts à durée de survie limitée.
	34r	6,39	0	0	6,39	6,39	P.S	
	35r	9,27	0	0	9,27	9,27	P.S	
	36r	6,64	0	0	6,64	6,64	P.S	
	40r	7,86	0	0	7,86	7,86	P.S	
	47r	9,92	0	0	9,92	9,92	P.S	
	66r	21,60	0	0	5,00	21,60	HET	
	78r	12,38	0	0	12,38	12,38	HET	
	80r	3,02	0	0	3,02	3,02	HET	
	86r	9,48	0	0	9,48	9,48	HET	
	94r	4,56	0	0	4,56	4,56	HET	
	98r	6,74	0	0	6,74	6,74	HET	
	99r	4,23	0	0	4,23	4,23	S.P	
	111r	12,41	0	0	12,41	12,41	S.P	
	118r	10,92	0	0	10,92	10,92	HET	
	132r	6,64	0	0	6,64	6,64	HET	
	134r	9,92	0	0	9,92	9,92	HET	
	139r	6,39	0	0	6,39	6,39	P.S	
154r	5,41	0	0	5,41	5,41	S.P		
155r	6,70	0	0	6,70	6,70	S.P		
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (S4) 274,55 ha	1r	10,36	0	10,36	0	3,50	S.P	Peuplements ayant atteint un diamètre minimum ou optimum d'exploitabilité.
	2r	6,55	0	6,55	0	2,00	S.P	
	5r	4,00	0	4,00	0	1,50	S.P	
	7r	1,05	0	1,05	0	1,05	P.S	
	8r	4,10	0	4,10	0	2,00	P.S	
	11r	5,81	0	5,81	0	3,00	P.S	
	13r	1,66	0	1,66	0	1,66	S.P	
	15r1	7,00	0	7,00	0	2,50	S.P	
	15r2	2,60	0	2,60	0	1,50	P.S	
	22r	2,47	0	2,47	0	1,00	S.P	
	23r	3,57	0	3,57	0	1,50	S.P	
	27r	8,96	0	8,96	0	3,00	S.P	
	57r	23,38	0	23,38	0	12,00	P.S	
68r	1,99	0	1,99	0	1,00	S.P		
74r	9,96	0	9,96	0	3,50	HET		

Groupe de régénération (REG)	Parcelles ou unités de gestion	Surface totale (ha)	Surface déjà acquise (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Surface estimée à travailler (ha)	Essence objectif de la régénération	Motif majeur du classement en régénération
	75r	12,73	0	12,73	0	4,00	HET	
	76r	7,26	0	7,26	0	2,5	HET	
	83r	4,78	0	4,78	0	1,50	HET	
	88r	7,19	0	7,19	0	2,5	HET	
	89r	16,46	0	16,46	0	5,50	HET	
	100r	2,36	0	2,36	0	1,00	HET	
	101r	9,64	0	9,64	0	3,50	S.P	
	105r	3,21	0	3,21	0	1,00	S.P	
	106r	3,10	0	3,10	0	1,00	S.P	
	107r	17,63	0	17,63	0	6,00	S.P	
	109r	7,74	0	7,74	0	2,50	S.P	
	117r	9,47	0	9,47	0	4,50	P.S	
	119r	10,35	0	10,35	0	3,50	HET	
	121r	9,60	0	9,60	0	3,50	HET	
	125r	8,88	0	8,38	0	3,50	HET	
	129r	18,76	0	18,76	0	9,50	P.S	
	138r	4,32	0	4,32	0	1,50	S.P	
	143r	3,08	0	3,08	0	1,00	S.P	
	145r	3,20	0	3,20	0	1,00	S.P	
	152r	20,33	0	20,33	0	7,00	S.P	
Unités de gestion à reconstituer  58,89 ha	38p	3,75	0	0	0	3,75	S.P	Régénérations absentes ou incomplètes avec absence de semenciers
	45p	1,42	0	0	0	1,42	P.S	
	47p	6,72	0	0	0	6,72	P.S	
	73p	3,57	0	0	0	3,57	HET	
	78p	7,23	0	0	0	7,23	HET	
	79p	5,21	0	0	0	5,21	HET	
	80p	7,36	0	0	0	7,36	HET	
	92p	1,42	0	0	0	1,42	HET	
	105p	1,07	0	0	0	1,07	S.P	
	107p	2,19	0	0	0	2,19	S.P	
	116p	8,16	0	0	0	8,16	HET	
	119p	1,45	0	0	0	1,45	HET	
	128p	2,44	0	0	0	2,44	P.S	
	152p	2,17	0	0	0	2,17	S.P	
	159p	4,73	0	0	0	4,73	S.P	
	<b>Total</b>	<b>509,12</b>	<b>0</b>	<b>273,05</b>	<b>159,08</b>	<b>341,28</b>		

La surface à travailler (travaux sylvicoles sur les régénérations) a été évaluée à :

- L'ensemble de la surface des UG à terminer et à reconstituer.
- 1/3 de la surface des UG avec essence objectif sapin à ouvrir.
- La moitié de la surface des UG avec essence objectif pin à ouvrir.

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)  
**Cas de groupes autre que régénération**

Libellé groupe  Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>elle</sup>	UG		
Amélioration Jeunesse Travaux sylvicoles (J)	AME	2	j	2,64	
	AME	5	j	8,37	
	AME	7	j	1,79	
	AME	11	j	1,56	
	AME	12	j	11,24	
	AME	13	j	14,35	
	AME	15	j	0,85	
	AME	17	j	4,23	
	AME	18	j	6,29	
	AME	19	j	10,63	
	AME	20	j1	2,41	
	AME	20	j2	11,48	
	AME	22	j	16,36	
	AME	23	j	13,03	
	AME	24	j	7,27	
	AME	25	j	16,88	
	AME	26	j	13,34	
	AME	29	j1	2,68	
	AME	29	j2	9,00	
	AME	30	j1	1,66	
	AME	30	j2	16,89	
	AME	31	j	12,96	
	AME	32	j	29,32	
	AME	33	j1	2,69	
	AME	33	j2	5,56	
	AME	35	j	3,19	
	AME	36	j	2,81	
	AME	40	j	9,09	
	AME	45	j	9,82	
	AME	71	j	4,57	
	AME	73	j1	2,15	
	AME	73	j2	5,09	
	AME	74	j1	7,74	
	AME	74	j2	2,02	
	AME	75	j	2,40	
	AME	78	j	0,39	
	AME	79	j	18,10	
	AME	83	j	1,43	
	AME	86	j	4,12	
	AME	87	j	13,07	
AME	88	j	3,99		
AME	93	j	3,99		
AME	94	j	8,88		
AME	95	j	1,89		
AME	97	j	2,78		
AME	98	j	9,22		
AME	99	j	6,43		
AME	100	j	3,62		

Libellé groupe  Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>elle</sup>	UG		
	AME	102	j	6,20	
	AME	104	j	16,03	
	AME	105	j	6,63	
	AME	107	j	0,85	
	AME	108	j	0,64	
	AME	114	j	6,37	
	AME	115	j	14,74	
	AME	116	j	1,58	
	AME	120	j	1,80	
	AME	121	j	6,28	
	AME	122	j	3,65	
	AME	123	j	1,30	
	AME	125	j	3,23	
	AME	127	j	1,02	
	AME	129	j	4,44	
	AME	132	j	4,00	
	AME	133	j	2,93	
	AME	134	j	1,46	
	AME	139	j	4,04	
	AME	140	j	3,91	
	AME	141	j	8,28	
	AME	142	j	9,44	
	AME	146	j	18,26	
	AME	147	j	7,55	
	AME	148	j	4,13	
	AME	149	j	1,59	
	AME	150	j	1,59	
	AME	151	j	12,12	
	AME	152	j	2,81	
	AME	153	j	9,02	
	AME	154	j	9,59	
	AME	155	j	7,93	
	AME	158	j	2,45	
	AME	159	j	1,23	
	AME	160	j	1,06	<b>539,32</b>
<b>Amélioration</b> Coupe rotation 6 ans <b>(A6)</b>	AME	1	a	5,16	
	AME	2	a	9,40	
	AME	7	a	12,10	
	AME	8	a	13,89	
	AME	9	a	13,69	
	AME	10	a	15,25	
	AME	14	a1	23,84	
	AME	14	a2	3,50	
	AME	15	a1	2,14	
	AME	15	a2	2,47	
	AME	15	a3	1,70	
	AME	16	a	21,08	
	AME	17	a	4,99	
	AME	33	a	3,12	
	AME	34	a	4,56	
	AME	35	a	4,64	
	AME	36	a	2,83	
AME	40	a	4,00		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>elle</sup>	UG		
	AME	41	a	19,79	
	AME	45	a	9,64	
	AME	47	a	3,35	
	AME	67	a	16,14	
	AME	68	a	9,41	
	AME	70	a	5,96	
	AME	72	a	18,20	
	AME	79	a	7,05	
	AME	82	a	19,26	
	AME	83	a	6,18	
	AME	91	a	16,29	
	AME	94	a	7,79	
	AME	96	a	14,99	
	AME	97	a	10,86	
	AME	106	a	10,44	
	AME	111	a	4,77	
	AME	113	a	17,80	
	AME	131	a	10,61	
	AME	138	a	27,27	
	AME	139	a	3,20	
	AME	140	a	13,36	
	AME	143	a	9,77	
	AME	145	a1	8,53	
	AME	145	a2	5,40	
	AME	146	a	13,33	
	AME	151	a	9,12	
					<b>446,87</b>
<b>Amélioration</b> Coupe rotation 8 ans (A8)	AME	3	b	3,84	
	AME	4	b	17,56	
	AME	5	b	2,55	
	AME	6	b	21,12	
	AME	7	b	5,60	
	AME	9	b	6,55	
	AME	11	b	20,81	
	AME	12	b	7,03	
	AME	16	b	5,30	
	AME	18	b	4,47	
	AME	19	b	9,16	
	AME	20	b	7,41	
	AME	27	b	12,06	
	AME	28	b	9,26	
	AME	29	b	11,88	
	AME	30	b	16,69	
	AME	31	b	21,43	
	AME	37	b	7,89	
	AME	38	b1	9,91	
	AME	38	b2	9,25	
	AME	69	b	5,47	
	AME	71	b	8,46	
	AME	73	b1	7,52	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>elle</sup>	UG		
	AME	73	b2	3,59	
	AME	76	b	7,49	
	AME	77	b	17,88	
	AME	78	b	3,64	
	AME	87	b	2,56	
	AME	89	b	5,64	
	AME	90	b	23,96	
	AME	92	b	14,87	
	AME	93	b	10,06	
	AME	95	b	14,05	
	AME	100	b	15,95	
	AME	101	b	5,30	
	AME	102	b	14,51	
	AME	103	b	11,87	
	AME	104	b	8,45	
	AME	105	b	10,94	
	AME	108	b	14,20	
	AME	109	b	8,38	
	AME	110	b	18,19	
	AME	112	b	23,95	
	AME	114	b	15,11	
	AME	115	b	7,46	
	AME	116	b1	13,44	
	AME	116	b2	2,57	
	AME	118	b	5,39	
	AME	119	b	8,86	
	AME	120	b	11,66	
	AME	122	b	15,42	
	AME	123	b	21,78	
	AME	126	b	19,02	
	AME	127	b	13,89	
	AME	128	b	20,14	
	AME	130	b	15,32	
	AME	131	b	9,22	
	AME	133	b	11,11	
	AME	144	b	20,82	
	AME	153	b	6,42	
	AME	156	b	14,06	
	AME	157	b	9,35	
	AME	158	b	11,62	
	AME	159	b	17,53	
	AME	160	b	22,77	
	AME	162	b	14,73	
	AME	164	b	16,89	
	AME	166	b	20,84	
					<b>805,92</b>

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion  P <sup>elle</sup> UG	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)	Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener
<b>Irrégulier</b> Coupe rotation 8 ans (I8)	IRR	3	i	10,81	<b>367,52</b>
	IRR	17	i	8,48	
	IRR	21	i	17,35	
	IRR	24	i	19,20	
	IRR	25	i	7,44	
	IRR	26	i	14,69	
	IRR	39	i	9,58	
	IRR	44	i	17,57	
	IRR	51	i	12,86	
	IRR	81	i	14,05	
	IRR	84	i	16,07	
	IRR	85	i	13,61	
	IRR	117	i	19,22	
	IRR	124	i	17,73	
	IRR	135	i	26,61	
	IRR	136	i	15,41	
	IRR	137	i	19,67	
	IRR	141	i	14,57	
	IRR	142	i	18,27	
	IRR	147	i	18,42	
IRR	148	i	18,90		
IRR	149	i	14,17		
IRR	150	i	22,84		
<b>Hors sylviculture (HSY)</b>	HSY	5	h	2,20	<b>13,73</b>
	HSY	7	h	0,83	
	HSY	8	h	0,25	
	HSY	10	h	0,12	
	HSY	11	h	0,38	
	HSY	13	h	0,97	
	HSY	14	h	1,28	
	HSY	15	h	0,24	
	HSY	18	h	0,20	
	HSY	20	h	0,36	
	HSY	26	h	1,29	
	HSY	29	h	0,42	
	HSY	44	h	0,36	
	HSY	45	h	0,14	
	HSY	67	h	0,57	
	HSY	74	h	0,22	
	HSY	104	h	0,31	
	HSY	108	h	0,91	
	HSY	111	h	0,48	
	HSY	129	h	0,23	
HSY	130	h	0,31		
HSY	131	h	0,44		
HSY	160	h	1,22		
<b>Total</b>				<b>2 173,36</b>	<b>2 173,36</b>

Cf. carte d'aménagement en annexe.

Il est à noter qu'une partie des parcelles classées en jeunesse seront susceptibles de passer en première éclaircie en fin d'aménagement. Un tableau récapitulatif de ces parcelles sera ajouté au programme des coupes.

Aucun peuplement ne présentait un intérêt pour le maintien d'îlots de sénescence d'après les directives de la note de service 09-T-310 sur les îlots de vieux bois. Cependant, des tiges de pin sylvestre de qualité supérieure seront conservées en sur-réserves.

Enfin, le choix de ne pas créer de nouveaux îlots de sénescence a été retenu au vu des surfaces conséquentes présentes dans la RBD du Grossmann (ancienne série 2) et afin de ne pas demander un effort supplémentaire aux usagers qui ont des droits sur les arbres secs.

#### **Tableau récapitulatif des différents groupes d'aménagement.**

<b>Groupe</b>	<b>Surface</b>
REG	509,12
J	539,32
A6	446,87
A8	805,92
I8	367,52
HSY	13,73

#### **2.4.1.2 - Constitution de divisions**

Une réserve biologique domaniale existe sur cette forêt (ancienne série 2). Elle est regroupée avec l'ancienne série 2 de la FD d'Abreschweiler au sein de la RBD du Grossmann qui fait l'objet d'un plan de gestion spécifique.

Cette ancienne série de la FD de Walchen est constituée d'une division à objectif écologique et n'est pas traitée dans le présent aménagement.

## 2.5 Programme d'actions

### 2.5.1 - Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

#### • Etat des lieux

Il y a menace sur l'intégrité foncière de la propriété forestière sur les points suivants :

- Parcelles enclavées dans des propriétés privées.
- Parcelles aux limites très découpées et avec des bornes manquantes.
- Enclaves privées au sein de la forêt domaniale.

Ces difficultés sur le foncier concernent une zone d'environ 330 ha et compliquent la gestion courante de ces parcelles. Ce problème est identifié depuis plusieurs années et un plan d'action a été établi sur le long terme. Ainsi, une zone d'acquisition prioritaire (ZAP) a été définie et validée au niveau ministériel.

L'ensemble des parcelles situées dans cette zone a été listé et cartographié (documents disponibles à l'agence ONF de Sarrebourg) et fera l'objet d'acquisition ou d'échanges en fonction des opportunités. L'autorisation ministérielle est permanente pour les parcelles situées au sein de la ZAP.

De plus, une mise à jour des surfaces cadastrales sera à effectuer sur le territoire communal de Harreberg afin d'obtenir une cohérence entre les surfaces cadastrales et les surfaces mesurées sur le terrain.

#### • Les principaux types d'actions envisageables sont :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON1	1	Acquisition de parcelles enclavées au sein de la ZAP.	Partie Nord de la forêt (voir carte en annexe)	En fonction des opportunités d'achat ou d'échange.	30 000
FON2	1	Entretien des limites et du parcellaire.	Ensemble de la forêt.	Basé sur une estimation de 41 HJ OF/an	186 550
FON3	1	Régularisation des surfaces cadastrales sur le territoire communal de Harreberg.	/	Mission dévolue au service foncier.	/
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					<b>216 550</b>
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					<b>10 828</b>

### 2.5.2 - Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### 2.5.2.1 - Documents de référence à appliquer

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005)

Pour le douglas on se référera au Guide des sylvicultures - le Douglas - (2006).

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)

Pour le sapin, l'épicéa et le pin sylvestre on se référera au guide de sylvicultures des massifs des Vosges et des Ardennes. (en cours d'élaboration)

Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006)

## 2.5.2.2 - Coupes Programme de coupes

### Cas des coupes programmables par année

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2012	105b	A8	FSHEM3	AO	10,94	10,94	64	700	
2012	105r	RO	FHETM2	RPR	3,21	3,21	64	205	
2012	114b	A8	FSPSM2	AO	15,11	15,11	51	771	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2012	116b1	A8	FSPSG3	AO	13,44	13,44	64	860	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2012	117i	I8	IHESM3	IBO	19,22	19,22	75	1 442	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2012	138a	A6	FSERP2	AI	27,27	27,27	42	1 145	Enjeux sociaux.
2012	146a	A6	FSPSP1	AI	13,33	13,33	24	320	Vestiges archéologiques.
2012	150i	I8	IESFM2	IBO	22,84	22,84	42	959	
2012	156b	A8	FS.PM3	AO	14,06	14,06	64	900	
2012	157b	A8	FS.PM3	AO	9,35	9,35	64	598	
2012	15a1	A6	FS.PM3	AO	2,14	2,14	69	148	Plantes protégées.
2012	15r1	RO	FS.PM2	RPR	7	7	64	448	Plantes protégées.
2012	15r2	RO	FHETM2	RPR	2,6	2,6	64	166	Plantes protégées.
2012	21i	I8	ISHEM1	IBO	17,35	17,35	29	503	Plantes protégées.
2012	28b	A8	FSPSM2	AO	9,26	9,26	51	472	Vestiges archéologiques
2012	38b1	A8	FSHEM3	AO	9,91	9,91	64	634	Plantes protégées.
2012	38b2	A8	FSHEM3	AO	9,25	9,25	64	592	Plantes protégées.
2012	57r	RO	FS.PM2	RPR	23,38	23,38	64	1 496	Plantes protégées.
2012	85i	I8	IHESI1	IBO	13,61	13,61	29	395	
2012	87b	A8	FHESG1	AO	2,56	2,56	38	97	Vestiges archéologiques
2012	90b	A8	FHESM1	AO	23,96	23,96	38	910	Enjeux sociaux.
2012	93b	A8	FHESM2	AO	10,06	10,06	51	513	Vestiges archéologiques
2013	103b	A8	FSPEM3	AO	11,87	11,87	64	760	
2013	137i	I8	ISHEM3	IBO	19,67	19,67	75	1 475	Plantes protégées. Enjeux sociaux.
2013	138r	RO	FSPEG2	RPR	4,32	4,32	64	276	Enjeux sociaux.
2013	140a	A6	FESPP3	E1	13,36	5,5	69	380	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
2013	141i	I8	ISHEM2	IBO	14,57	14,57	42	612	Enjeux sociaux.
2013	148i	I8	IESFM1	IBO	18,9	18,9	29	548	
2013	153b	A8	FSHEI1	AO	6,42	6,42	38	244	
2013	158b	A8	FSPEM2	AO	11,62	9,77	51	498	
2013	159b	A8	FSPEM2	AO	17,53	17,53	51	894	
2013	1a	A6	FSPEP3	AI	5,16	5,16	69	356	Plantes protégées.
2013	2a	A6	FSERM3	AO	9,4	9,4	69	649	Plantes protégées.
2013	31b	A8	FSERM2	AO	21,43	21,43	51	1 093	Plantes protégées.
2013	82a	A6	FSPEP1	AI	19,26	19,26	24	462	Enjeux sociaux.
2013	83a	A6	FESFP1	AI	6,18	6,18	24	148	

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, , patrimoine culturel...)
2013	91a	A6	FESFP1	E1	16,29	16,29	24	391	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
2014	10a	A6	FS.PM2	AO	15,25	4,1	42	172	
2014	128b	A8	FPSEM1	AO	20,14	20,14	38	765	Enjeux sociaux.
2014	142i	I8	IESFM1	IBO	18,27	18,27	29	530	Enjeux sociaux.
2014	145a1	A6	FPSEM3	AO	8,53	8,53	69	589	
2014	145a2	A6	FSERM2	AO	5,4	5,4	42	227	
2014	147i	I8	ISHEM2	IBO	18,42	18,42	42	774	
2014	162b	A8	FSHEM3	AO	14,73	12,25	64	784	Plantes protégées.
2014	18b	A8	FHETM1	AO	4,47	4,47	38	170	Vestiges archéologiques
2014	24i	I8	IESFI2	IBO	19,2	19,2	42	806	Plantes protégées.
2014	40a	A6	FSERP3	AI	4	4	69	276	
2014	41a	A6	FSPSP2	AI	19,79	19,79	42	831	
2014	5b	A8	FSPM2	AO	2,55	2,55	51	130	
2014	69b	A8	FHEM2	AO	5,47	5,47	51	279	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2014	71b	A8	FESM1	AO	8,46	8,46	38	321	
2014	7a	A6	FS.PM3	AO	12,1	4,07	69	281	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2014	88r	RO	FHETG2	RPR	7,19	7,19	64	460	
2014	89b	A8	FPSEM1	AO	5,64	5,64	38	214	Vestiges archéologiques
2014	89r	RO	FHETM2	RPR	16,46	16,46	64	1 053	Vestiges archéologiques
2015	106a	A6	FS.PP3	AI	10,44	4,84	69	334	Enjeux sociaux.
2015	110b	A8	FSHEM2	AO	18,19	18,19	51	928	Enjeux sociaux.
2015	111a	A6	FESFP1	E1	4,77	4,77	24	114	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
2015	113a	A6	FSHEM2	AO	17,8	17,8	42	748	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2015	122b	A8	FHESM2	AO	15,42	15,42	51	786	
2015	131a	A6	FSPSP1	AI	10,61	10,61	24	255	
2015	133b	A8	FHESM2	AO	11,11	11,11	51	567	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2015	164b	A8	FSHEM2	AO	16,89	16,89	51	861	Plantes protégées.
2015	27b	A8	FS.PM2	AO	12,06	12,06	51	615	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2015	30b	A8	FSHEM2	AO	16,69	16,69	51	851	
2015	33a	A6	FS.PM3	AO	3,12	3,12	69	215	Plantes protégées.
2015	34a	A6	FS.PM3	AO	4,56	4,56	69	315	Plantes protégées.
2015	35a	A6	FSHEM2	AO	4,64	4,64	42	195	
2015	36a	A6	FS.PM3	AO	2,83	2,83	69	195	
2015	45a	A6	FPSEP2	E1	9,64	9,64	42	405	Implantation éventuelle de pré-bois.
2015	47a	A6	FSERP2	AI	3,35	3,35	42	141	
2015	5r	RO	FS.PM2	RPR	4	4	64	256	
2015	96a	A6	FSHEP3	AI	14,99	8,49	69	586	
2015	97a	A6	FHSEM3	AO	10,86	10,86	69	749	Enjeux sociaux.
2016	104b	A8	FHESM3	AO	8,45	8,45	64	541	

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2016	125r	RO	FSHEG2	RPR	9,88	8,38	64	536	Plantes protégées. Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2016	143a	A6	FS.PP2	AI	9,77	9,77	42	410	
2016	149i	I8	IHESM1	IBO	14,17	14,17	29	411	
2016	152r	RO	FESPM2	RPR	20,33	20,33	64	1 301	Vestiges archéologiques.
2016	160b	A8	FSHEM2	AO	22,77	22,77	51	1 161	
2016	166b	A8	FSHEM2	AO	20,84	20,84	51	1 063	Plantes protégées.
2016	17i	I8	IS.PI1	IBO	8,48	8,48	29	246	Plantes protégées.
2016	25i	I8	IESFM1	IBO	7,44	7,44	29	216	Plantes protégées.
2016	26i	I8	IS.PI2	IBO	14,69	14,69	42	617	
2016	27r	RO	FS.PM2	RPR	8,96	8,96	64	573	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2016	2r	RO	FSHEM2	RPR	6,55	6,55	64	419	Plantes protégées.
2016	39i	I8	FSHEM2	IBO	9,58	9,58	42	402	Plantes protégées.
2016	4b	A8	FS.FM1	AO	17,56	17,56	38	667	
2016	68r	RO	FSPGG2	RPR	1,99	1,99	64	127	
2016	79a	A6	FDM.PP2	AI	7,05	7,05	42	296	
2016	7b	A8	FS.PI2	AO	5,6	5,6	51	286	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2016	81i	I8	IHEFG3	IBO	14,05	14,05	75	1 054	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2016	95b	A8	FHETM2	AO	14,05	14,05	51	717	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2016	9b	A8	FS.PM3	AO	6,95	6,95	64	445	
2017	100b	A8	FHETM2	AO	15,95	15,95	51	813	Vestiges archéologiques
2017	102b	A8	FSHEM3	AO	14,51	14,51	64	929	Vestiges archéologiques
2017	108b	A8	FSHEM1	AO	14,2	14,2	38	540	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2017	12b	A8	FSERM2	AO	7,03	7,03	51	359	Plantes protégées.
2017	131b	A8	FSPSI2	AO	9,22	9,22	51	470	
2017	13r	RO	FESFM2	RPR	1,66	1,66	64	106	
2017	144b	A8	FSHEM1	AO	20,82	20,82	38	791	
2017	145r	RO	FS.PM2	RPR	3,2	3,2	64	205	
2017	151a	A6	FSPM2	AO	9,12	9,12	42	383	
2017	22r	RO	FESFG2	RPR	2,47	2,47	64	158	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2017	29b	A8	FS.PM3	AO	11,88	11,88	64	760	Vestiges archéologiques
2017	37b	A8	FESFM3	AO	7,89	7,89	64	505	
2017	6b	A8	FS.PM3	AO	21,12	21,12	64	1 352	
2017	72a	A6	FSERM2	AO	18,2	18,2	42	764	
2017	76b	A8	FS.PM3	AO	7,49	7,49	64	479	Enjeux sociaux.
2017	83r	RO	FHETM2	RPR	4,78	4,78	64	306	
2018	100r	RO	FHETM2	RPR	2,36	2,36	64	151	Vestiges archéologiques
2018	106r	RO	FSPEG2	RPR	3,1	3,1	64	198	Enjeux sociaux.
2018	112b	A8	FSPSM2	AO	23,95	23,95	51	1 221	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2018	115b	A8	FHETM2	AO	7,46	7,46	51	380	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2018	118b	A8	FSERG2	AO	5,39	5,39	51	275	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2018	123b	A8	FHESM1	AO	21,18	21,18	38	805	Vestiges archéologiques.
2018	126b	A8	FSPSM2	AO	13,02	13,02	51	664	Plantes protégées. Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2018	127b	A8	FHESM2	AO	13,89	12,38	51	631	Vestiges archéologiques.
2018	130b	A8	FHESM2	AO	15,32	15,32	51	781	Vestiges archéologiques.
2018	138a	A6	FSERP2	AI	27,27	27,27	42	1 145	Enjeux sociaux.
2018	139a	A6	FS.PP3	E1	3,2	3,2	69	221	Implantation éventuelle de pré-bois.
2018	146a	A6	FSPSP1	AI	13,33	13,33	24	320	Vestiges archéologiques.
2018	15a1	A6	FS.PM3	AO	2,14	2,14	69	148	Plantes protégées.
2018	16b	A8	FS.PM3	AO	5,3	5,3	64	339	
2018	19b	A8	FSPSM2	AO	9,16	9,16	51	467	Vestiges archéologiques
2018	23r	RO	FHEM2	RPR	3,57	3,57	64	228	Vestiges archéologiques
2018	44i	I8	ISHEM3	IBO	17,57	17,57	75	1 318	Plantes protégées.
2018	73b1	A8	FHITG2	AO	7,52	7,52	51	384	Enjeux sociaux.
2018	73b2	A8	FEPCM3	AO	3,59	3,59	64	230	Enjeux sociaux.
2018	75r	RO	FSHEM2	RPR	12,73	12,73	64	815	
2018	76r	RO	FS.PM2	RPR	7,26	7,26	64	465	Enjeux sociaux.
2018	77b	A8	FHESM2	AO	17,88	17,88	51	912	Enjeux sociaux.
2018	78b	A8	FEPCM3	AO	3,64	3,64	64	233	Vestiges archéologiques
2018	84i	I8	ISHI1	IBO	16,07	16,07	29	466	
2019	101b	A8	FS.PM3	AO	5,3	5,3	64	339	
2019	109b	A8	FS.PM2	AO	8,38	8,38	51	427	Vestiges archéologiques.
2019	119b	A8	FSERM3	AO	8,86	8,86	64	567	
2019	11b	A8	FS.PM3	AO	20,81	20,81	64	1 332	Plantes protégées.
2019	120b	A8	FPSHM3	AO	11,66	11,66	64	746	
2019	124i	I8	IHESI1	IBO	17,73	17,73	29	514	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2019	135i	I8	IHESM2	IBO	26,61	26,61	42	1 118	Vestiges archéologiques.
2019	136i	I8	ISHEP2	IBO	15,41	15,41	42	647	
2019	140a	A6	FESPP3	AI	13,36	13,36	69	922	Enjeux sociaux.
2019	143r	RO	FS.PI3	RPR	3,08	3,08	64	197	
2019	1a	A6	FSPEP3	AI	5,16	5,16	69	356	Plantes protégées.
2019	20b	A8	FSPSM2	AO	7,41	7,41	51	378	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2019	2a	A6	FSERM3	AO	9,4	9,4	69	649	Plantes protégées.
2019	3b	A8	FSPSI3	AO	3,84	3,84	64	246	Vestiges archéologiques
2019	3i	I8	IESFI2	IBO	10,81	10,81	42	454	Vestiges archéologiques
2019	51i	I8	ISHEM3	IBO	12,86	12,86	75	965	Plantes protégées.
2019	82a	A6	FSPEP1	AI	19,26	19,26	24	462	Enjeux sociaux.
2019	83a	A6	FESFP1	AI	6,18	6,18	24	148	
2019	91a	A6	FESFP1	AI	16,29	16,29	24	391	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2019	92b	A8	FHESM1	AO	14,87	14,87	38	565	Enjeux sociaux.

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2019	94a	A6	FS.PP1	AI	7,79	7,79	24	187	
2020	105b	A8	FSHEM3	AO	10,94	10,94	64	700	
2020	109r	RO	FS.PM2	RPR	7,74	7,74	64	495	Vestiges archéologiques.
2020	10a	A6	FS.PM2	AO	15,25	4,1	42	172	
2020	117i	I8	IHESM3	IBO	19,22	19,22	75	1 442	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2020	145a1	A6	FPSEM3	AO	8,53	8,53	69	589	
2020	145a2	A6	FSERM2	AO	5,4	5,4	42	227	
2020	150i	I8	IESFM2	IBO	22,84	22,84	42	959	
2020	156b	A8	FS.PM3	AO	14,06	14,06	64	900	
2020	157b	A8	FS.PM3	AO	9,35	9,35	64	598	
2020	21i	I8	ISHM1	IBO	17,35	17,35	29	503	Plantes protégées.
2020	28b	A8	FSPSM2	AO	9,26	9,26	51	472	Vestiges archéologiques
2020	38b1	A8	FSHEM3	AO	9,91	9,91	64	634	Plantes protégées.
2020	38b2	A8	FSHEM3	AO	9,25	9,25	64	592	Plantes protégées.
2020	40a	A6	FSEFP3	AI	4	4	69	276	
2020	41a	A6	FSPSP2	AI	19,79	19,79	42	831	
2020	74r	RO	FHERG2	RPR	9,96	9,96	64	637	Enjeux sociaux.
2020	7a	A6	FS.PM3	AO	12,1	4,07	69	281	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2020	85i	I8	IHESI1	IBO	13,61	13,61	29	395	
2020	87b	A8	FHESG1	AO	2,56	2,56	38	97	Vestiges archéologiques
2020	90b	A8	FHESM1	AO	23,96	23,96	38	910	Enjeux sociaux.
2020	93b	A8	FHESM2	AO	10,06	10,06	51	513	Vestiges archéologiques
2021	106a	A6	FS.PP3	AI	10,44	10,44	69	720	Enjeux sociaux.
2021	111a	A6	FESFP1	AI	4,77	4,77	24	114	Enjeux sociaux.
2021	113a	A6	FSHEM2	AO	17,8	17,8	42	748	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2021	114b	A8	FSPSM2	AO	15,11	15,11	51	771	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2021	116b1	A8	FSPSG3	AO	13,44	13,44	64	860	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2021	116b2	A8	FDMRP2	E1	2,57	2,57	51	131	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
2021	131a	A6	FSPSP1	AI	10,61	10,61	24	255	
2021	141i	I8	ISHM2	IBO	14,57	14,57	42	612	Enjeux sociaux.
2021	153b	A8	FSHEI1	AO	6,42	6,42	38	244	
2021	158b	A8	FSPM2	AO	11,62	11,62	51	593	
2021	159b	A8	FSPM2	AO	17,53	17,53	51	894	
2021	15r1	RO	FS.PM2	RPR	7	7	64	448	Plantes protégées.
2021	15r2	RO	FHETM2	RPR	2,6	2,6	64	166	Plantes protégées.
2021	31b	A8	FSERM2	AO	21,43	21,43	51	1 093	Plantes protégées.
2021	33a	A6	FS.PM3	AO	3,12	3,12	69	215	Plantes protégées.
2021	34a	A6	FS.PM3	AO	4,56	4,56	69	315	Plantes protégées.
2021	35a	A6	FSHEM2	AO	4,64	4,64	42	195	
2021	36a	A6	FS.PM3	AO	2,83	2,83	69	195	

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2021	45a	A6	FPSEP2	AI	9,64	9,64	42	405	
2021	47a	A6	FSERP2	AI	3,35	3,35	42	141	
2021	96a	A6	FSHEP3	AI	14,99	14,99	69	1 034	
2021	97a	A6	FHSEM3	AO	10,86	10,86	69	749	Enjeux sociaux.
2022	103b	A8	FSPEM3	AO	11,87	11,87	64	760	
2022	128b	A8	FPSEM1	AO	20,14	20,14	38	765	Enjeux sociaux.
2022	137i	I8	ISHM3	IBO	19,67	19,67	75	1 475	Plantes protégées. Enjeux sociaux.
2022	142i	I8	IESFM1	IBO	18,27	18,27	29	530	Enjeux sociaux.
2022	143a	A6	FS.PP2	AI	9,77	9,77	42	410	
2022	148i	I8	IESFM1	IBO	18,9	18,9	29	548	
2022	162b	A8	FSHEM3	AO	14,73	14,73	64	943	Plantes protégées.
2022	18b	A8	FHETM1	AO	4,47	4,47	38	170	Vestiges archéologiques
2022	24i	I8	FESFI2	IBO	19,2	19,2	42	806	Plantes protégées.
2022	5b	A8	FSPM2	AO	2,55	2,55	51	130	
2022	67a	A6	FHEFP2	E1	16,14	10	42	420	Implantation éventuelle de pré-bois.
2022	68a	A6	FHSEP2	E1	9,41	9,41	42	395	Implantation éventuelle de pré-bois.
2022	69b	A8	FHEFM2	AO	5,47	5,47	51	279	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2022	71b	A8	FESFI1	AO	8,46	8,46	38	321	
2022	79a	A6	FDMRP2	AI	7,05	7,05	42	296	
2022	89b	A8	FPSEM1	AO	5,64	5,64	38	214	Vestiges archéologiques
2023	104b	A8	FHESM3	AO	8,45	8,45	64	541	
2023	110b	A8	FSHEM2	AO	18,19	18,19	51	928	Enjeux sociaux.
2023	122b	A8	FHESM2	AO	15,42	15,42	51	786	
2023	133b	A8	FHESM2	AO	11,11	11,11	51	567	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2023	147i	I8	ISHM2	IBO	18,42	18,42	42	774	
2023	151a	A6	FSPEM2	AO	9,12	9,12	42	383	
2023	164b	A8	FSHEM2	AO	16,89	16,89	51	861	Plantes protégées.
2023	27b	A8	FS.PM2	AO	12,06	12,06	51	615	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2023	30b	A8	FSHEM2	AO	16,69	16,69	51	851	
2023	70a	A6	FHEFP2	E1	5,96	5,96	42	250	Implantation éventuelle de pré-bois.
2023	72a	A6	FSERM2	AO	18,2	18,2	42	764	
2023	81i	I8	IHEFG3	IBO	14,05	14,05	75	1 054	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2024	138a	A6	FSERP2	AI	27,27	27,27	42	1 145	Enjeux sociaux.
2024	139a	A6	FS.PP3	AI	3,2	3,2	69	221	
2024	146a	A6	FSPSP1	AI	13,33	13,33	24	320	Vestiges archéologiques.
2024	149i	I8	IHESM1	IBO	14,17	14,17	29	411	
2024	15a1	A6	FS.PM3	AO	2,14	2,14	69	148	Plantes protégées.
2024	15a2	A6	FDMRP2	E1	2,47	2,47	42	104	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2024	15a3	A6	FPSEP2	E1	1,7	1,7	42	71	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
2024	160b	A8	FSHEM2	AO	22,77	22,77	51	1 161	
2024	166b	A8	FSHEM2	AO	20,84	20,84	51	1 063	Plantes protégées.
2024	17i	I8	IS.PI1	IBO	8,48	8,48	29	246	Plantes protégées.
2024	25i	I8	IESFM1	IBO	7,44	7,44	29	216	Plantes protégées.
2024	26i	I8	IS.PI2	IBO	14,69	14,69	42	617	
2024	39i	I8	ISHEM2	IBO	9,58	9,58	42	402	Plantes protégées.
2024	4b	A8	FS.PM1	AO	17,56	17,56	38	667	
2024	7b	A8	FS.PI2	AO	5,6	5,6	51	286	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2024	95b	A8	FHETM2	AO	14,05	14,05	51	717	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2024	9a	A6	FPSEP2	E1	13,69	13,69	42	575	Implantation éventuelle de pré-bois.
2024	9b	A8	FS.PM3	AO	6,95	6,95	64	445	
2025	100b	A8	FHEM2	AO	15,95	15,95	51	813	Vestiges archéologiques
2025	102b	A8	FSHEM3	AO	14,51	14,51	64	929	Vestiges archéologiques
2025	108b	A8	FSHEM1	AO	14,2	14,2	38	540	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2025	12b	A8	FSERM2	AO	7,03	7,03	51	359	Plantes protégées.
2025	131b	A8	FSPSI2	AO	9,22	9,22	51	470	
2025	140a	A6	FESPP3	AI	13,36	13,36	69	922	Enjeux sociaux.
2025	144b	A8	FSHEM1	AO	20,82	20,82	38	791	
2025	14a1	A6	FPSEP2	E1	23,84	23,84	42	1 001	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
2025	14a2	A6	FDMRP2	E1	3,5	3,5	42	147	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
2025	1a	A6	FSPEP3	AI	5,16	5,16	69	356	Plantes protégées.
2025	29b	A8	FS.PM3	AO	11,88	11,88	64	760	Vestiges archéologiques
2025	2a	A6	FSERM3	AO	9,4	9,4	69	649	Plantes protégées.
2025	37b	A8	FESFM3	AO	7,89	7,89	64	505	
2025	6b	A8	FS.PM3	AO	21,12	21,12	64	1 352	
2025	76b	A8	FS.PM3	AO	7,49	7,49	64	479	Enjeux sociaux.
2025	82a	A6	FSPEP1	AI	19,26	19,26	24	462	Enjeux sociaux.
2025	83a	A6	FESFP1	AI	6,18	6,18	24	148	
2025	91a	A6	FESFP1	AI	16,29	16,29	24	391	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2025	94a	A6	FS.PP1	AI	7,79	7,79	24	187	
2026	10a	A6	FS.PM2	AO	15,25	15,25	42	640	
2026	112b	A8	FSPSM2	AO	23,95	23,95	51	1 221	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2026	115b	A8	FHETM2	AO	7,46	7,46	51	380	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2026	118b	A8	FSERG2	AO	5,39	5,39	51	275	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2026	123b	A8	FHESM1	AO	21,18	21,18	38	805	Vestiges archéologiques.

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2026	126b	A8	FSPSM2	AO	13,02	13,02	51	664	Plantes protégées. Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2026	127b	A8	FHESM2	AO	13,89	13,89	51	708	Vestiges archéologiques.
2026	130b	A8	FHESM2	AO	15,32	15,32	51	781	Vestiges archéologiques.
2026	145a1	A6	FPSEM3	AO	8,53	8,53	69	589	
2026	145a2	A6	FSERM2	AO	5,4	5,4	42	227	
2026	16b	A8	FS.PM3	AO	5,3	5,3	64	339	
2026	19b	A8	FSPSM2	AO	9,16	9,16	51	467	Vestiges archéologiques
2026	40a	A6	FSERP3	AI	4	4	69	276	
2026	41a	A6	FSPSP2	AI	19,79	19,79	42	831	
2026	44i	I8	ISHEM3	IBO	17,57	17,57	75	1 318	Plantes protégées.
2026	73b1	A8	FHETG2	AO	7,52	7,52	51	384	Enjeux sociaux.
2026	73b2	A8	FPSEM3	AO	3,59	3,59	64	230	Enjeux sociaux.
2026	77b	A8	FHESM2	AO	17,88	17,88	51	912	Enjeux sociaux.
2026	78b	A8	FPSEM3	AO	3,64	3,64	64	233	Vestiges archéologiques
2026	7a	A6	FPSEP2	AO	12,1	12,1	42	508	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2026	84i	I8	ISHEI1	IBO	16,07	16,07	29	466	
2027	101b	A8	FS.PM3	AO	5,3	5,3	64	339	
2027	106a	A6	FS.PP3	AI	10,44	10,44	69	720	Enjeux sociaux.
2027	109b	A8	FS.PM2	AO	8,38	8,38	51	427	Vestiges archéologiques.
2027	119b	A8	FSERM3	AO	8,86	8,86	64	567	
2027	11b	A8	FS.PM3	AO	20,81	20,81	64	1 332	Plantes protégées.
2027	120b	A8	FPSHM3	AO	11,66	11,66	64	746	
2027	135i	I8	IHESM2	IBO	26,61	26,61	42	1 118	Vestiges archéologiques.
2027	136i	I8	ISHEP2	IBO	15,41	15,41	42	647	
2027	20b	A8	FSPSM2	AO	7,41	7,41	51	378	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2027	33a	A6	FS.PM3	AO	3,12	3,12	69	215	Plantes protégées.
2027	34a	A6	FS.PM3	AO	4,56	4,56	69	315	Plantes protégées.
2027	35a	A6	FSHEM2	AO	4,64	4,64	42	195	
2027	36a	A6	FS.PM3	AO	2,83	2,83	69	195	
2027	3b	A8	FSPSI3	AO	3,84	3,84	64	246	Vestiges archéologiques
2027	3i	I8	IESFI2	IBO	10,81	10,81	42	454	Vestiges archéologiques
2027	45a	A6	FPSEP2	AI	9,64	9,64	42	405	
2027	47a	A6	FSERP2	AI	3,35	3,35	42	141	
2027	51i	I8	ISHEM3	IBO	12,86	12,86	75	965	Plantes protégées.
2027	92b	A8	FHESM2	AO	14,87	14,87	38	565	Enjeux sociaux.
2027	96a	A6	FSHEP3	AI	14,99	14,99	69	1 034	
2027	97a	A6	FHSEM3	AO	10,86	10,86	69	749	Enjeux sociaux.
2028	105b	A8	FSHEM3	AO	10,94	10,94	64	700	
2028	111a	A6	FESFP1	AI	4,77	4,77	24	114	Enjeux sociaux.
2028	113a	A6	FSHEM2	AO	17,8	17,8	42	748	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2028	117i	I8	IHESM3	IBO	19,22	19,22	75	1 442	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2028	124i	I8	IHESI1	IBO	17,73	17,73	29	514	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2028	131a	A6	FSPSP1	AI	10,61	10,61	24	255	
2028	143a	A6	FS.PP2	AI	9,77	9,77	42	410	
2028	150i	I8	IESFM2	IBO	22,84	22,84	42	959	
2028	156b	A8	FS.PM3	AO	14,06	14,06	64	900	
2028	157b	A8	FS.PM3	AO	9,35	9,35	64	598	
2028	21i	I8	ISHEM1	IBO	17,35	17,35	29	503	Plantes protégées.
2028	28b	A8	FSPSM2	AO	9,26	9,26	51	472	Vestiges archéologiques.
2028	38b1	A8	FSHEM3	AO	9,91	9,91	64	634	Plantes protégées.
2028	38b2	A8	FSHEM3	AO	9,25	9,25	64	592	Plantes protégées.
2028	67a	A6	FHETP2	AI	16,14	16,14	42	678	
2028	68a	A6	FHSEP2	AI	9,41	9,41	42	395	
2028	85i	I8	IHESI1	IBO	13,61	13,61	29	395	
2028	87b	A8	FHESG1	AO	2,56	2,56	38	97	Vestiges archéologiques.
2028	93b	A8	FHESM2	AO	10,06	10,06	51	513	Vestiges archéologiques
2029	114b	A8	FSPSM2	AO	15,11	15,11	51	771	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2029	116b1	A8	FSPSG3	AO	13,44	13,44	64	860	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2029	116b2	A8	FDMRP2	AI	2,57	2,57	51	131	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2029	141i	I8	ISHEM2	IBO	14,57	14,57	42	612	Enjeux sociaux.
2029	151a	A6	FSPM2	AO	9,12	9,12	42	383	
2029	153b	A8	FSHEI1	AO	6,42	6,42	38	244	
2029	158b	A8	FSPM2	AO	11,62	11,62	51	593	
2029	159b	A8	FSPM2	AO	17,53	17,53	51	894	
2029	16a	A6	FPSEP2	E1	21,08	21,08	42	885	Implantation éventuelle de pré-bois.
2029	17a	A6	FSERP2	E1	4,99	4,99	42	210	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
2029	31b	A8	FSERM2	AO	21,43	21,43	51	1 093	Plantes protégées.
2029	70a	A6	FHEFP2	AI	5,96	5,96	42	250	
2029	72a	A6	FSERM2	AO	18,2	18,2	42	764	
2029	79a	A6	FDMRP2	AI	7,05	7,05	42	296	
2029	8a	A6	FPSEP2	E1	13,89	13,89	42	583	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
2029	90b	A8	FHESM1	AO	23,96	23,96	38	910	Enjeux sociaux.
2030	103b	A8	FSPM3	AO	11,87	11,87	64	760	
2030	128b	A8	FPSEM1	AO	20,14	20,14	38	765	Enjeux sociaux.
2030	137i	I8	ISHEM3	IBO	19,67	19,67	75	1 475	Plantes protégées. Enjeux sociaux.
2030	138a	A6	FSERP2	AI	27,27	27,27	42	1 145	Enjeux sociaux.
2030	139a	A6	FS.PP3	AI	3,2	3,2	69	221	
2030	142i	I8	IESFM1	IBO	18,27	18,27	29	530	Enjeux sociaux.
2030	146a	A6	FSPSP1	AI	13,33	13,33	24	320	Vestiges archéologiques.
2030	148i	I8	IESFM1	IBO	18,9	18,9	29	548	

Années	Unités de gestion (UG)	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2030	15a1	A6	FS.PM3	AO	2,14	2,14	69	148	Plantes protégées.
2030	15a2	A6	FDMRP2	AI	2,47	2,47	42	104	Plantes protégées.
2030	15a3	A6	FPSEP2	AI	1,7	1,7	42	71	Plantes protégées.
2030	162b	A8	FSHEM3	AO	14,73	14,73	64	943	Plantes protégées.
2030	18b	A8	FHETM1	AO	4,47	4,47	38	170	Vestiges archéologiques
2030	24i	I8	IESFI2	IBO	19,2	19,2	42	806	Plantes protégées.
2030	5b	A8	FSPEM2	AO	2,55	2,55	51	130	
2030	69b	A8	FHEFM2	AO	5,47	5,47	51	279	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2030	71b	A8	FESFI1	AO	8,46	8,46	38	321	
2030	89b	A8	FPSEM1	AO	5,64	5,64	38	214	Vestiges archéologiques
2030	9a	A6	FPSEP2	AI	13,69	13,69	42	575	
2031	104b	A8	FHEM3	AO	8,45	8,45	64	541	
2031	110b	A8	FHEFM2	AO	18,19	18,19	51	928	Enjeux sociaux.
2031	122b	A8	FHEFM2	AO	15,42	15,42	51	786	
2031	133b	A8	FHEFM2	AO	11,11	11,11	51	567	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2031	140a	A6	FESPP3	AI	13,36	13,36	69	922	Enjeux sociaux.
2031	147i	I8	ISHEM2	IBO	18,42	18,42	42	774	
2031	14a1	A6	FPSEP2	AI	23,84	23,84	42	1 001	Plantes protégées.
2031	14a2	A6	FDMRP2	AI	3,5	3,5	42	147	Plantes protégées.
2031	164b	A8	FSHEM2	AO	16,89	16,89	51	861	Plantes protégées.
2031	1a	A6	FSPEP3	AI	5,16	5,16	69	356	Plantes protégées.
2031	27b	A8	FS.PM2	AO	12,06	12,06	51	615	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2031	2a	A6	FSERM3	AO	9,4	9,4	69	649	Plantes protégées.
2031	30b	A8	FSHEM2	AO	16,69	16,69	51	851	
2031	81i	I8	IHEFG3	IBO	14,05	14,05	75	1 054	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2031	82a	A6	FSPEP1	AI	19,26	19,26	24	462	Enjeux sociaux.
2031	83a	A6	FESFP1	AI	6,18	6,18	24	148	
2031	91a	A6	FESFP1	AI	16,29	16,29	24	391	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2031	94a	A6	FS.PP1	AI	7,79	7,79	24	187	
<b>Total général</b>					<b>4 383,77</b>	<b>4 311,97</b>	<b>51</b>	<b>210 856</b>	

Il est rappelé au gestionnaire que **le volume présumé réalisable mentionné dans l'aménagement n'est qu'indicatif.**

Le prélèvement de chaque coupe d'amélioration doit avant tout permettre d'**atteindre le capital sur pied à l'issue de la coupe** prévu par les guides de sylviculture en vigueur pour l'essence objectif et sa classe de fertilité, en fonction de l'âge du peuplement et du capital sur pied présent avant coupe.

Les volumes indiqués tiennent compte de **l'ensemble des coupes programmables par année des différents groupes d'aménagement** (y compris les coupes préparatoires à la régénération).

Pour les coupes réglées les volumes prévus ne tiennent pas compte des produits accidentels estimés à 20% du volume total soit environ **2640 m<sup>3</sup> annuels supplémentaires.**

L'essence objectif sur le long terme devra être favorisée lors des coupes même s'il ne s'agit pas de l'essence guidant la sylviculture.

Les coupes débardées au câble-mât feront l'objet d'un prélèvement plus fort, pourront être regroupées et ne pas être exploitées à la rotation suivante.

Les VPR par hectare indiqués ont été établis en fonction des niveaux de capital des UG. Il y a donc plusieurs VPR au sein d'un même groupe d'aménagement :

Groupe	Objectif de capitalisation	VPR (m <sup>3</sup> /ha)
I8	Augmentation.	29
	Baisse.	75
	Stabilité.	42
A6	Augmentation.	24
	Baisse.	69
	Stabilité.	42
A8	Augmentation.	38
	Baisse.	64
	Stabilité.	51
RO	Stabilité.	64

Ces VPR par hectare restent **une moyenne qui doit être impérativement adaptée dans les consignes de martelage** en fonction de la description avant martelage et du niveau réel de produits accidentels.

A titre indicatif :

- Programme des coupes pour les deux années suivant l'échéance de l'aménagement.
- Parcelles à visiter en 2025 dans l'éventualité d'une première éclaircie sur la période 2027-2031

Programme des coupes pour les deux années suivant l'échéance de l'aménagement.									
Années	Unités de gestion UG	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2032	10a	A6	FS.PM2	AO	15,25	15,25	42	640	
2032	145a1	A6	FPSEM3	AO	8,53	8,53	69	589	
2032	145a2	A6	FSERM2	AO	5,40	5,40	42	227	
2032	149i	I8	IHESM1	IBO	14,17	14,17	29	411	
2032	160b	A8	FSHEM2	AO	22,77	22,77	51	1 161	
2032	166b	A8	FSHEM2	AO	20,84	20,84	51	1 063	Plantes protégées.
2032	17i	I8	IS.PI1	IBO	8,48	8,48	29	246	Plantes protégées.
2032	25i	I8	IESFM1	IBO	7,44	7,44	29	216	Plantes protégées.
2032	26i	I8	IS.PI2	IBO	14,69	14,69	42	617	
2032	39i	I8	ISHM2	IBO	9,58	9,58	42	402	Plantes protégées.
2032	40a	A6	FSERP3	AI	4,00	4,00	69	276	
2032	41a	A6	FSPSP2	AI	19,79	19,79	42	831	
2032	4b	A8	FS.PM1	AO	17,56	17,56	38	667	
2032	7a	A6	FS.PM3	AO	12,10	12,10	42	508	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2032	7b	A8	FS.PI2	AO	5,60	5,60	51	286	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
2032	95b	A8	FHETM2	AO	14,05	14,05	51	717	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
2032	9b	A8	FS.PM3	AO	6,95	6,95	64	445	
2033	100b	A8	FHETM2	AO	15,95	15,95	51	813	Vestiges archéologiques
2033	102b	A8	FSHEM3	AO	14,51	14,51	64	929	Vestiges archéologiques

Programme des coupes pour les deux années suivant l'échéance de l'aménagement.									
Années	Unités de gestion UG	Classements	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2033	106a	A6	FS.PP3	AI	10,44	10,44	69	720	Enjeux sociaux.
2033	12b	A8	FSERM2	AO	7,03	7,03	51	359	Plantes protégées.
2033	131b	A8	FSPSI2	AO	9,22	9,22	51	470	
2033	144b	A8	FSHEM1	AO	20,82	20,82	38	791	
2033	29b	A8	FS.PM3	AO	11,88	11,88	64	760	Vestiges archéologiques
2033	33a	A6	FS.PM3	AO	3,12	3,12	69	215	Plantes protégées.
2033	34a	A6	FS.PM3	AO	4,56	4,56	69	315	Plantes protégées.
2033	35a	A6	FSHEM2	AO	4,64	4,64	42	195	
2033	36a	A6	FS.PM3	AO	2,83	2,83	69	195	
2033	37b	A8	FESFM3	AO	7,89	7,89	64	505	
2033	45a	A6	FPSEP2	AI	9,64	9,64	42	405	
2033	47a	A6	FSERP2	AI	3,35	3,35	42	141	
2033	6b	A8	FS.PM3	AO	21,12	21,12	64	1 352	
2033	76b	A8	FS.PM3	AO	7,49	7,49	64	479	Enjeux sociaux.
2033	96a	A6	FSHEP3	AI	14,99	14,99	69	1 034	
2033	97a	A6	FHSEM3	AO	10,86	10,86	69	749	Enjeux sociaux.
2033	9a	A6	FPSEP2	AI	13,69	13,69	42	575	

Parcelles à visiter en 2025. (Eventualité d'une première éclaircie sur la période 2027-2031)						
Unités de gestion UG	Classement	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
2j	J	FSERP2	E1	2,64	2,64	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
7j	J	FEPCP2	E1	1,79	1,79	Plantes protégées. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
22j	J	FEPCP2	E1	16,36	16,36	Plantes protégées. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
25j	J	FSERP2	E1	16,88	16,88	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
28j	J	FPSEP2	E1	13,34	13,34	Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
30j2	J	FPSEP2	E1	16,89	16,89	Implantation éventuelle de pré-bois.
31j	J	FPSEP2	E1	12,96	12,96	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
32j	J	FPSEP2	E1	29,32	29,32	Implantation éventuelle de pré-bois.
33j1	J	FESPP2	E1	2,69	2,69	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.

Parcelles à visiter en 2025. (Eventualité d'une première éclaircie sur la période 2027-2031)						
Unités de gestion UG	Classement	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
33j2	J	FPSEP2	E1	5,56	5,56	Plantes protégées. Implantation éventuelle de pré-bois.
36j	J	FSPSP2	E1	2,81	2,81	Implantation éventuelle de pré-bois.
40j	J	FPSEP2	E1	9,99	9,99	Implantation éventuelle de pré-bois.
45j	J	FPSEP2	E1	9,82	9,82	Implantation éventuelle de pré-bois.
74j1	J	FS.PP2	E1	7,74	7,74	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
74j2	J	FDOUP2	E1	2,02	2,02	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
79j	J	FHETP2	E1	18,10	18,10	Implantation éventuelle de pré-bois.
83j	J	FHSEP2	E1	1,43	1,43	Implantation éventuelle de pré-bois.
95j	J	FHSEP2	E1	1,89	1,89	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
97j	J	FSHEP2	E1	2,78	2,78	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
102j	J	FS.PP2	E1	6,20	6,20	Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
105j	J	FS.PP2	E1	6,63	6,63	Implantation éventuelle de pré-bois.
107j	J	FSHEP2	E1	0,85	0,85	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
108j	J	FSHEP2	E1	0,64	0,64	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
120j	J	FMELP2	E1	1,80	1,80	Implantation éventuelle de pré-bois.
123j	J	FFHEP2	E1	1,30	1,30	Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
127j	J	FBOUP2	E1	1,02	1,02	Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
129j	J	FSERP2	E1	4,44	4,44	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
139j	J	FSPSP2	E1	4,04	4,04	Implantation éventuelle de pré-bois.
140j	J	FSPSP2	E1	3,91	3,91	Enjeux sociaux. Implantation éventuelle de pré-bois.
146j	J	FSPEP2	E1	18,26	18,26	Vestiges archéologiques. Implantation éventuelle de pré-bois.
147j	J	FSHEP2	E1	7,55	7,55	Implantation éventuelle de pré-bois.
148j	J	FESFP2	E1	4,13	4,13	Implantation éventuelle de pré-bois.

Parcelles à visiter en 2025. (Eventualité d'une première éclaircie sur la période 2027-2031)						
Unités de gestion UG	Classement	Type peuplement RECPREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
149j	J	FEPCP2	E1	1,59	1,59	Implantation éventuelle de pré-bois.
151j	J	FSERP2	E1	12,12	12,12	Implantation éventuelle de pré-bois.
153j	J	FSERP2	E1	9,02	9,02	Implantation éventuelle de pré-bois.
158j	J	FSERP2	E1	2,45	2,45	Implantation éventuelle de pré-bois.

### Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol. tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
Période 1 2012-2016	33r	RT	FSPSG3	RS	15,20	15,20	137	2090	Plantes protégées.
	34r	RT	FSPSG3	RS	6,39	6,39	142	909	Plantes protégées.
	35r	RT	FSPSG3	RS	9,27	9,27	145	1348	
	36r	RT	FSPSG3	RS	6,64	6,64	143	951	
	40r	RT	FSPSG3	RS	7,86	7,86	153	1206	
	47r	RT	FS.PI3	RS	9,92	9,92	164	1631	
	66r	RT	FHETG3	RS	5,00	5,00	146	728	Plantes protégées.
	78r	RT	FHETG3	RD	12,38	12,38	130	1604	Vestiges archéologiques.
	80r	RT	FP.SG3	RD	3,02	3,02	52	157	Enjeux sociaux.
	86r	RT	FHETG3	RS	9,48	9,48	129	1223	
	94r	RT	FS.PG3	RS	4,56	4,56	139	633	
	98r	RT	FSERM3	RS	6,74	6,74	118	795	Vestiges archéologiques.
	99r	RT	FHETM3	RS	4,23	4,23	137	578	
	111r	RT	FSHEG3	RS	12,41	12,41	112	1385	Enjeux sociaux.
	118r	RT	FSHEG3	RD	10,92	10,92	106	1159	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	132r	RT	FHESM3	RS	6,64	6,64	129	854	Vestiges archéologiques.
134r	RT	FHESG3	RS	9,92	9,92	111	1101		
139r	RT	FPSEG3	RS	6,39	6,39	138	881		
154r	RT	FSPEM3	RS	5,41	5,41	128	693		
155r	RT	FSPEM3	RS	6,70	6,70	145	969		
Période 2 2017-2021	1r	RO	FSPEG3	RE	10,36	10,36	74	770	Plantes protégées.
	7r	RO	FESPG3	RE	1,05	1,05	97	102	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol. tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
	8r	RO	FSPSM3	RE	4,10	4,10	90	370	Plantes protégées.
	33r	RT	FSPSG3	RD	15,20	15,20	137	2090	Plantes protégées.
	34r	RT	FSPSG3	RS	6,39	6,39	142	909	Plantes protégées.
	35r	RT	FSPSG3	RS	9,27	9,27	145	1348	
	36r	RT	FSPSG3	RS	6,64	6,64	143	951	
	40r	RT	FSPSG3	RS	7,86	7,86	153	1206	
	47r	RT	FS.PI3	RS	9,92	9,92	164	1631	
	66r	RT	FHETG3	RS	5,00	5,00	146	728	Plantes protégées.
	86r	RT	FHETG3	RD	9,48	9,48	129	1223	
	94r	RT	FS.PG3	RS	4,56	4,56	139	633	Vestiges archéologiques.
	98r	RT	FSERM3	RS	6,74	6,74	118	795	
	99r	RT	FHETM3	RS	4,23	4,23	137	578	
	105r	RO	FHETM3	RE	3,21	3,21	90	289	
	111r	RT	FSHEG3	RS	12,41	12,41	112	1385	Enjeux sociaux.
	113r	RO	FSHEM3	RE	9,47	9,47	88	834	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	119r	RO	FHPSM3	RE	10,35	10,35	83	861	
	121r	RO	FPSEM3	RE	9,60	9,60	84	804	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	129r	RO	FSERM3	RE	18,76	18,76	90	1688	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	132r	RT	FHESM3	RS	6,64	6,64	129	854	Vestiges archéologiques.
	134r	RT	FHESG3	RS	9,92	9,92	111	1101	
	139r	RT	FPSEG3	RD	6,39	6,39	138	881	
	154r	RT	FSPEM3	RS	5,41	5,41	128	693	
	155r	RT	FSPEM3	RS	6,70	6,70	145	969	
Période 3 2022-2026	1r	RO	FSPEG3	RS	10,36	10,36	74	770	Plantes protégées.
	2r	RO	FSHEG3	RE	6,55	6,55	72	474	Plantes protégées.
	5r	RO	FS.PM3	RE	4,00	4,00	75	298	
	7r	RO	FESPG3	RS	1,05	1,05	97	102	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
	8r	RO	FSPSM3	RS	4,10	4,10	90	370	Plantes protégées.
	11r	RO	FS.PM3	RE	5,81	5,81	101	588	Plantes protégées.

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol. tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
	27r	RO	FS.PM3	RE	8,96	8,96	73	655	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
	34r	RT	FSPSG3	RD	6,39	6,39	142	909	Plantes protégées.
	35r	RT	FSPSG3	RS	9,27	9,27	145	1348	
	36r	RT	FSPSG3	RS	6,64	6,64	143	951	
	40r	RT	FSPSG3	RD	7,86	7,86	153	1206	
	47r	RT	FS.PI3	RS	9,92	9,92	164	1631	
	57r	RO	FS.PM3	RE	23,38	23,38	111	2587	Plantes protégées.
	66r	RT	FHETG3	RD	5,00	5,00	146	728	Plantes protégées.
	88r	RO	FHETG3	RE	7,19	7,19	65	470	Vestiges archéologiques.
	89r	RO	FS.PM3	RE	16,46	16,46	68	1123	Vestiges archéologiques.
	94r	RT	FSPSG3	RD	4,56	4,56	139	633	
	98r	RT	FSERM3	RS	6,74	6,74	118	795	Vestiges archéologiques.
	99r	RT	FHETM3	RD	4,23	4,23	137	578	
	101r	RO	FSHEG3	RE	9,64	9,64	83	799	
	105r	RO	FHETM3	RS	3,21	3,21	90	289	
	107r	RO	FESFG3	RE	17,63	17,63	55	963	Enjeux sociaux.
	111r	RT	FSHEG3	RD	12,41	12,41	112	1385	Enjeux sociaux.
	113r	RO	FSHEM3	RS	9,47	9,47	88	834	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	119r	RO	FHPSM3	RS	10,35	10,35	83	861	
	121r	RO	FPSEM3	RS	9,60	9,60	84	804	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	129r	RO	FSERM3	RS	18,76	18,76	90	1688	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	132r	RT	FHESM3	RD	6,64	6,64	129	854	Vestiges archéologiques.
	134r	RT	FHESG3	RD	9,92	9,92	111	1101	
	138r	RO	FSPEG3	RE	4,32	4,32	59	256	Enjeux sociaux.
	154r	RT	FSPEM3	RD	5,41	5,41	128	693	
	155r	RT	FSPEM3	RS	6,70	6,70	145	969	
Période 4 2027-2031	1r	RO	FSPEG3	RS	10,36	10,36	74	770	Plantes protégées.

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol. tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
	2r	RO	FSHEG3	RS	6,55	6,55	72	474	Plantes protégées.
	5r	RO	FS.PM3	RS	4,00	4,00	75	298	
	7r	RO	FESPG3	RS	1,05	1,05	97	102	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
	8r	RO	FSPSM3	RS	4,10	4,10	90	370	Plantes protégées.
	11r	RO	FS.PM3	RS	5,81	5,81	101	588	Plantes protégées.
	13r	RO	FESFM3	RE	1,66	1,66	65	108	
	15r1	RO	FS.PM3	RE	7,00	7,00	60	420	Plantes protégées.
	15r2	RO	FHETM3	RE	2,60	2,60	68	177	Plantes protégées.
	22r	RO	FESFG3	RE	2,47	2,47	59	145	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
	23r	RO	FHETM3	RE	3,57	3,57	65	232	Vestiges archéologiques.
	27r	RO	FS.PM3	RS	8,96	8,96	73	655	Plantes protégées. Vestiges archéologiques.
	35r	RT	FSPSG3	RD	9,27	9,27	145	1348	
	36r	RT	FSPSG3	RD	6,64	6,64	143	951	
	47r	RT	FS.PI3	RD	9,92	9,92	164	1631	
	57r	RO	FS.PM3	RS	23,38	23,38	111	2587	Plantes protégées.
	68r	RO	FSPSG3	RE	1,99	1,99	44	87	Plantes protégées.
	74r	RO	FHERG3	RE	9,96	9,96	53	528	Enjeux sociaux.
	75r	RO	FSHEM3	RE	12,73	12,73	50	639	
	76r	RO	FS.PM3	RE	7,26	7,26	57	414	Enjeux sociaux.
	83r	RO	FHETM3	RE	4,78	4,78	60	287	
	88r	RO	FHETG3	RS	7,19	7,19	65	470	Vestiges archéologiques.
	89r	RO	FS.PM3	RS	16,46	16,46	68	1123	Vestiges archéologiques.
	99r	RT	FHETM3	RD	4,23	4,23	137	578	
	100r	RO	FHETM3	RE	2,36	2,36	71	167	Vestiges archéologiques.
	101r	RO	FSHEG3	RS	9,64	9,64	83	799	
	105r	RO	FHETM3	RS	3,21	3,21	90	289	
	106r	RO	FSPEG3	RE	3,10	3,10	69	213	Enjeux sociaux.
	107r	RO	FESFG3	RS	17,63	17,63	55	963	Enjeux sociaux.

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Vol/ha	Vol. tot.	Précautions (paysage, biodiversité, patrimoine culturel...)
	109r	RO	FS.PM3	RE	7,74	7,74	73	567	Vestiges archéologiques.
	113r	RO	FSHEM3	RS	9,47	9,47	88	834	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	119r	RO	FHPSM3	RS	10,35	10,35	83	861	
	121r	RO	FPSEM3	RS	9,60	9,60	84	804	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	125r	RO	FSPSG3	RE	9,88	8,38	63	528	Plantes protégées. Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	129r	RO	FSERM3	RS	18,76	18,76	90	1688	Enjeux sociaux. Vestiges archéologiques.
	138r	RO	FSPEG3	RE	4,32	4,32	59	256	
	143r	RO	FS.PI3	RE	3,08	3,08	69	212	
	145r	RO	FS.PG3	RE	3,20	3,20	66	212	
	152r	RO	FESPM3	RE	20,33	20,33	60	1213	Vestiges archéologiques.
	155r	RT	FSPEM3	RD	6,70	6,70	145	969	
<b>Total général</b>					<b>942,58</b>	<b>941,08</b>	<b>104</b>	<b>97857</b>	

Les volumes indiqués sont des volumes présumés récoltables par période. **Les produits accidentels sont inclus dans ces volumes.**

Les volumes des coupes préparatoires à la régénération ne sont pas inclus dans ce tableau. Ils sont inscrits avec les autres groupes dans le tableau des coupes programmables par année.

Les coupes de régénérations ne devront pas dépasser l'objectif sauf cas de force majeure. En effet, les volumes proposés prévoient un schéma de régénération lente afin d'étaler les récoltes et de mieux valoriser les plus petits diamètres. Le prélèvement sera orienté sur les tiges ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité et l'amélioration des bois moyens de qualité du peuplement.

## Volume présumé récoltable (incluant les produits accidentels estimés à 20% du volume total)

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier+taillis)		Surfaces à parcourir
	moy. annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moy. annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moy. annuelle (ha/an)
<b>A6</b>	339	6 787	3 407	68 143	62
<b>A8</b>	555	11 102	6 401	128 011	98
<b>I8</b>	222	4 442	2 628	52 553	47
<b>Ro</b>	210	4199	2730	54593	35
<b>Rt</b>	223	4459	2906	58128	21
<b>Totaux</b>	<b>1549</b>	<b>30989</b>	<b>18 071</b>	<b>361 427</b>	<b>263</b>

### Mode de suivi de la récolte

La récolte sera suivie en volume commercial. La surface terrière sera également suivie ce qui permettra d'appréhender le facteur Fh.

### Règles de cultures :

#### Règles propres au groupe d'amélioration

D'une manière générale, on recherchera un mélange des essences par le maintien des principaux mélanges existants (Sapin et Epicéa, Pin et Sapin, Sapin et hêtre), soit pied par pied soit par petits bouquets.

On cherchera également à augmenter la proportion des essences minoritaires telles que le chêne et les autres résineux (Douglas et Mélèze) sur l'ensemble de la forêt. L'épicéa qui s'est massivement régénéré ces dernières années ne devra pas être favorisé au détriment de l'essence principale objectif.

Dans les peuplements en croissance active (rotation de 6 ans), la sylviculture devra être dynamique de manière à permettre une bonne croissance des tiges et l'atteinte du diamètre objectif à l'âge optimum.

Les plus jeunes peuplements (groupe de jeunesse) devront tous avoir subi une phase de compression permettant l'élagage naturel des tiges, avant de pouvoir bénéficier d'éclaircies plus fortes qui auront pour rôle de favoriser le développement en largeur des houppiers.

Des opérations de désignation puis éventuellement d'élagage seront à envisager au moment de la sortie de phase de compression des peuplements.

Il faudra également envisager, lorsque la topographie le permet, une installation de cloisonnements d'exploitation destinée à la mécanisation des coupes. Cette ouverture pourra être différenciée de la coupe en cas de prélèvements trop importants.

Enfin, les essences apportant une source de nourriture supplémentaires pour le gibier (chêne, hêtre, sorbier...) devront être maintenues en mélange dans tous les peuplements lors des travaux sylvicoles.

Lors des premières éclaircies, l'implantation de pré-bois sera à raisonner dans les limites des surfaces annoncées dans le plan d'action cynégétique. La création de ces pré-bois visera à mettre à densité définitive en un seul passage des parties de peuplements. Comme pour tous les équipements cynégétiques on veillera à implanter ces zones :

- Dans des zones de tranquillité à l'intérieur des peuplements.
- Sur des surfaces accessibles aux engins afin de mécaniser les entretiens.
- Sur les zones les moins productives.

Dans les futaies adultes, il conviendra également, à chaque passage en coupe, de travailler au profit des plus belles tiges et de favoriser le mélange des essences. Les passages réguliers en éclaircies

(tous les 8 ans) sont utiles pour pouvoir toujours adapter les prélèvements et travailler au profit des tiges d'avenir.

Dans les peuplements encore fortement capitalisés on veillera plutôt à appliquer des sylvicultures de rattrapage, déjà mises en place depuis les années 1990.

Les prélèvements ne devront de ce fait pas dépasser 20 % de la surface terrière totale et 100m<sup>3</sup>/ha à chaque passage en coupe, afin d'éviter les dégâts d'exploitation et une déstabilisation des peuplements.

Dans tous les cas, et plus particulièrement dans les plus vieux peuplements (à bois moyens et gros bois), on favorisera la récolte au diamètre des arbres en fonction de leur qualité et de leur état sanitaire. Le but est de préserver la production de gros bois par le grossissement des bois moyen mais également d'éviter le passage des gros bois à un stade très gros bois synonyme de baisse du prix unitaire (à l'exception des meilleures qualités de pin et de chêne.)

#### Règles propres au groupe irrégulier :

Les coupes y sont de type jardinatoire, c'est à dire qu'elles combinent dans un même passage différents objectifs et interventions.

Les consignes sont les mêmes pour toutes les unités de gestion du groupe irrégulier; seule l'intensité des prélèvements peut différer en fonction du capital sur pied de départ.

Les règles sont :

- Récolter des arbres au regard de leur valeur individuelle.
- **Travailler au profit des meilleures tiges** du peuplement en réalisant des éclaircies à leur profit, qu'il s'agisse de gros bois, de bois moyens ou de petits bois. Ne pas enlever une tige de qualité pour la seule raison de présence de semis.
- **Eviter toute intervention brutale**, et notamment toute variation trop rapide du matériel sur pied ou de l'ombrage des houppiers au sol. En règle générale, le prélèvement ne doit pas dépasser **20% du volume sur pied**. La **rotation des coupes, fixée à 8 ans**, doit servir à effectuer des interventions régulières et adaptées au type de peuplement en place, tout en y favorisant une décapitalisation lente et progressive.
- Obtenir un **matériel sur pied compatible avec le développement d'une régénération diffuse**, soit environ 28 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière. Il s'agit bien sûr d'un objectif à long terme, qu'il n'est pas question de vouloir atteindre en un seul passage en coupe. A terme cette surface terrière permettra l'installation de semis par amélioration de l'ambiance lumineuse de la parcelle.
- **Ne pas élargir les trouées ni en créer systématiquement**. L'irrégularisation ne s'obtient pas en créant volontairement des trouées. Les trouées ne doivent être que la conséquence de l'enlèvement d'un ou deux gros bois.
- Favoriser les **essences minoritaires** et en règle générale le **mélange**.
- La **récolte des éventuels bois déperissants** doit se faire de manière très modérée pour éviter des mises en lumière trop brutales sur les arbres encore sains.

#### Règles propres au groupe de régénération :

- Dans les zones « à terminer », les prélèvements devront se faire en fonction de l'état d'avancement de la régénération au sol (dosage de l'apport en lumière).

Les travaux sylvicoles (après chaque coupe) devront toujours favoriser l'essence objectif (Une attention particulière sera apportée au sapin). Ils devront également favoriser le mélange, en particulier sur les stations à objectif hêtre.

- Les zones "à ouvrir", sont plutôt programmées en coupes lors de la deuxième moitié d'aménagement. L'objectif étant d'y effectuer au moins une coupe d'ensemencement (voire éventuellement une secondaire en plus pour les parcelles à objectif Pin) pour y enclencher le renouvellement avant la fin des 20 ans de l'aménagement.

Les peuplements en question sont à régénérer sur un laps de temps assez long (jusque 40 ans pour le Sapin) de sorte à pouvoir optimiser la récolte au diamètre d'exploitabilité.

Les prélèvements seront axés sur les bois ayant atteint ou dépassé leur optimum, les bois de qualité risquant de se déprécier à court terme et les arbres de qualité médiocre à moyenne gênant un arbre de qualité n'ayant pas atteint son diamètre d'exploitabilité. Le raisonnement peut être apparenté à des coupes de futaie irrégulière dans ce cas.

L'intensité des récoltes par passage y est modérée et ne doit pas dépasser les volumes indiqués afin de ne pas subir une régénération trop rapide des parcelles.

- Le maintien sur pied de sur-réserves de pin sylvestre et chêne sessile est utile pour les bois de qualité supérieure.

- Un suivi des surfaces engagées tous les 5 ans permettra de réorienter si besoin la gestion du groupe de régénération.

Règles propres à l'exploitation forestière :

Elle sera toujours faite en minimisant son impact sur le peuplement restant, sur la régénération naturelle et sur le sol. L'exploitation se fera en s'appuyant sur des pistes et/ou cloisonnements d'exploitation qu'il faudra veiller à installer en complément des pistes existantes.

Les conditions météorologiques devront être favorables au moment du débardage et des saignées d'écoulement des eaux de ruissellement pourront être créées dans les passages pentus (si elles sont inexistantes) pour limiter les risques de ravinement (zone sableuse) lors de fortes pluies. On veillera toutefois à ne pas dériver les eaux de ruissellement en direction des cours d'eau pour éviter la pollution de ceux-ci (turbidité de l'eau). A ce sujet, une attention particulière sera portée aux débouchés des pistes.

Par la même occasion, on interdira tout passage d'engins de débardage dans ou à proximité des zones humides.

Les secteurs très pentus, en bordure de zones humides, voire trop faiblement desservis, pourront être exploités par câble mat ou au minimum débardés vers le haut de pente.

L'exploitation devra être particulièrement respectueuse des bois d'avenir ainsi que des taches de régénération. L'abattage dirigé est souvent utile (voire aussi le câblage en bordure de route, terrains privés, régénération...).

2.5.2.3 - Desserte

Le réseau de desserte est très largement suffisant en terme de densité (4,611 km/100 ha).

En conséquence, aucune création de route forestière n'est envisagée d'ici la fin de cet aménagement.

Le réseau de routes comporte des routes revêtues aux coûts d'entretiens élevés et dont le maintien n'est pas indispensable d'un point de vue technique.

Une partie de ces routes sera donc convertie en route empierrée. Les tronçons revêtus seront conservés pour des raisons techniques (pente prononcée), l'accès au plateau de Beimbach et le maintien d'un axe de circulation traversant le massif (RF de la Zorn). Le réseau revêtu devrait donc passer progressivement de 26,910 km à 17,590 km en fonction de l'évolution de la dégradation des routes revêtues et de leur conversion en routes empierrées.

Il est à noter qu'une grande partie des stations de plantes protégées relevées dans la forêt sont situées en bordure des routes forestières. Une attention particulière devra être apportée à ces stations lors des travaux de desserte.

**Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation	Long. (m)	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Entretien courant du réseau</b>						
DES1	En continu	Entretien généralisé du réseau revêtu	Ensemble du réseau revêtu à maintenir.	17 590	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	879 500
DES2	En continu	Entretien ponctuel du réseau revêtu	Ensemble du réseau revêtu à maintenir.	17 590	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	276 163

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation	Long. (m)	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Entretien courant du réseau</b>						
DES3	En continu	Abandon du revêtement	Routes revêtues à convertir.	9 320	Maintien d'un réseau de routes carrossables à un coût d'entretien moindre. Plantes protégées.	69 900
DES4	En continu	Entretien généralisé du réseau converti.	Routes revêtues à convertir	9 320	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	74 560
DES5	En continu	Entretien ponctuel du réseau converti.	Routes revêtues à convertir	9 320	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	96 555
DES6	En continu	Entretien généralisé du réseau empierré.	Ensemble du réseau empierré.	27 390	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	438 240
DES7	En continu	Entretien ponctuel du réseau empierré.	Ensemble du réseau empierré	27 390	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	283 760
DES8	En continu	Empierrement	Routes en Terrain naturel à empierrer.	6 530	Amélioration des passages sujets à érosion. Plantes protégées.	97 950
DES9	En continu	Entretien généralisé du réseau converti.	Routes en Terrain naturel à empierrer.	6 530	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	52 240
DES10	En continu	Entretien ponctuel du réseau converti.	Routes en Terrain naturel à empierrer.	6 530	Maintien en état de fonctionnement du réseau. Plantes protégées.	67 651
DES11	En continu	Entretien généralisé du réseau en terrain naturel	Ensemble du réseau en terrain naturel	37 740	Maintien en état de fonctionnement de l'ensemble du réseau. Plantes protégées.	352 440
DES12	En continu	Entretien ponctuel du réseau en terrain naturel	Ensemble du réseau en terrain naturel	58 740	Maintien en état de fonctionnement de l'ensemble du réseau. Plantes protégées.	334 818
DES13	En continu	Assainissement des axes principaux	Axes principaux de circulation.	69 310	Maintien en état de fonctionnement de l'ensemble du réseau. Plantes protégées.	415 860
DES14	En continu	Assainissement des axes secondaires	Axes secondaires de circulation.	50 260	Maintien en état de fonctionnement de l'ensemble du réseau. Plantes protégées.	125 650
DES15	En continu	Création de piste.	Dessertes à améliorer	4 000	Amélioration de la desserte.	120 000
DES16	En continu	Entretien du réseau de piste	Ensemble du réseau de piste.	/	Entretiens ponctuels de passages difficiles.	80 000
<b>Coût total DESSERTE (€)</b>						<b>3 765 287</b>
<b>Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)</b>						<b>188 264</b>

## 2.5.2.4 - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1SP1	Régénération naturelle de sapin pectiné.	UG régénération à ouvrir 1r, 2r, 5r, 13r, 15r1, 22r, 23r, 27r, 68r, 101r, 105r, 106r, 107r, 109r, 138r, 143r, 145r, 152r.	41,66	Intervention de préparation du terrain principalement axée sur la maîtrise de la végétation concurrente (en particulier l'épicéa)	325	13 540
1HET1	Régénération naturelle de hêtre. Itinéraire peuplement.	UG régénération à ouvrir 74r, 75r, 76r, 83r, 88r, 89r, 100r, 119r, 121r, 125r	31,00	Dégagement au profit de mélange et des essences minoritaires. Maîtrise de la concurrence de l'épicéa.	300	9 300
1PS1	Régénération naturelle de pin sylvestre.	UG régénération à ouvrir 7r, 8r, 11r, 15r2, 57r, 113r, 129r	33,55	Extraction du sous-étage et maîtrise de la concurrence de l'épicéa.	399	13 386
1SP1	Régénération naturelle de sapin pectiné.	UG régénération à terminer 99r, 111r, 134r, 155r	28,75	Installation et un entretien de cloisonnements sylvicoles tous les 25m. 2 dégagements	1132	32 545
1HET1	Régénération naturelle de hêtre. Itinéraire peuplement.	UG régénération à terminer 66r, 78r, 80r, 86r, 94r, 98r, 118r, 132r, 134r.	85,26	Installation et deux entretiens de cloisonnements sylvicoles tous les 25m. 3 dégagements au profit du mélange et des essences minoritaires.	1201	102 397
1PS1	Régénération naturelle de pin sylvestre.	UG régénération à terminer 33r, 34r, 35r, 36r, 40r, 47r, 139r.	61,67	Installation et un entretien de cloisonnements sylvicoles tous les 25m. 2 dégagements	1198	73 881
1SP1	Régénération naturelle de sapin pectiné.	UG jeunesse H<3m 15j, 75j, 86j, 121j, 122j, 141j, 154j, 155j, 159j.	44,33	un entretien de cloisonnements sylvicoles et un dégagement.	717	31 785
1HET1	Régénération naturelle de hêtre. Itinéraire peuplement.	UG jeunesse H<3m 87j, 88j, 93j, 100j, 114j, 115j, 134j.	47,24	un entretien de cloisonnements sylvicoles et un dégagement.	393	18 565
1 PS 1	Régénération naturelle de pin sylvestre.	UG jeunesse H<3m 12j, 19j, 20j2, 29j2, 125j.	45,58	un entretien de cloisonnements sylvicoles et un dégagement.	653	29 764
1SP1	Régénération naturelle d'épicéa.	UG jeunesse H<3m 5j, 11j, 13j, 17j, 18j, 20j1, 23j, 24j, 30j1, 142j, 150j, 152j, 160j.	74,07	un entretien de cloisonnements sylvicoles et un dégagement au profit du mélange.	717	53 108
5RES1	Régénération naturelle de sapin pectiné.	UG jeunesse 2j, 15j, 74j1, 75j, 86j, 94j, 97j, 98j, 99j, 102j, 105j, 107j, 108j, 121j, 122j, 132j, 141j, 146j, 147j, 151j, 154j, 155j, 159j.	138,27	Un entretien de cloisonnements sylvicoles et un nettoyage.	501	69 273

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
5HET1	Régénération naturelle de hêtre. Itinéraire peuplement.	UG jeunesse 79j, 83j, 87j, 88j, 93j, 95j, 100j, 104j, 114j, 115j, 123j, 133j, 134j;	88,92	Un entretien de cloisonnements sylvicoles et un nettoyage au profit du mélange et des essences minoritaires	368	32 723
5RES1	Régénération naturelle de pin sylvestre.	UG jeunesse 12j, 19j, 20j2, 28j, 29j2, 30j2, 31j, 32j, 33j2, 35j, 36j, 40j, 45j, 125j, 129j, 139j, 140j, 153j.	170,87	Un entretien de cloisonnements sylvicoles et un nettoyage.	501	85 606
5RES1	Régénération naturelle d'épicéa.	UG jeunesse 5j, 7j, 11j, 13j, 17j, 18j, 20j1, 22j, 23j, 24j, 25j, 30j1, 33j1, 142j, 148j, 149j, 150j, 152j, 158j, 160j.	119,96	Un entretien de cloisonnements sylvicoles et un nettoyage au profit du mélange et des essences minoritaires	501	60 100
5DOU1	Plantations de douglas.	UG jeunesse 3j2, 74j2.	7,11	Un entretien de cloisonnements sylvicoles. Un nettoyage dépressage. Désignation et élagage à 6m de 180t/ha.	1 080	7 679
5RES1	Plantations de mélèzes.	UG jeunesse 29j1, 120j.	4,48	Un entretien de cloisonnements sylvicoles et un nettoyage.	501	2 244
3CHX01	Plantations de chêne.	UG jeunesse 71j, 73j1, 78j, 116j.	8,69	Trois entretiens de cloisonnements sylvicoles, trois dégagements et une taille de formation.	1 569	13 635
5CHX01	Plantations de chêne.	UG jeunesse 71j, 73j1, 78j, 116j.	8,69	Un entretien de cloisonnement sylvicole et nettoyage.	368	3 198
5BOU1	Régénérations naturelles de bouleau.	UG jeunesse 127j	1,02	Un entretien de cloisonnement sylvicole. Un nettoyage et détourage de 50 tiges par ha.	368	375
3DOU1	Plantations de douglas.	UG reconstitution (dans les zones non reconstituées naturellement). 38p, 45p, 47p, 73p, 78p, 79p, 80p, 92p, 105p, 107p, 116p, 119p, 128p, 152p, 159p.	11,63	Plantation de douglas 1100t/ha avec protections individuelles et deux dégagements	3 230	37 565
5DOU1	Plantations de douglas.	UG reconstitution (dans les zones non reconstituées naturellement). 38p, 45p, 47p, 73p, 78p, 79p, 80p, 92p, 105p, 107p, 116p, 119p, 128p, 152p, 159p.	11,63	Un entretien de cloisonnements sylvicoles. Un nettoyage dépressage. Désignation et élagage à 6m de 180t/ha.	1 080	12 560

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1HET1	Régénération naturelle de hêtre. Itinéraire peuplement.	UG reconstitution (dans les zones reconstituées naturellement). 73p, 78p, 79p, 80p, 92p, 116p, 119p.	27,52	Trois entretiens de cloisonnement et trois dégagements.	1 179	32 446
1PS1	Régénération naturelle de pin sylvestre.	UG reconstitution (dans les zones reconstituées naturellement). 45p, 47p, 128p.	8,46	Deux entretiens de cloisonnements et deux dégagements	1 198	10 135
1SP1	Régénération naturelle de sapin pectiné.	UG reconstitution (dans les zones reconstituées naturellement). 38p, 105p, 107p, 152p, 159p.	10,53	Deux entretiens de cloisonnements et deux dégagements	1 132	11 920
4SP1 et 4HET1	FI de sapin pectiné et de hêtre.	UG Futaie irrégulière 3i, 17i, 21i, 24i, 25i, 27i, 39i, 44i, 51i, 81i, 84i, 85i, 117i, 124i, 135i, 136i, 137i, 141i, 142i, 147i, 148i, 149i, 150i	985,50	1 passage après chaque coupe durant l'aménagement.	209	205 970
Entretien des engrillagements	Tous.	UG avec engrillagement. 5j, 13j, 19j, 71j, 73j, 78j, 79j, 116j, 151j.	26,51	Entretien annuel.	2 100	55 671
Dépose des engrillagements	Tous.	UG avec engrillagement. 5j, 13j, 19j, 71j, 73j, 78j, 79j, 116j, 151j.	26,51	Dépose.	1 200	31 812
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>1 051 183</b>
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>52559</b>

Les travaux seront effectués suivant les préconisations sylvicoles de l'essence en sylviculture. Cependant, les travaux sylvicoles devront toujours favoriser l'essence objectif à long terme.

## 2.5.3 - Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

### 2.5.3.1 - Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé, en portant une attention particulière aux parcelles avec vestiges archéologiques.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux<sup>1</sup>, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe, particulièrement sur ces sols pauvres chimiquement.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

### 2.5.3.2 - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

La forêt de Walscheid relevant de cet aménagement n'est pas concernée par une biodiversité remarquable au sens de l'instruction 95-T-32.

Cependant, en cas de présence avérée d'espèce remarquable, les mesures de protection nécessaires seront appliquées (on pourra notamment se référer au guide "le forestier et l'oiseau" pour l'avifaune remarquable).

De plus, les espèces végétales bénéficiant de statut de protection seront préservées (voir chapitre 1.3.2).

### 2.5.3.3 - Réserves biologiques et réserves naturelles

La RBD du Grossmann, qui fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, englobe en totalité la division écologique (ancienne deuxième série) de la FD de Walscheid. Elle n'est donc pas concernée par le présent aménagement.

---

<sup>1</sup> Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

## 2.5.3.4 - Documents techniques de référence

Biodiversité et gestion forestière- 2007 - CRPF, ONF, Société Royale Forestière de Belgique, Groupement des sylviculteurs du Luxembourg.

Instruction ONF notamment n°09-T-71 : Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques.

## 2.5.4 - Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### 2.5.4.1 - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

#### Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>						
ACC1	1	1 Renouveau des équipements d'accueil du public (tables-bancs...)	RD97 (P66) RF de la Zorn (P109 et 138) Hohwalsch (P138) Breschpunkt (P157)	12	Conditionnée à une réflexion locale avec mise à jour d'un plan d'équipement et cofinancement de collectivités.	22900
ACC2	1	Entretien des équipements d'accueil du public.	RD97 (P66) RF de la Zorn (P109 et 138) Hohwalsch (P138) Breschpunkt (P157)	12	Conditionnée à une réflexion locale avec mise à jour d'un plan d'équipement et cofinancement de collectivités.	46000
ACC3	1	Mise en sécurité des sentiers balisés.	Ensemble de la forêt.	/	Attention particulière lors des martelages et des travaux d'exploitation.	0
<b>PAYSAGE</b>						
ACC4	2	Maintien et mise en valeur des arbres remarquables lors des opérations sylvicoles	Parcelles 8, 28, 87, 109, 113, 133, 135 et 146.	10	Les arbres seront récoltés en cas de risque identifié.	0
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						<b>68900</b>
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						<b>3445</b>

Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux) :

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

Documents techniques de référence :

Forêts et paysages en Lorraine, cahiers de lecture (2002)  
Directive Régionale d'Aménagement (2006)

Carte des enjeux paysagers en annexe

#### 2.5.4.2 - Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes les précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772) est impératif.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>EAU</b>						
EAU1	1	Obtenir les périmètres et prescriptions exacts des captages existants et à venir. Intégrer les données dans les bases concernées.	Ensemble des captages	/	Mission relevant des services forêts et concession.	0
<b>Coût total EAU (€)</b>						<b>0</b>
<b>Coût moyen annuel EAU (€/an)</b>						<b>0</b>

#### 2.5.4.3 - Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.5.2 : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

##### • Etat des lieux

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection.

**Actuellement, compte tenu de cette définition on peut dire que l'équilibre n'est pas atteint. En effet, la régénération naturelle du Sapin est fortement abrutie. Ces dégâts rendent difficile l'obtention de peuplements à dominante sapin sur les stations qui lui sont favorables.**

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 13/04/2007 et modifié par arrêté préfectoral en date du 6/10/2008.

• **Principales caractéristiques des activités de chasse.**

Les moyennes présentées dans le tableau suivant ont été réalisées sur l'ensemble des lots intégrant une partie de la FD de Walscheid 1 soit 5754 ha.

Espèces chassées	Prélèvement actuel (saison 2010-2011) et moyenne des 7 dernières saisons (Nb/100ha)	Taux de réalisation (%)	Observations
Cerf	4,3	74,4	La hausse de population semble enrayée avec les niveaux de prélèvement actuels. Les taux de réalisation ont légèrement augmenté suite à l'application stricte du cahier des clauses générales.
	3,4	73,5	
Chevreuil	2,7	92,6	La population semble stable avec les niveaux de prélèvement actuels. Il faut cependant noter de fortes disparités entre les lots d'altitude et les lots situés sur le bas de la forêt (prélèvements variant de 0,6 à 9,3) Les taux de réalisation ont augmenté suite à l'application stricte du cahier des clauses générales.
	2,5	72,0	
sanglier	3,3	Sans objet.	Espèce non soumise à plan de chasse. Les populations et les prélèvements sont en augmentation.
	2,9		

La chasse individuelle et la battue est pratiquée. Il n'y a pas de territoire mis en réserve.

Les comptages et indicateurs disponibles sont :

- Les indices phares (jusqu'en 2000)
- Les indices poids des faons
- L'analyse des cohortes
- Une étude conduite par le CEMAGREF sur l'ensemble du massif du Donon visant à diagnostiquer l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers.

• **Programme d'actions Chasse - Pêche**

L'étude de l'Observatoire du Donon a conclu à des niveaux de dégâts importants sur les régénérations et prévoit deux actions prioritaires :

- **une réduction sensible des populations de cervidés** qui ne peut être obtenue que par une augmentation des prélèvements opérés sur les groupements matures durant plusieurs saisons, avec des analyses exhaustives des tableaux de chasse et des relevés d'indicateurs tels que la masse corporelle des jeunes animaux et la gestation des bichettes.

Un bilan devra être réalisé dans un délai de 3/5 ans pour observer l'impact de ces mesures sur le compartiment végétal.

- **la gestion et l'amélioration des habitats, dont l'efficacité sera conditionnée au rétablissement de l'équilibre forêt-gibier.** En effet ces actions resteraient vaines avec une forte pression du gibier empêchant le développement de végétation ligneuse ou semi-ligneuse susceptible de contribuer à l'accroissement de la capacité d'accueil vis-à-vis des cervidés.

Il faut par ailleurs prendre conscience que pendant les 10 prochaines années, des surfaces importantes de peuplement en reconstitution suite à la tempête et aux scolytes se refermeront et limiteront la capacité d'accueil malgré l'ouverture de nouvelles parcelles en régénération.

L'essentiel de l'amélioration de l'habitat sera obtenu par la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique telle que préconisée par les guides de sylviculture en vigueur, et la mise en régénération de nouvelles parcelles. A ce titre l'étalement des régénérations sur une période allant jusqu'à 40 ans accroîtra la durée pendant laquelle la capacité d'accueil de ces parcelles est forte.

L'arrêt des engrillagements dès lors que la régénération du sapin et des feuillus sera possible contribuera également à l'amélioration de l'habitat avec de plus grandes surfaces disponibles.

Une attention particulière sera portée aux échanges et au dialogue avec les partenaires en ce domaine (FDC57, DDT, GIC du Donon, adjudicataires) afin de partager au maximum les objectifs de gestion. L'Observatoire du Donon constituera un lieu privilégié d'échange dans cette perspective

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Locali-sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique</b>						
CHP1	1	Obtenir des niveaux de prélèvements visant à baisser la densité de cervidés sur la forêt.	Forêt	2682,48 ha	Concertation avec les autres partenaires (dont départements voisins) indispensable pour l'obtention de plan de chasse en adéquation avec cet objectif.	0
CHP2	1	Obtention de peuplements ayant une capacité d'accueil satisfaisante	Forêt	2682,48 ha	Conséquence de la dynamisation de la sylviculture favorisant le développement de végétation basse dans l'ensemble des peuplements forestiers. La capacité d'accueil totale de la forêt sera cependant en baisse suite à la fermeture des jeunes peuplements issus de la tempête.	0
CHP 3	1	Non reboisement des vides en régénération < 50 ares et petites trouées et amélioration < 1 ha	Forêt	/	/	0
CHP 4	1	Elargissement des emprises des routes forestières	Forêt	/	Outre l'augmentation des surfaces de gagnage, amélioration de l'état des RF attendu et zones de stockage des grumes	0
CHP5	1	Maintien des prairies à gibier existantes.	Forêt	11,42 ha	Précision dans les baux de chasse	0
CHP6	2	Création et entretien de gagnages ligneux et semi-ligneux dans les peuplements.	Forêt	50 ha environ	A définir en fonction des opportunités dans les peuplements (micro-trouées, lisières, zones non productives...). Entretien mécanique par broyage à périodicité de 5 ans.	86 370
CHP 7	2	Gestion dynamique des ripisylves et ouverture des fonds de vallées	Forêt		Entretien manuels ultérieurs à périodicité de 10 ans.	
CHP 8	2	Création de pré-bois sur de petites surfaces dans les peuplements passant en 1ère éclaircie.			Zones de 0,30 ha maximum. Entretien mécanique par broyage à périodicité de 10 ans.	
CHP 9	2	Dès les premiers travaux sylvicoles, interventions type détournement en faveur des fruitiers, feuillus en mélange	Parcelles en régénération, reconstitution, jeunesse		Essences à favoriser : chêne, hêtre, châtaignier, merisier, sorbiers, alisiers.	0
<b>Autres actions Chasse – Pêche</b>						
CHP 10	1	Poursuite du suivi des populations : contrôle des animaux, mesure du poids des faons et autres indicateurs.	Forêt	2682,48 ha	/	0
CHP 11		Mise en place d'enclos témoins	Forêt	5U	Enclos et entretien	9 900

**Coût total CHASSE PECHE (€) 96 270**  
**Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an) 9 900**

## 2.5.4.4 - Droits d'usage

### • Etat des lieux

La forêt de Walscheid est grevée de droits d'usage au profit des communes de Walscheid et Hommert et de leurs habitants. Des surfaces ne sont cependant pas grevées suite à des échanges, des acquisitions ou une prescription de droits d'usage (voir liste et carte en annexe).

Les droits d'usage sont exercés sur l'ensemble de la FD (y compris la partie classée en RBD). Les chiffres suivants ne concernent que la partie de forêt relevant du présent aménagement.

Ces droits d'usage sont de deux natures principales :

- Les droits par foyer usager :

#### *Bois de feu :*

La délivrance peut atteindre jusqu'à 16 stères de bois feuillus et résineux, limitée à 8 en cas de manque de disponibilité. Dans la pratique, le bois est délivré façonné moyennant paiement des frais d'exploitation. Les demandes sont variables en fonction du coût des autres énergies, ainsi seuls 50 à 100 stères par an étaient délivrés dans les années 2000. Pour 2011, environ 400 stères ont été demandés.

#### *Bois de construction :*

Droit des usagers à obtenir le bois nécessaire à la construction ou à la rénovation de leurs charpentes (limité à 45 m<sup>3</sup>). Ces bois sont, là encore, dans la pratique, délivrés façonnés moyennant paiement des frais d'exploitation. Ils représentent un volume annuel de 150 à 300 m<sup>3</sup>.

#### *Bois de travail, pâturage, parage*

Droits pratiquement tombés en désuétude. Cependant, après plusieurs années sans exercice, le pâturage sera pratiqué par un troupeau de 3 bovins en 2011.

- Les droits aux communes usagères :

#### *Bois morts, bois de préemption, chablis déracinés :*

Ces bois sont proposés façonnés aux communes usagères moyennant le paiement du façonnage et d'une taxe pour les chablis déracinés. L'exercice de ce droit par les communes est largement conditionné par les cours du bois qui doivent être supérieurs aux frais d'exploitation et ainsi permettre une plus value pour les usagers. Les volumes délivrés au titre de ce droit d'usage sont donc extrêmement variables.

A titre d'exemple :

2007 : 1300 m<sup>3</sup> dont 700 de bois secs.

2008 : 800 m<sup>3</sup> de bois secs.

2009 : 950 m<sup>3</sup> dont 300 de bois secs.

2010 : 70 m<sup>3</sup> de bois secs.

Les communes usagères et leurs habitants sont très attachés à leurs droits d'usage. L'exercice de ceux-ci a un impact non négligeable sur la production forestière (environ 1300 m<sup>3</sup> annuels ces 4 dernières années soit plus de 7% de la récolte).

## 2.5.4.5 - Richesses culturelles

### • Etat des lieux

Richesses culturelles et descriptions succinctes	Localisation (Parcelles concernées)	Précautions à prendre par la gestion forestière
Lieu dit Altdorf - Levée de terre.	3	- Interdiction de feux. - Respect des structures apparentes (à éviter lors des cloisonnements, pistes, broyages, dessouchages...) - Respect des couches archéologiques (ne pas modifier les horizons du sol)
Lieu dit Melkthal - Ecart du XIX <sup>ème</sup> .	7-109	
Traces d'agriculture de l'époque gallo-romaine.	18-19-20	
Lieu dit Ludwigsberg - Traces d'agriculture de l'époque gallo-romaine. Sanctuaire et habitat.	22-23-27-28-29	
Lieu dit Ludwismühle - Ecart du XVII <sup>ème</sup> .	27-28	
Lieu dit Hommertburg - Ruines de chateau.	69	
Lieu dit Krummhübel - Terrasses gallo-romaines.	78	
Pierriers.	81-91	
Hameau de l'époque gallo-romaine.	89	
Lieu dit Hengstbourg - Hameau, bâtiments, terrasses, pierriers de l'époque gallo-romaine.	93-98-116-117-118	
Lieu dit Martelberg - Habitat gallo-romain.	95-100-102	
Cimetière Gallo-romain	108	
Lieu dit Hohwalschplatz - Terrasses.	112-113-127-129-130	
Lieu dit Mühlberg - Terrasses de l'époque gallo-romaine	114	
Occupation agricole, terrasses, fragments de stèles de l'époque gallo-romaine.	115	
Lieu-dit Kohlplatz - Ecart du XIX <sup>ème</sup> .	116	
Lieu dit Fischbachberg - Habitat gallo-romain.	118-121	
Lieu dit les trois saints - Terrasses, pierriers.	122-127-129-130	
Pierriers, terrasses.	124-125-126	
Lieu dit Munichshof - Ferme du XVII <sup>ème</sup> , Lieu dit Sonnenberg - Ecart du XIX <sup>ème</sup> .	132-133	
Vestiges d'époque indéterminée.	135	
Lieu dit Heidenschlossberg - Terrasses.	146	
Ecart du XIX <sup>ème</sup> .	152	
Ecart du XVIII <sup>ème</sup> .	Terrain de service MF Beimbach	

Les données ci-dessus ont été fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) et complétées par la connaissance locale des gestionnaires. Toute autre découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine. Elle doit également faire l'objet des mêmes précautions que sur les sites répertoriés.

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc. ...) dans les environs de sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 2003-255 en date du 7 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3000 m<sup>2</sup> et 50 cm de profondeur, réalisés sur les territoires des communes de Dabo, Harreberg, Hommert et Walscheid sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

Voir carte des parcelles à sensibilité archéologique.

• **Programme d'actions Richesses culturelles**

Une attention toute particulière sera observée lors des travaux d'exploitation notamment dans les parcelles où de nombreux vestiges archéologiques ont été répertoriés. Tout passage d'engins lourds est interdit sur ces zones, les arbres abattus seront câblés hors des secteurs à risques.

• **Documents techniques de référence**

Directive Régionale d'Aménagement (2006).

## 2.5.5 - Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### 2.5.5.1 - Incendies de forêts

• **Contraintes réglementaires :**

Arrêtés préfectoraux interdisant l'allumage de feux en période sensible.

• **Etat des lieux**

La forêt est peu sujette aux feux. Le forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

Cependant, suite à l'ouragan de 1999, des parcelles ont connu des départs de feux de faible ampleur nécessitant l'intervention de pompier et posant la question de points de pompage. L'essentiel de ces points ont pu être implantés sur la rivière Zorn mais un réservoir manquait pour desservir le Sud-Est du massif (y compris une partie de la FD d'Ableschwiller).

Un réservoir sera donc implanté dans la parcelle 154.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Equipements						
INC1	2	Création d'un réservoir d'eau.	P154	1	/	12000
<b>Coût total INC (€)</b>						<b>12000</b>
<b>Coût moyen annuel INC (€/an)</b>						<b>600</b>

### 2.5.5.2 - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Abroustissement Sapin, douglas, mélèze, chêne.	Forêt	Forte	Engrillagement et protections individuelles	Dégâts entraînant des difficultés de régénération naturelle et l'échec de plantations non protégées.	Régénération naturelle du Sapin sans protection.
Ecorçage Epicéa	Forêt	Faible	/	Dégâts sur de faibles étendues de peuplements.	Baisse du niveau de dégâts qui est actuellement le maximum supportable.

**Le déséquilibre est important et met en cause le renouvellement** (détail page 15). Le chapitre 2.5.4.3 page 62 dresse un état des lieux précis de l'activité cynégétique.

### 2.5.5.3 - Crises sanitaires

#### • Crises sanitaires subies par la forêt : scolytes.

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (Supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa	2002-2007	Tous.	Déstabilisation des peuplements suite à la tempête. Sécheresse de 2003.	Environ 22000 m <sup>3</sup> . Environ 200 ha.

#### • Documents de référence.

Guide de gestion des forêts en crise sanitaire (2010)

### 2.5.5.4 -Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 7,98 ha sont très sensibles au tassement (station 3)
- 1014,41 ha sont moyennement sensibles au tassement (stations 10 et 11)
- 1660,09 ha sont peu sensibles au tassement (stations B, C et 7)

Voir carte de la sensibilité au tassement du sol en annexe.

### 2.5.6 - Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

#### 2.5.6.1 - Certification PEFC

La forêt est actuellement certifiée et porte le numéro d'adhérent à l'ALCF 10-21-16/2.

#### 2.5.6.2 - Autres actions

#### Peuplement classé

Présence de peuplements classés de Sapin pectiné pour la récolte de semences forestières sélectionnées.

Surface : 174,33 ha

Parcelles : 76, 106partie, 108, 109, 138partie, 143partie, 144, 145, 147partie et 150 partie.

Les données sur ces peuplements devront être actualisées auprès du CEMAGREF, notamment en cas de régénération de ces peuplements.

#### Dispositif de recherche

La parcelle 125 comporte un dispositif de recherche d'environ 1,5 hectares suivi par l'INRA laboratoire de Champenoux. Cette surface ne sera pas parcourue en coupe à l'exception de la récolte des chablis.

#### Parcelles de références sylvicoles :

Sans objet.

### 2.5.7 - Compatibilité avec Natura 2000

Sans objet.

## 2.5.8 - Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans

objet

Document ONE

## Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement a été rédigé selon les directives en vigueur par Benoit LENGRAND, TSF, Chef de projet aménagement.

A Sarrebourg, le 22 juillet 2011

Signature :

En collaboration avec :  
Mlle Véronique CHAMBON  
Mr Hubert BUSCH  
Mr Patrick STALLER  
Mr Francis WELSCH  
Mr Raymond BLANCHE

Responsable de l'UT  
Agent patrimonial  
Agent patrimonial  
Agent patrimonial  
Spécialiste SIG

Vérifié et proposé par Edouard JACOMET, directeur Forêt.

A Nancy, le

Signature

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**  
*Le 16 juin 2011*

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus**  
*Souhait d'une implication dans les projets d'équipement d'accueil du public.  
Souhait de la poursuite de la délivrance de bois de chauffage sous forme de cession de menus produits.  
Attachement fort aux droits d'usages.  
Implication des collectivités dans la mise à jour des périmètres de captages et des données cadastrales.*

## **Parcelle forestière et correspondance avec le parcellaire cadastral**

<b>Parcelle Forestière</b>	<b>Surface (SIG)</b>	<b>Territoire communal</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Parcelle cadastrale</b>
1	15,52	DABO	I	88p
		WALSCHIED	36	3p
2	18,59	DABO	I	49p
		WALSCHIED	36	3p
3	14,65	DABO	I	49p
		WALSCHIED	36	3p
		WALSCHIED	37	2p
4	17,56	WALSCHIED	37	2p
5	17,12	WALSCHIED	37	2p
6	21,12	WALSCHIED	37	2p
7	21,37	DABO	I	52
		DABO	I	49p
		WALSCHIED	36	3p
		WALSCHIED	37	2p
8	18,24	WALSCHIED	37	2p
9	20,64	WALSCHIED	37	2p
10	15,57	WALSCHIED	37	2p
11	28,56	WALSCHIED	37	2p
12	18,27	WALSCHIED	37	2p
13	16,98	WALSCHIED	37	2p
14	28,62	WALSCHIED	37	2p
15	17,00	WALSCHIED	37	2p
16	26,38	WALSCHIED	37	2p
17	17,70	WALSCHIED	37	2p
18	10,96	WALSCHIED	37	2p
		WALSCHIED	38	2p
19	19,79	WALSCHIED	37	2p
		WALSCHIED	38	2p
20	21,66	WALSCHIED	38	2p
21	17,35	WALSCHIED	38	2p
22	18,83	WALSCHIED	37	2p
23	16,60	WALSCHIED	37	2p
24	26,47	WALSCHIED	37	2p
25	24,32	WALSCHIED	37	2p
		WALSCHIED	38	2p
26	15,98	WALSCHIED	38	2p
27	21,02	WALSCHIED	37	2p
28	22,60	WALSCHIED	37	2p
29	23,98	WALSCHIED	37	2p
30	35,24	WALSCHIED	37	2p
31	34,39	WALSCHIED	37	2p
32	29,32	WALSCHIED	37	2p
		WALSCHIED	38	2p
33	26,57	WALSCHIED	37	2p
		WALSCHIED	38	2p
34	10,95	WALSCHIED	38	2p
35	17,10	WALSCHIED	38	2p
36	12,28	WALSCHIED	38	2p
37	7,89	WALSCHIED	38	2p
38	22,91	WALSCHIED	38	2p
39	9,58	WALSCHIED	38	2p
40	21,85	WALSCHIED	38	2p

<i>Parcelle Forestière</i>	<i>Surface (SIG)</i>	<i>Territoire communal</i>	<i>Section cadastrale</i>	<i>Parcelle cadastrale</i>
41	19,79	WALSCHIED	38	2p
44	17,93	WALSCHIED	38	2p
45	21,02	WALSCHIED	38	2p
47	19,99	WALSCHIED	38	2p
51	12,86	WALSCHIED	38	1p
		WALSCHIED	38	2p
57	23,38	WALSCHIED	38	2p
		WALSCHIED	39	1p
66	21,60	HOMMERT	3	95
		HOMMERT	4	29p
		HOMMERT	4	31p
67	16,71	HOMMERT	4	29p
		HOMMERT	4	30
		HOMMERT	4	31p
68	11,40	HOMMERT	2	156
		HOMMERT	4	1
		HOMMERT	4	2
69	5,47	HOMMERT	9	145
		HOMMERT	9	164
		HOMMERT	9	176
70	5,96	HOMMERT	9	130
		HOMMERT	9	142
		HOMMERT	9	143
71	13,03	HOMMERT	9	2
		HOMMERT	9	3
		HOMMERT	9	15
		HOMMERT	9	177
		WALSCHIED	12	67
		WALSCHIED	12	71
72	18,20	HOMMERT	9	5
		HOMMERT	9	24
		HOMMERT	9	31
		HOMMERT	9	113
		HOMMERT	9	122
		HOMMERT	9	125
73	21,92	HARREBERG	4	24
		HARREBERG	4	52
		HARREBERG	4	130
		HARREBERG	4	158
		HOMMERT	4	31p
		WALSCHIED	12	8p
		WALSCHIED	12	83
		WALSCHIED	12	84
WALSCHIED	12	85		
74	19,94	HOMMERT	4	31p
75	15,13	DABO	37	57
		DABO	37	63
		HOMMERT	4	31p
76	14,75	HOMMERT	4	32
		HOMMERT	1	269
		HOMMERT	1	270

<i>Parcelle Forestière</i>	<i>Surface (SIG)</i>	<i>Territoire communal</i>	<i>Section cadastrale</i>	<i>Parcelle cadastrale</i>
77	17,88	DABO	38	1
		DABO	38	3
		DABO	38	6
		HARREBERG	2	242
		HOMMERT	5	88
		HOMMERT	6	142
78	23,64	WALSCHIED	12	1
		WALSCHIED	12	8p
		WALSCHIED	12	9p
		WALSCHIED	12	52
		WALSCHIED	12	63p
		WALSCHIED	12	66p
		WALSCHIED	12	82p
79	30,36	WALSCHIED	12	9p
		WALSCHIED	12	63p
		WALSCHIED	12	64
		WALSCHIED	12	65
		WALSCHIED	13	1p
		WALSCHIED	13	5
		WALSCHIED	13	8
		WALSCHIED	13	12
		WALSCHIED	13	13
		WALSCHIED	13	18
		WALSCHIED	13	22
		WALSCHIED	13	24
		WALSCHIED	13	93
		80	10,38	HARREBERG
WALSCHIED	13			1p
WALSCHIED	14			9
81	14,05	HARREBERG	B	27p
82	19,26	HARREBERG	B	27p
		WALSCHIED	13	84
		WALSCHIED	13	86
		WALSCHIED	13	100
		WALSCHIED	13	102
		WALSCHIED	13	103
		WALSCHIED	13	104
		WALSCHIED	13	106
		WALSCHIED	13	111
		WALSCHIED	13	113
		WALSCHIED	13	115
		WALSCHIED	13	118
		WALSCHIED	13	122
83	12,39	DABO	37	4
		HARREBERG	B	27p
84	16,07	DABO	37	66
		DABO	B	108
		DABO	B	244
		HARREBERG	B	27p
		WALSCHIED	13	101
85	13,61	DABO	B	107
		HARREBERG	B	27p

<i>Parcelle Forestière</i>	<i>Surface (SIG)</i>	<i>Territoire communal</i>	<i>Section cadastrale</i>	<i>Parcelle cadastrale</i>
86	13,60	DABO	B	88
		DABO	B	92
		HARREBERG	B	27p
87	15,63	HARREBERG	B	27p
88	11,18	HARREBERG	B	27p
89	22,10	DABO	B	27p
		DABO	B	27p
		HARREBERG	B	27p
90	23,96	HARREBERG	B	27p
91	16,29	HARREBERG	3	206
		HARREBERG	3	207
		HARREBERG	3	208
		HARREBERG	B	27p
92	16,29	HARREBERG	B	27p
93	14,05	HARREBERG	B	27p
94	21,25	DABO	B	10
		DABO	B	14p
		DABO	B	67
		DABO	B	68
		DABO	B	71
		DABO	B	72
		DABO	B	82
95	15,94	DABO	B	14p
96	14,99	WALSCHIED	36	1p
97	13,64	DABO	B	14p
		WALSCHIED	36	1p
98	15,96	DABO	B	14p
99	10,66	DABO	B	14p
		DABO	B	61
		DABO	B	63
		DABO	B	64
100	21,93	WALSCHIED	36	1p
101	14,94	DABO	B	14p
		DABO	I	83
		DABO	I	84
		DABO	I	88p
		WALSCHIED	36	1p
102	20,71	WALSCHIED	36	1p
103	11,87	WALSCHIED	36	1p
104	24,79	WALSCHIED	36	1p
105	21,85	WALSCHIED	36	1p
106	13,54	DABO	I	53
		DABO	I	57
		DABO	I	58
		DABO	I	63
		WALSCHIED	36	1p
107	20,67	WALSCHIED	36	1p
108	15,75	WALSCHIED	35	3
		WALSCHIED	36	1p
109	16,12	WALSCHIED	36	1p
		WALSCHIED	37	1p
110	18,19	WALSCHIED	36	1p
		WALSCHIED	37	1p

<i>Parcelle Forestière</i>	<i>Surface (SIG)</i>	<i>Territoire communal</i>	<i>Section cadastrale</i>	<i>Parcelle cadastrale</i>
111	17,66	WALSCHIED	35	2
		WALSCHIED	36	1p
112	23,95	WALSCHIED	37	1p
113	27,27	WALSCHIED	36	1p
		WALSCHIED	37	1p
114	21,48	WALSCHIED	14	141
		WALSCHIED	14	247
		WALSCHIED	14	254p
115	22,20	HARREBERG	3	131
		HARREBERG	3	134
		HARREBERG	B	27p
116	25,75	HARREBERG	B	27p
117	19,22	WALSCHIED	36	1p
118	16,31	WALSCHIED	36	1p
119	20,66	WALSCHIED	36	1p
120	13,46	WALSCHIED	16	24p
		WALSCHIED	16	25p
		WALSCHIED	36	1p
121	15,85	WALSCHIED	36	1p
122	19,07	WALSCHIED	36	1p
123	22,48	WALSCHIED	16	24p
		WALSCHIED	16	25p
		WALSCHIED	36	1p
124	17,73	WALSCHIED	36	1p
125	13,11	WALSCHIED	36	1p
126	13,02	WALSCHIED	36	1p
127	14,91	WALSCHIED	36	1p
128	22,58	WALSCHIED	36	1p
129	23,43	WALSCHIED	36	1p
130	15,63	WALSCHIED	36	1p
131	20,27	WALSCHIED	36	1p
132	10,64	WALSCHIED	31	25p
133	14,04	WALSCHIED	31	25p
134	11,38	WALSCHIED	36	1p
135	26,61	WALSCHIED	36	1p
136	15,41	WALSCHIED	36	1p
137	19,67	WALSCHIED	17	67
		WALSCHIED	36	1p
138	31,59	WALSCHIED	37	1p
139	13,63	WALSCHIED	17	1p
		WALSCHIED	36	1p
		WALSCHIED	37	1p
140	17,27	WALSCHIED	36	1p
		WALSCHIED	37	1p
141	22,85	WALSCHIED	36	1p
		WALSCHIED	37	1p
142	27,71	WALSCHIED	37	1p
143	12,85	WALSCHIED	37	1p
144	20,82	WALSCHIED	37	1p
145	17,13	WALSCHIED	37	1p
146	31,59	WALSCHIED	37	1p
147	25,97	WALSCHIED	37	1p
148	23,03	WALSCHIED	37	1p
149	15,76	WALSCHIED	37	1p
150	24,43	WALSCHIED	37	1p

<i>Parcelle Forestière</i>	<i>Surface (SIG)</i>	<i>Territoire communal</i>	<i>Section cadastrale</i>	<i>Parcelle cadastrale</i>
151	21,24	WALSCHIED	37	1p
152	25,31	WALSCHIED	37	1p
153	15,44	WALSCHIED	37	1p
154	15,00	WALSCHIED	38	1p
155	14,63	WALSCHIED	38	1p
156	14,06	WALSCHIED	37	1p
		WALSCHIED	38	1p
157	9,35	WALSCHIED	38	1p
158	14,07	WALSCHIED	38	1p
159	23,49	WALSCHIED	38	1p
160	25,05	WALSCHIED	38	1p
162	14,73	WALSCHIED	38	1p
164	16,89	WALSCHIED	38	1p
166	20,84	WALSCHIED	38	1p

Document ONE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION  
ET DE LA SECURITE ROUTIERE

BORDEREAU D'ENVOI

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,  
PREFET DE LA MOSELLE

à

M. le Directeur Départemental de  
l'Office National des Forêts  
3 Boulevard Paixhans  
57000 METZ

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté n° 95/DRLP/CIRC/029 en date du 22.03.1995 portant réglementation de la circulation sur les routes, appartenant au domaine privé de l'Etat, ouvertes à la circulation publique dans les forêts domaniales d'ABRESCHVILLER, SAINT QUIRIN, WALSCHEID, DABO et PHALSBOURG.	1	Pour exécution.

Reçu

a

, le

METZ, le 27 MARS 1995

Pour le Préfet  
L'attaché

Daniel

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION  
ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Affaire suivie par : Mme PEROT  
Tél. 87.34.85.11

ARRETE N° 95 DRLP/CIRC-029

en date du 22 MARS 1995

portant réglementation de la circulation sur les routes,  
appartenant au domaine privé de l'Etat, ouvertes à la  
circulation publique dans les forêts domaniales  
d'ABRESCHVILLER, SAINT-QUIRIN, WALSCHEID  
DABO et PHALSBOURG

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,  
PREFET DE LA MOSELLE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 58-1303 du 23 décembre 1958 et notamment son article 10;

VU le code de la route et notamment ses articles R1, R11, R45, R225 et 249 ;

ATTENDU que l'Office National des Forêts autorise de jour la circulation automobile des véhicules de tourisme sur certaines routes du domaine privé de l'Etat dans les forêts domaniales d'ABRESCHVILLER, ST QUIRIN, WALSCHEID, DABO, PHALSBOURG, s'étendant sur les territoires communaux de TURQUESTEIN, ST QUIRIN, METAIRIES ST QUIRIN, VASPERVILLER, LAFRIMBOLE, ABRESCHVILLER, WALSCHEID, HARREBERG, HOMMERT, DABO, DANNE ET QUATRE VENTS et HASSELBOURG conformément au tableau annexé ;

ATTENDU qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer les conditions de circulation sur les dites routes ;

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Office National des Forêts à METZ ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La vitesse est limitée à 40 km/h, sur les routes visées dans le tableau ci-après annexé.

ARTICLE 2 :

L'Office National des Forêts pourra interrompre temporairement la circulation pendant la durée nécessaire à l'exécution de certains travaux, en particulier pour l'exploitation des coupes riveraines ou pour toute autre cause (barrière de dégel, etc...).

ARTICLE 3 :

La circulation et le stationnement sont interdits entre 20H00 et 6H00. Sauf pour les véhicules appartenant aux riverains, ou les desservant, leurs préposés et leurs ayants-droit sur les routes ci-après :

- route forestière de la Zorn : de Neustadmühle à Petersmühle,
- route forestière Basse Frentz,
- route forestière de Beimbach de l'entrée de la forêt (parcelle 128) à la M.F. de Beimbach,
- route forestière de Rothenbuhl,
- route forestière du Zimmerfeld,
- route forestière de la Hoube,
- route forestière de Brenloch,
- route forestière de la Hardt,
- route forestière du Schacherack.

ARTICLE 4

La circulation est interdite :

- sur la route forestière de la Basse Frentz dans le sens CD96-terrain de sport d'Abreschviller, de même que le stationnement en bordure de la route hors des parkings autorisés.

Le stationnement est interdit :

- le long de la route forestière des Russes, du lieu-dit "Elsassblick" à la M.F. du Hengst,
- le long de la route forestière de la Zorn, de la ligne de parcelle 56/57 au lieu-dit "Elsassblick".

ARTICLE 5

Sur demande motivée, présentée au chef de Division de l'Office National des Forêts à SARREBOURG, celui-ci pourra, par autorisation écrite délivrée au demandeur, accorder des dérogations éventuelles aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 6

Les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5 ne sont pas opposables aux véhicules d'exploitation de la forêt, de secours et de sécurité.

ARTICLE 7

Les personnels assermentés de l'Office National des Forêts sont chargés d'assurer l'application de la réglementation de la circulation dans les forêts domaniales de ST QUIRIN, ABRESCHVILLER, PHALSBOURG, WALSCHEID, DABO, sans préjudice de l'intervention de tous agents de la force publique.

ARTICLE 8

Les arrêtés préfectoraux n° 77/DR/CIRC-81, 80-DR/CIRC-37 et 86/DR/CIRC-006 en date des 27 octobre 1977, 16 mai 1980 et 03 mars 1986 sont abrogés.

ARTICLE 9

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle,
- M. le Sous-Préfet de SARRÉBOURG,
- MM. les Maires des communes concernées,
- M. le Directeur Départemental de l'Office National des Forêts,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle,
- M. le Commissaire Divisionnaire, commandant le 6ème Groupement de C.R.S.,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel des Services de l'Etat.

Fait à Metz, le 22 MARS 1995

LE PREFET,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Pour Amplification  
Le Directeur de la Réglementation  
et des Libertés Publiques.



*[Handwritten signature]*

B. BEINEIX

Signé : Régis GUYOT

FORET DOMANIALE	ROUTE FORESTIERE	LONGUEUR CIRCULABLE m	DEBUT ET FIN SI OUVERTURE PARTIELLE
ABRESCHVILLER	du WELLERST	4 040	-
	du CANCELAY	3 340	-
	de la SAYOTTE	4 500	entrée forêt domaniale à limite séparative des parcelles 232 et 234
SAINT-QUIRIN	SAFFRYGSTHAL	2 400	-
	des DEUX CROIX	2 400	-
	HALMOZE	4 800	-
	CHARMILLE	1 000	carrefour d'origine à l'ancienne scierie Charmill
	de la BASSE FRENTZ	1 200	-
WALSCHEID	de la ZORN	17 740	-
	du HIRSCHTHAL	5 450	-
	de BEIMBACH	3 700	entrée forêt domaniale à la M.F. de Beimbach
	de l'ANGIN	2 500	de la M.F. du Hengst à l'Elsassblick
DABO	de l'ANGIN	2 500	de Windsbourg à la M.F. d Hengst
	du ROSSKOPF	1 800	entre le CD45 et le col de l Schleif
	de KOEPPEN	1 000	entre Dabo et l'intersection avec la route de la M.F. de Jaegerhoff
	de la ZORN BLANCHE	3 000	de l'Enteneck au lieu-dit Koeppenmühle
	du ROTHENBUHL	1 430	du CD45 au hameau de Rothenbuhl
	du CHAT NOIR	530	au départ du CD45 traverse des parcelles 135-136
	du ZIMMERFELD	320	traversée de la parcelle 161
	du PETIT BALLERSTEIN	260	traversée de la parcelle 181
	de la HOUBE	465	traversée des parcelles 89B 110 et 111
	du BAERENLOCH	800	traversée des parcelles 199 200
	de la HARDT	2 000	du CD45 au hameau de la Hardt
PHALSBOURG	du SCHACHENECK	600	traversée de la parcelle 167

FORET DOMANIALE D'ABRESCHVILLER :

- route forestière du Wellerst sur 4 040 mètres (totalité)
- route forestière du Cancelay sur 3 340 mètres (totalité)
- route forestière de la Sayotte sur 8 700 mètres (totalité)
- route forestière de l'Angin de la D. 44 à la M.F. du GROSSMANN sur 7 800 mètres

FORET DOMANIALE DE SAINT-QUIRIN :

- route forestière Saffrygsthal sur 2 400 mètres (totalité)
- route forestière des Deux Croix sur 2 400 mètres (totalité)
- route forestière Halmoze sur 4 800 mètres (totalité)
- route forestière Charmille sur 1 000 mètres (de l'embranchement à l'ancienne scierie Charmille)
- route forestière de la Basse Frentz sur 1 200 mètres (totalité)

FORET DOMANIALE DE WALSCHEID :

- route forestière de la Zorn sur 17 740 mètres (totalité)
- route forestière du Hirschthal sur 5 450 mètres (totalité)
- route forestière de Beimbach sur 3 700 mètres (de l'entrée de la forêt parcelle 128 à la M.F. de Beimbach)
- route forestière de l'Angin sur 2 500 mètres (de la M.F. du Hengst à l'Elsamblick)

.../...

- 2 -

FORET DOMANIALE DE DABO :

- route forestière de l'Angin de Windsbourg à la M.F. du Hengst sur 2 500 m.
- route forestière du Roskopf entre le CD 45 et le col de la Schleif sur 1 800 m.
- route forestière de Koeppen entre Dabo et l'intersection avec la route d'accès à la M.F. de Jaeggen sur 1 800 mètres.
- route forestière de la Zorn blanche de l'Enteneck au lieu-dit Koeppenmühle sur 3 000 m.

FORET DOMANIALE DE PHALSBURG :

- route forestière de Bonne-Fontaine sur 2 600 mètres. (De Bonne-Fontaine au C.D. 104 G - PHALSBURG-OBERHOFF, seulement).

ATTENDU qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer les conditions de circulation sur les dites routes, tout en réservant la liberté de circulation et les droits des riverains.

VU l'avis émis par le Directeur Départemental de l'Équipement,

VU l'avis émis par le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale de la Moselle,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Office National des Forêts à NANCY,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - La vitesse est limitée à 40 km/h, sur les routes visées dans les attendus.

## Calculs des surfaces objectif de régénération

<b>Sd</b>					
Période 1 (Sd1)		Période 2 (Sd2)		Période 3 (Sd3)	
UED	Surface	UED	Surface	UED	Surface
1,1	3,73	2,5	6,36	1,3	5,16
1,2	6,63	3,1	3,84	7,5	4,07
2,2	2,23	4,1	17,56	12,2	5,27
2,3	4,32	5,4	2,55	30,5	2,36
5,4	2,55	6,1	21,12	40,6	4,00
5,5	4,00	7,2	5,60	41,2	14,86
7,2	5,60	9,2	3,51	47,7	1,49
7,4	1,05	9,3	3,44	71,2	2,03
8,4	4,10	10,2	2,86	72,1	4,16
11,2	5,81	11,3	20,34	72,2	4,55
13,4	1,66	16,2	5,30	73,5	1,30
15,4	2,60	18,3	2,05	82,1	19,06
15,5	7,00	18,4	2,42	83,3	6,18
15,6	2,14	20,3	7,41	90,1	2,35
19,3	7,63	26,2	2,06	91,1	16,29
19,4	1,53	27,1	12,06	94,2	7,79
22,3	2,47	28,2	8,10	96,1	14,99
23,2	3,57	29,4	11,88	97,2	10,86
27,2	8,96	30,4	10,67	104,3	4,71
30,3	3,66	31,4	16,62	106,3	4,84
31,3	4,81	33,4	1,14	111,2	4,77
37,1	7,89	33,5	1,98	113,1	17,80
41,1	4,9	34,2	4,56	138,2	27,27
57,1	23,3	35,2	4,50	139,4	3,20
68,2	1,99	38,3	3,75	140,4	5,50
71,3	6,43	69,1	2,04	145,2	5,40
73,7	7,52	69,2	3,43	146,2	13,33
74,3	9,96	72,3	3,43	151,5	7,56
75,4	12,73	72,4	6,06	<i>Total</i>	221,15
76,2	10,14	77,1	4,61	<b>SD3 =</b>	(549,17+553,30+221,15)/3
83,2	4,78	77,1	17,88		<b>441,21</b>
87,3	2,56	78,5	3,64		
88,2	7,19	89,1	9,91		
89,2	12,19	90,2	2,61		
100,2	2,36	92,2	1,87		
101,1	9,64	93,2	10,96		
103,1	11,87	95,2	14,05		
104,2	3,74	100,3	15,96		
105,3	3,21	101,2	5,30		
106,2	1,85	102,3	14,51		
106,4	1,25	105,4	10,94		
107,2	17,63	109,1	8,38		
108,2	14,20	112,1	21,25		
109,2	7,74	115,3	6,67		
110,1	7,77	119,3	8,86		
110,2	10,42	120,2	11,66		
113,2	9,47	122,2	15,42		
114,4	3,75	126,2	3,34		
114,5	11,36	127,4	5,42		
116,4	13,44	128,2	8,86		
118,2	5,39	128,3	11,28		
119,2	10,35	130,1	15,32		
121,2	9,60	131,3	5,67		
123,3	19,62	143,2	9,77		
125,3	9,88	144,1	11,17		
126,3	9,31	144,2	9,65		
127,5	5,57	149,3	6,30		
129,4	18,76	158,4	9,77		
131,1	9,22	159,5	5,78		
133,2	11,11	162,3	1,03		
138,1	4,32	164,1	12,07		
143,1	3,08	164,2	4,82		
145,3	3,20	166,1	20,84		
151,6	1,56	<i>Total</i>	553,30		
152,3	4,68	<b>SD2 =</b>	(553,3+549,17)/2		
152,4	15,65		<b>551,24</b>		
153,4	6,42				
154,4	4,86				
156,1	14,06				
157,1	9,35				
159,4	11,75				
160,2	22,77				
162,2	11,22				

**SD1 =**

**549,17**



■ UED ayant atteint le diamètre optimum d'exploitabilité  
■ UED qui atteindront le diamètre optimum d'exploitabilité  
■ UED qui atteindront le diamètre minimum d'exploitabilité

<b>Sv</b>					
Période 1 (Sv1)		Période 2 (Sv2)		Période 3 (Sv3)	
UED	Surface	UED	Surface	UED	Surface
33,3	15,20	1,1	3,73	2,2	2,23
34,1	6,39	1,2	6,63	2,3	4,32
35,3	9,27	7,2	5,60	5,4	2,55
36,2	0,44	68,2	1,99	5,5	4,00
36,3	6,64	74,3	9,96	7,4	1,05
40,5	6,73	76,2	10,14	8,4	4,10
40,7	1,13	105,3	3,21	11,2	5,81
47,6	8,43	106,2	1,85	13,4	1,66
47,7	1,49	106,4	1,25	15,4	2,60
66,1	2,70	109,2	7,74	15,5	7,00
66,2	6,57	118,2	5,39	15,6	2,14
66,3	12,33	138,1	4,32	17,4	6,02
78,6	12,38	143,1	3,08	19,4	1,53
80,3	3,02	<i>Total</i>	<i>64,89</i>	22,3	2,47
86,2	9,48	<b>Sv2 =</b>	$(170,71+64,89)/2$	23,2	3,57
94,3	4,56		<b>117,80</b>	27,2	8,96
98,4	1,95			30,3	3,66
98,5	4,79			31,3	4,81
99,2	4,23			37,1	7,89
111,1	12,41			41,1	4,93
118,1	10,92			57,1	23,38
132,2	6,64			71,3	6,43
134,2	9,92			73,7	7,52
139,2	6,39			75,4	12,73
155,3	6,77			83,2	4,78
				87,3	2,56
				88,2	7,19
				89,2	12,19
				100,2	2,36
				101,1	9,64
				103,1	11,87
				104,2	3,74
				107,2	17,63
				108,2	14,20
				110,1	7,77
				110,2	10,42
				113,2	9,47
				114,4	3,75
				114,5	11,36
				116,4	13,44
				119,2	10,35
				121,2	9,60
				121,3	19,62
				125,7	9,88
				125,3	9,31
				127,5	5,57
				129,4	8,76
				131,1	9,22
				133,2	11,11
				145,3	3,20
				151,6	1,56
				152,3	4,68
				152,4	15,65
				153,4	6,42
				154,4	4,86
				156,1	14,06
				157,1	9,35
				159,4	11,75
				160,2	22,77
				162,2	11,22
				<i>Total</i>	<i>482,67</i>
				<b>Sv3 =</b>	$(170,71+64,89+482,67)/3$
					<b>239,42</b>

**Se**

**Se=** 20\*surface objectif hêtre/110+20\*surface objectif pin / 140+20\*surface objectif sapin/110  
20\*828,92/110+20\*741,95/140+20\*730,36/110  
**389,50**

### Calcul de la possibilité régénération

PARCELLE	SURFACE	Essence objectif	G Totale /ha	Autres éléments	Nb coupes <sup>1</sup>	Nb années acct <sup>2</sup>	z	Acct tot vol <sup>3</sup>	fh	Vol tot actuel <sup>4</sup>	Vol /ha /passage <sup>5</sup>	Vol tot /passage <sup>6</sup>	G tot /passage <sup>7</sup>
1	10,36	S,P	30,7	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,43	412	74	770	57
2	6,55	S,P	31,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,78	396	72	474	37
5	4,00	S,P	33,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,58	415	75	298	24
7	1,05	P,S	35,0	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,73	446	97	102	8
8	4,10	P,S	34,0	A ouvrir	6	30	0,5	137	11,91	405	90	370	31
11	5,81	P,S	37,5	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,56	471	101	588	47
13	1,68	S,P	27,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,58	340	65	108	9
15r1	7,00	S,P	24,7	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,29	304	60	420	34
15r2	2,60	P,S	22,5	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,37	278	68	177	14
22	2,47	S,P	22,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,05	287	59	145	11
23	3,57	S,P	28,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,07	338	65	232	19
27	8,96	S,P	32,7	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,31	403	79	655	53
33	15,20	P,S	18,4	A terminer	2	10	0,35	32	13,21	243	137	2090	158
34	6,39	P,S	25,5	A terminer	3	15	0,5	68	14,05	358	142	909	65
35	9,27	P,S	33,3	A terminer	3	15	0,65	118	13,92	463	145	1348	97
36	6,64	P,S	34,5	A terminer	4	20	0,65	118	13,17	454	143	951	72
40	7,86	P,S	28,0	A terminer	3	15	0,5	68	14,00	392	153	1206	86
47	9,92	P,S	44,5	A terminer	3	15	0,65	118	12,12	539	164	1631	135
57	23,38	P,S	42,0	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,56	527	111	2587	206
66	5,00	HET	26,6	A terminer. Environ 5 ha répartis en trois îlots.	3	15	0,5	68	13,86	369	146	728	53
68	1,99	S,P	12,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,94	167	44	87	6
74	9,96	HET	17,6	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,75	242	53	528	38
75	12,73	HET	17,6	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,47	219	50	639	51
76	7,26	HET	22,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,44	274	57	414	33
78	12,38	HET	8,4	A terminer	1	5	0,2	9	14,34	120	130	1604	112
80	3,02	HET	3,0	A terminer. Sur-réserves de pins.	1	5	0,2	9	14,31	43	52	157	11
83	4,78	HET	23,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,00	299	60	287	22
86	9,48	HET	16,0	A terminer	2	10	0,35	32	14,13	226	129	1223	87
88	7,19	HET	25,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,64	341	65	470	34
89	16,46	HET	29,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,54	364	68	1123	90
94	4,56	HET	25,3	A terminer	3	15	0,5	68	13,75	348	139	633	46
98	6,74	HET	22,0	A terminer	3	15	0,5	68	13,86	286	118	795	61
99	4,23	S,P	34,0	A terminer	4	20	0,65	118	12,60	429	137	578	46
100	2,36	HET	30,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,82	385	71	167	13
101	9,64	S,P	36,4	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,21	481	83	799	60
105	3,21	S,P	42,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,82	539	90	289	23
106	3,10	S,P	30,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,23	368	69	213	17
107	17,63	S,P	19,6	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,00	254	55	963	74
109	7,74	S,P	32,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,63	344	73	567	45
111	12,41	S,P	20,3	A terminer	3	15	0,5	68	13,13	357	12	1385	105
113	9,47	P,S	34,8	A ouvrir	6	30	0,5	137	11,25	321	88	834	74
118	10,92	HET	7,0	A terminer	1	5	0,2	9	13,86	176	176	1159	84
119	10,35	HET	37,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,06	483	131	861	66
121	9,60	HET	39,3	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,43	488	84	804	65
125	9,88	HET	25,8	A ouvrir. 1,5 ha à ne pas parcourir (dispositif INRA).	8	40	0,5	182	12,51	323	63	62	50
129	18,76	P,S	32,7	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,83	419	97	132	132
132	6,64	HET	25,7	A terminer	3	15	0,5	68	12,36	318	12	54	69
134	9,92	HET	20,1	A terminer	3	15	0,5	68	13,17	265	111	115	84
138	4,32	S,P	22,5	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,96	292	59	256	20
139	6,39	P,S	17,7	A terminer	2	10	0,35	32	13,79	244	138	881	64
143	3,08	S,P	30,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,27	368	69	212	17
145	3,20	S,P	27,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,86	347	66	212	16
152	20,33	S,P	23,9	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,36	295	60	1213	98
154	5,41	S,P	25,7	A terminer	3	15	0,5	68	12,31	316	128	693	56
155	6,70	S,P	36,7	A terminer	4	20	0,65	118	12,54	460	145	959	77

<sup>1</sup> Nombre de coupes de régénération prévues

<sup>2</sup> Durée de régénération restante

<sup>3</sup> = 9,1m<sup>3</sup>/ha/an x z x Nb années acct

<sup>4</sup> = G totale /ha x fh

<sup>5</sup> = (Vol tot actuel + Acct tot vol) / Nb coupes

<sup>6</sup> = Vol /ha /passage x surface

<sup>7</sup> = Vol tot par passage / fh

### Calcul de la possibilité régénération

PARCELLE	SURFACE	Essence objectif	G Totale /ha	Autres éléments	Nb coupes <sup>1</sup>	Nb années acct <sup>2</sup>	z	Acct tot vol <sup>3</sup>	fh	Vol tot actuel <sup>4</sup>	Vol /ha /passage <sup>5</sup>	Vol tot /passage <sup>6</sup>	G tot /passage <sup>7</sup>
1	10,36	S.P	30,7	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,43	412	74	770	57
2	6,55	S.P	31,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,78	396	72	474	37
5	4,00	S.P	33,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,58	415	75	298	24
7	1,05	P.S	35,0	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,73	446	97	102	8
8	4,10	P.S	34,0	A ouvrir	6	30	0,5	137	11,91	405	90	370	31
11	5,81	P.S	37,5	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,56	471	101	588	47
13	1,66	S.P	27,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,58	340	65	108	9
15r1	7,00	S.P	24,7	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,29	304	60	420	34
15r2	2,60	P.S	22,5	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,37	278	68	177	14
22	2,47	S.P	22,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,05	287	59	145	11
23	3,57	S.P	28,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,07	338	65	232	19
27	8,96	S.P	32,7	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,31	403	73	655	53
33	15,20	P.S	18,4	A terminer	2	10	0,35	32	13,21	243	137	2090	158
34	6,39	P.S	25,5	A terminer	3	15	0,5	68	14,05	358	142	909	65
35	9,27	P.S	33,3	A terminer	4	20	0,65	118	13,92	463	145	1348	97
36	6,64	P.S	34,5	A terminer	4	20	0,65	118	13,17	454	143	951	72
40	7,86	P.S	28,0	A terminer	3	15	0,5	68	14,00	392	153	1206	86
47	9,92	P.S	44,5	A terminer	4	20	0,65	118	12,12	539	164	1631	135
57	23,38	P.S	42,0	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,56	527	111	2587	206
66	5,00	HET	26,6	A terminer. Environ 5 ha répartis en trois ilots	3	15	0,5	68	13,86	369	146	728	53
68	1,99	S.P	12,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,94	167	44	87	6
74	9,96	HET	17,6	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,75	242	53	528	38
75	12,73	HET	17,6	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,47	219	50	639	51
76	7,26	HET	22,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,44	274	57	414	33
78	12,38	HET	8,4	A terminer	1	5	0,2	9	14,34	120	130	1604	112
80	3,02	HET	3,0	A terminer. Sur-réserves de pins.	1	5	0,2	9	14,31	43	52	157	11
83	4,78	HET	23,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,00	299	60	287	22
86	9,48	HET	16,0	A terminer	2	10	0,35	32	14,13	226	129	1223	87
88	7,19	HET	25,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,64	341	65	470	34
89	16,46	HET	29,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,54	364	68	1123	90
94	4,56	HET	25,3	A terminer	3	15	0,5	68	13,75	348	139	633	46
98	6,74	HET	22,0	A terminer	3	15	0,5	68	12,98	286	118	795	61
99	4,23	S.P	34,0	A terminer	4	20	0,65	118	12,60	429	137	578	46
100	2,36	HET	30,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,82	385	71	167	13
101	9,64	S.P	36,4	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,21	481	83	799	60
105	3,21	S.P	42,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,82	539	90	289	23
106	3,10	S.P	30,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,25	368	69	213	17
107	17,63	S.P	19,6	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,00	255	55	963	74
109	7,74	S.P	32,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,63	404	73	567	45
111	12,41	S.P	20,3	A terminer	3	15	0,5	68	13,13	267	112	1385	105
113	9,47	P.S	34,8	A ouvrir	6	30	0,5	137	11,25	392	88	834	74
118	10,92	HET	7,0	A terminer	1	5	0,2	9	13,86	97	106	1159	84
119	10,35	HET	37,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	13,33	483	83	861	66
121	9,60	HET	39,3	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,43	488	84	804	65
125	9,88	HET	25,8	A ouvrir. 1,5 ha à ne pas parcourir (dispositif INRA).	8	40	0,5	182	12,51	323	63	623	50
129	18,76	P.S	32,7	A ouvrir	6	30	0,5	137	12,83	419	90	1688	132
132	6,64	HET	25,7	A terminer	3	15	0,5	68	12,36	318	129	854	69
134	9,92	HET	20,1	A terminer	3	15	0,5	68	13,17	265	111	1101	84
138	4,32	S.P	22,5	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,96	292	59	256	20
139	6,39	P.S	17,7	A terminer	2	10	0,35	32	13,79	244	138	881	64
143	3,08	S.P	30,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,27	368	69	212	17
145	3,20	S.P	27,0	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,86	347	66	212	16
152	20,33	S.P	23,9	A ouvrir	8	40	0,5	182	12,36	295	60	1213	98
154	5,41	S.P	25,7	A terminer	3	15	0,5	68	12,31	316	128	693	56
155	6,70	S.P	36,7	A terminer	4	20	0,65	118	12,54	460	145	969	77

<sup>1</sup> Nombre de coupes de régénération prévues

<sup>2</sup> Durée de régénération restante

<sup>3</sup> = 9,1m<sup>3</sup>/ha/an x z x Nb années acct

<sup>4</sup> = G totale /ha x fh

<sup>5</sup> = (Vol tot actuel + Acct tot vol) / Nb coupes

<sup>6</sup> = Vol /ha /passage x surface

<sup>7</sup> = Vol tot par passage / fh

### **Surfaces dégreévées de droits d'usages**

Parcelle forestière	Surface forestière	Surface dégrevée
2	18,59	0,03
3	14,65	0,03
7	21,37	0,47
66	21,60	0,17
67	16,71	0,25
68	11,40	0,46
69	5,47	0,14
70	5,96	0,26
71	13,03	2,02
72	18,20	1,88
73	21,92	21,92
74	19,94	0,04
75	15,13	1,11
76	14,75	0,50
77	17,88	0,43
78	23,64	23,64
79	30,36	30,36
80	10,38	10,38
81	14,05	14,05
82	19,26	19,26
84	16,07	0,02
85	12,61	0,04
87	15,63	15,63
88	11,18	11,18
89	22,10	0,11
90	23,96	2,79
91	16,29	16,29
92	16,29	2,33
93	14,05	6,96
94	21,23	2,23
95	15,94	3,25
96	14,99	1,49
97	13,64	0,20
98	15,96	15,96
99	10,66	10,66
101	14,94	14,94
106	13,54	1,03
108	15,75	1,88
111	17,66	0,41
114	21,48	21,48
115	22,20	22,20
116	25,75	25,75
117	19,22	0,35
118	16,31	0,35
120	13,46	0,16
123	22,48	0,25
134	11,38	0,26
137	19,67	0,17
139	13,63	0,19
142	27,71	0,36
160	25,05	0,77

**TOTAL**

**340,39**

# Plan de Situation

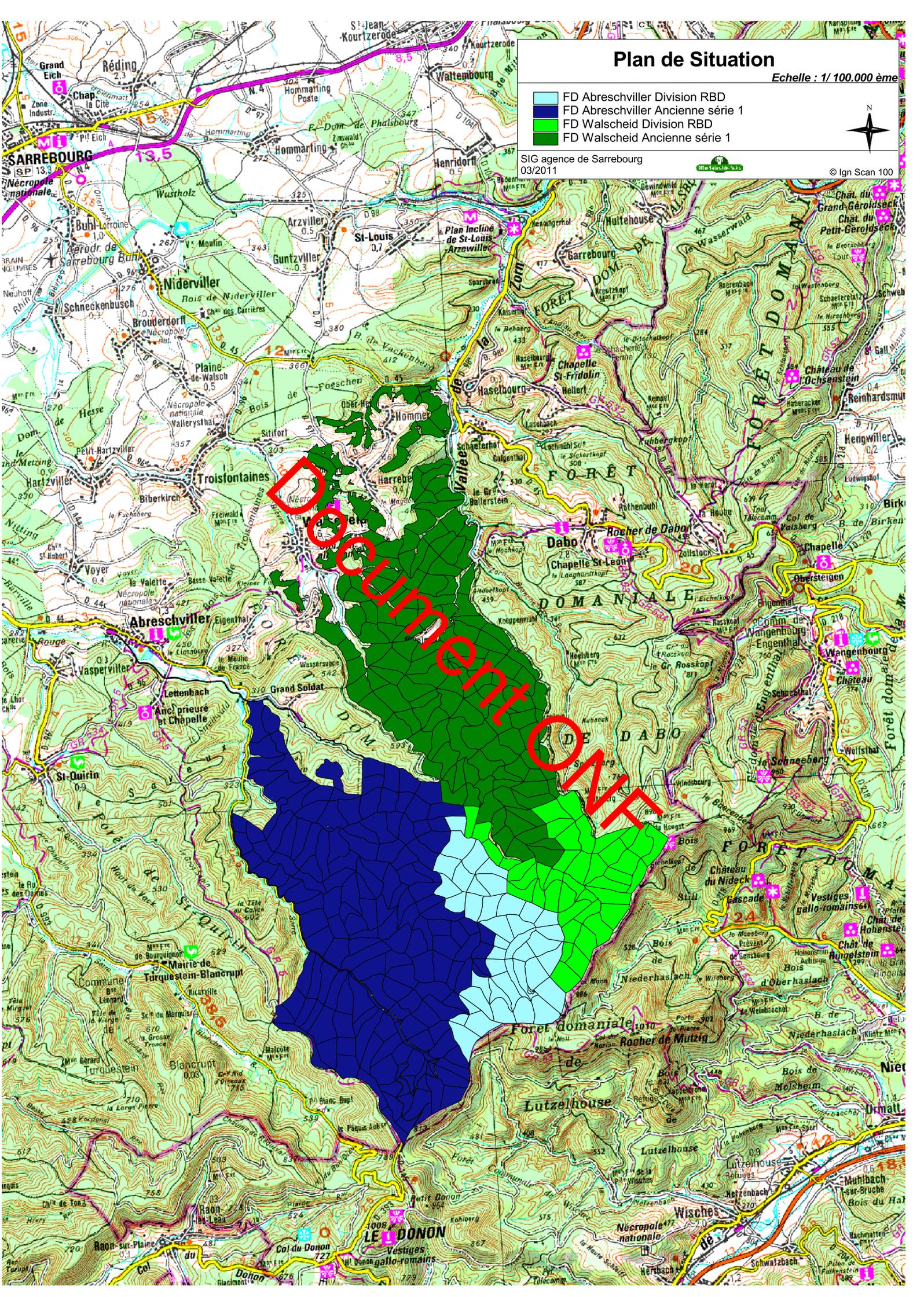
Echelle : 1 / 100.000 ème

- FD Abreschviller Division RBD
- FD Abreschviller Ancienne série 1
- FD Walscheid Division RBD
- FD Walscheid Ancienne série 1

SIG agence de Sarrebourg  
03/2011



© Ign Scan 100



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des Enjeux de Production

Echelle : 1/ 27.500 ème

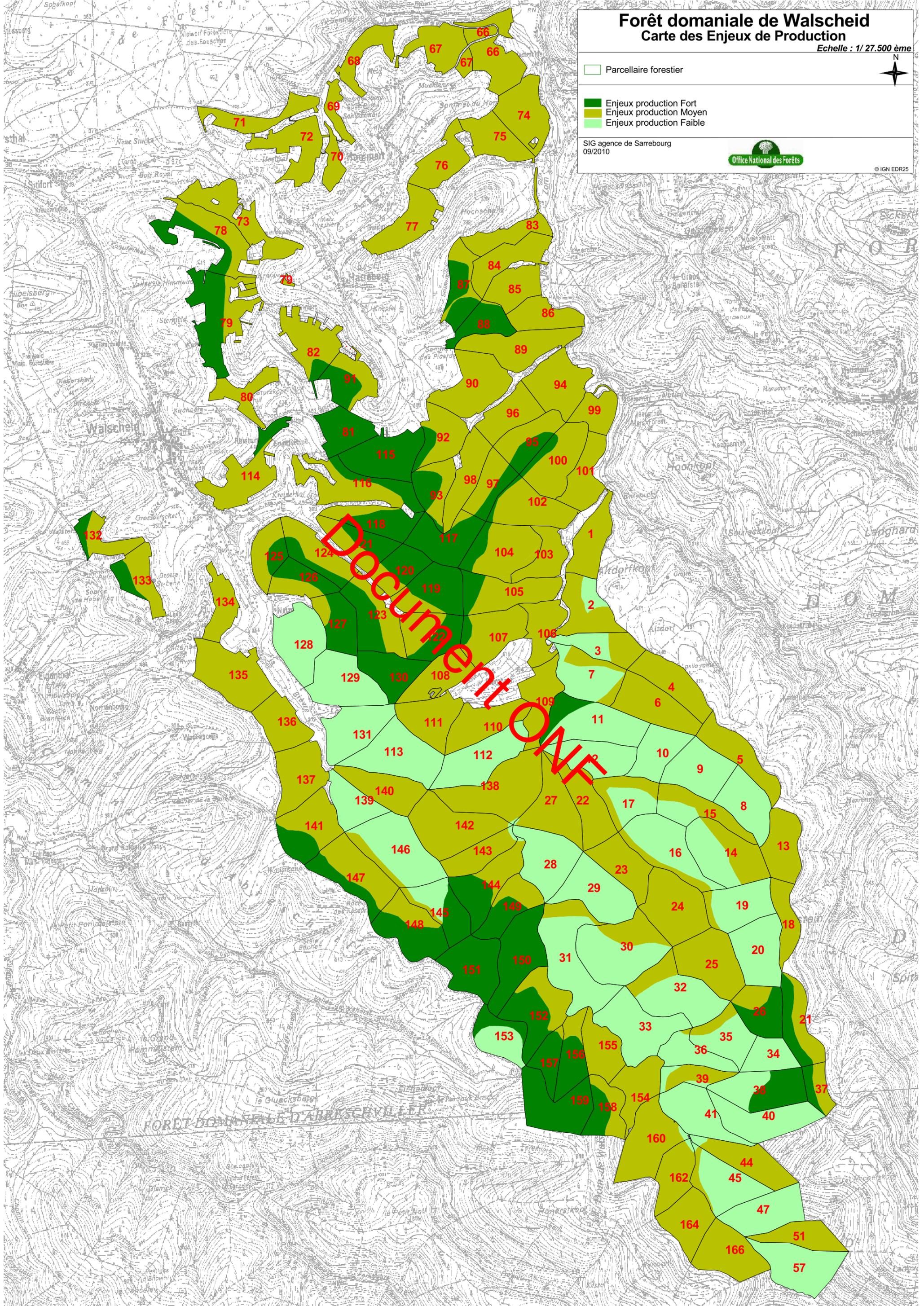
Parcellaire forestier

- Enjeux production Fort
- Enjeux production Moyen
- Enjeux production Faible

SIG agence de Sarrebouurg  
09/2010



© IGN EDR25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des enjeux sociaux

Echelle : 1 / 27.500 ème

Parcellaire forestier

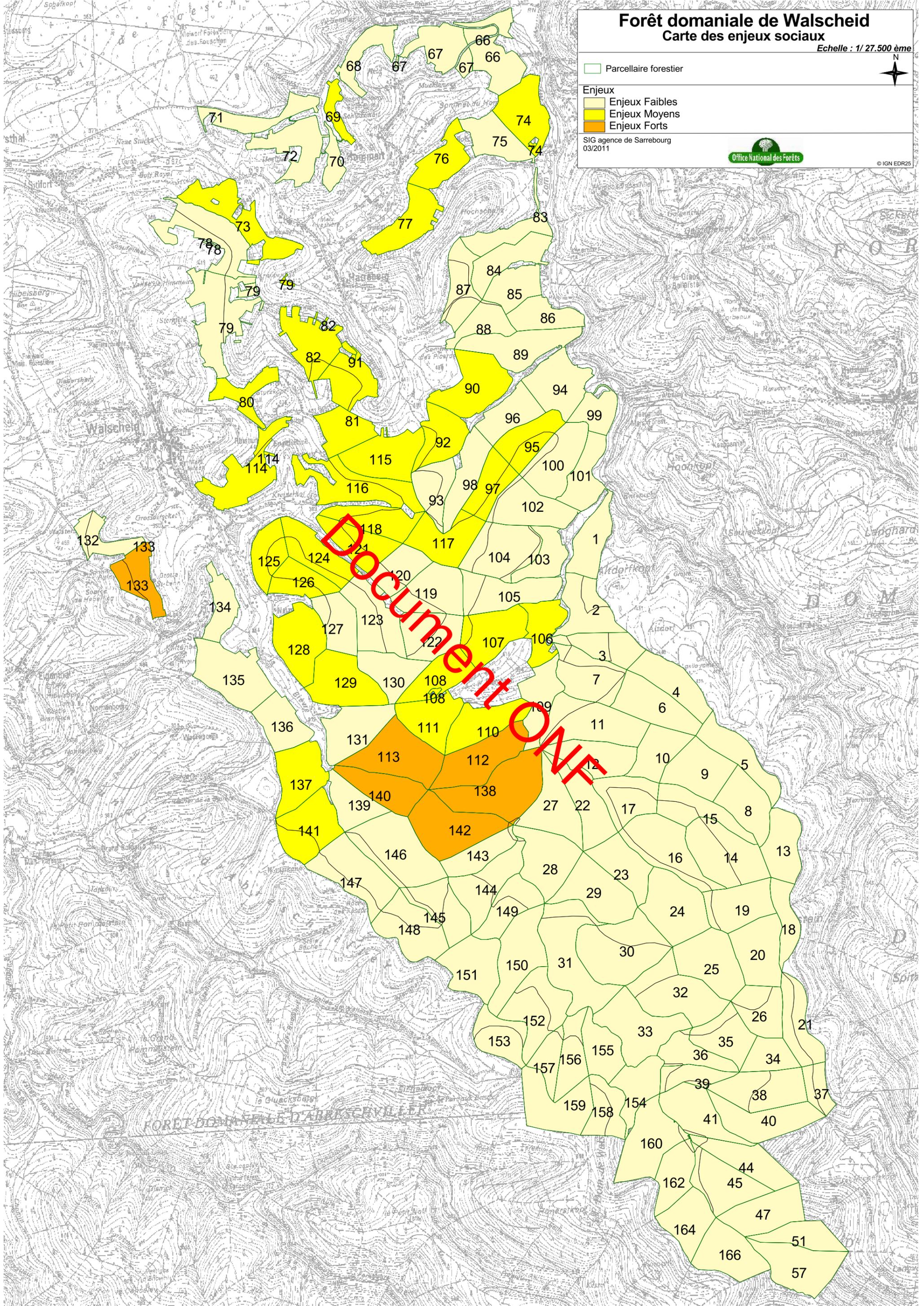


- Enjeux
- Enjeux Faibles
  - Enjeux Moyens
  - Enjeux Forts

SIG agence de Sarrebourg  
03/2011



© IGN EDR25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des stations

Echelle : 1/ 27.500 ème

Parcellaire forestier

Réseau hydrographique

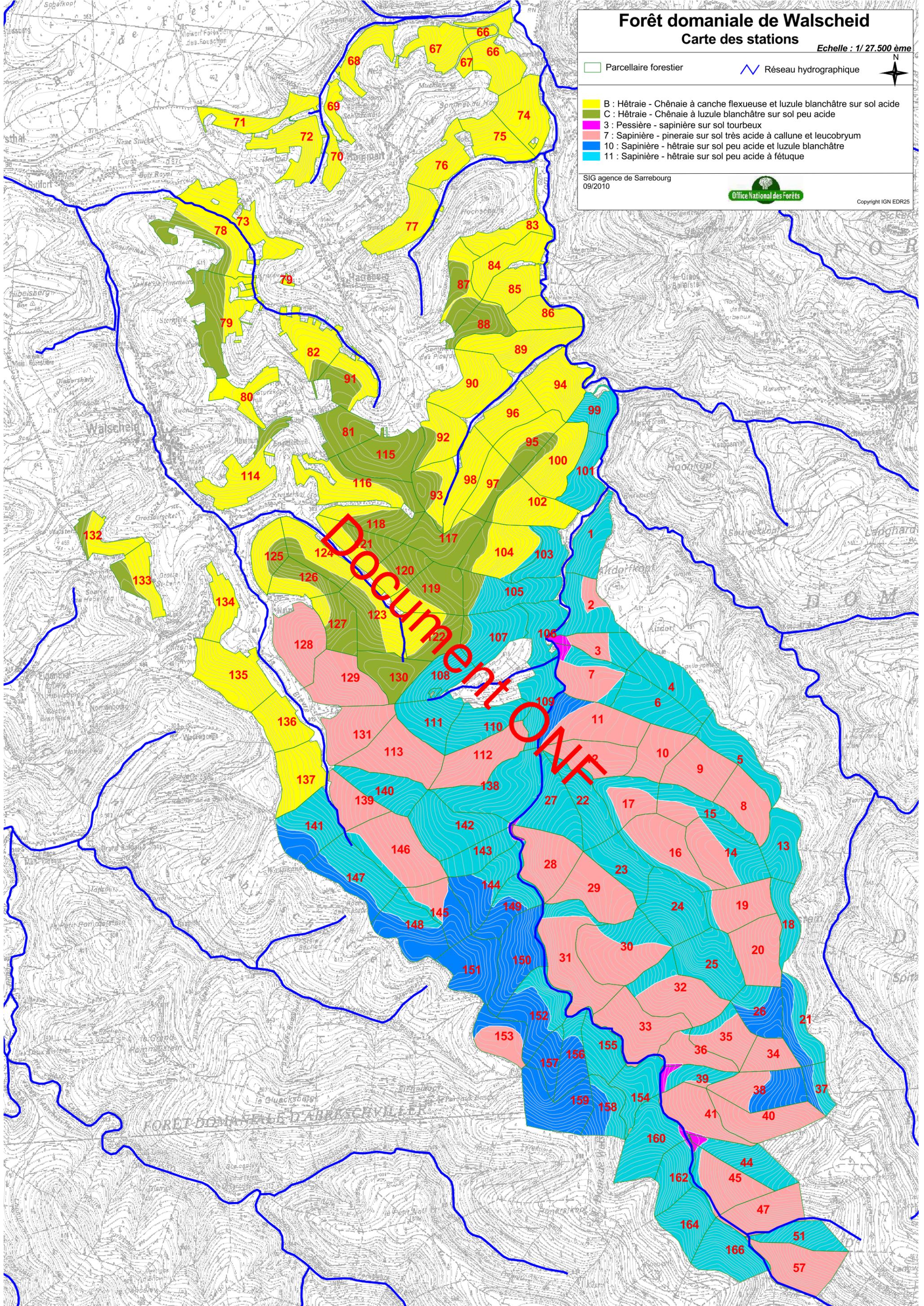


- B : Hêtre - Chêne à canche flexueuse et luzule blanchâtre sur sol acide
- C : Hêtre - Chêne à luzule blanchâtre sur sol peu acide
- 3 : Pessière - sapinière sur sol tourbeux
- 7 : Sapinière - pineraie sur sol très acide à callune et leucobryum
- 10 : Sapinière - hêtre sur sol peu acide et luzule blanchâtre
- 11 : Sapinière - hêtre sur sol peu acide à fétuque

SIG agence de Sarrebourg  
09/2010



Copyright IGN EDR25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des peuplements de sapins sensibles

Echelle : 1/27.500<sup>ème</sup>

Parcellaire forestier



- Essence principale Sapin
- Essence associée Epicea
- Essence associée Hêtre
- Essence associée Pin Sylvestre
- Peuplement mélangés et très mélangés

7 : Sapinière - pineraie sur sol très acide à callune et leucobryum

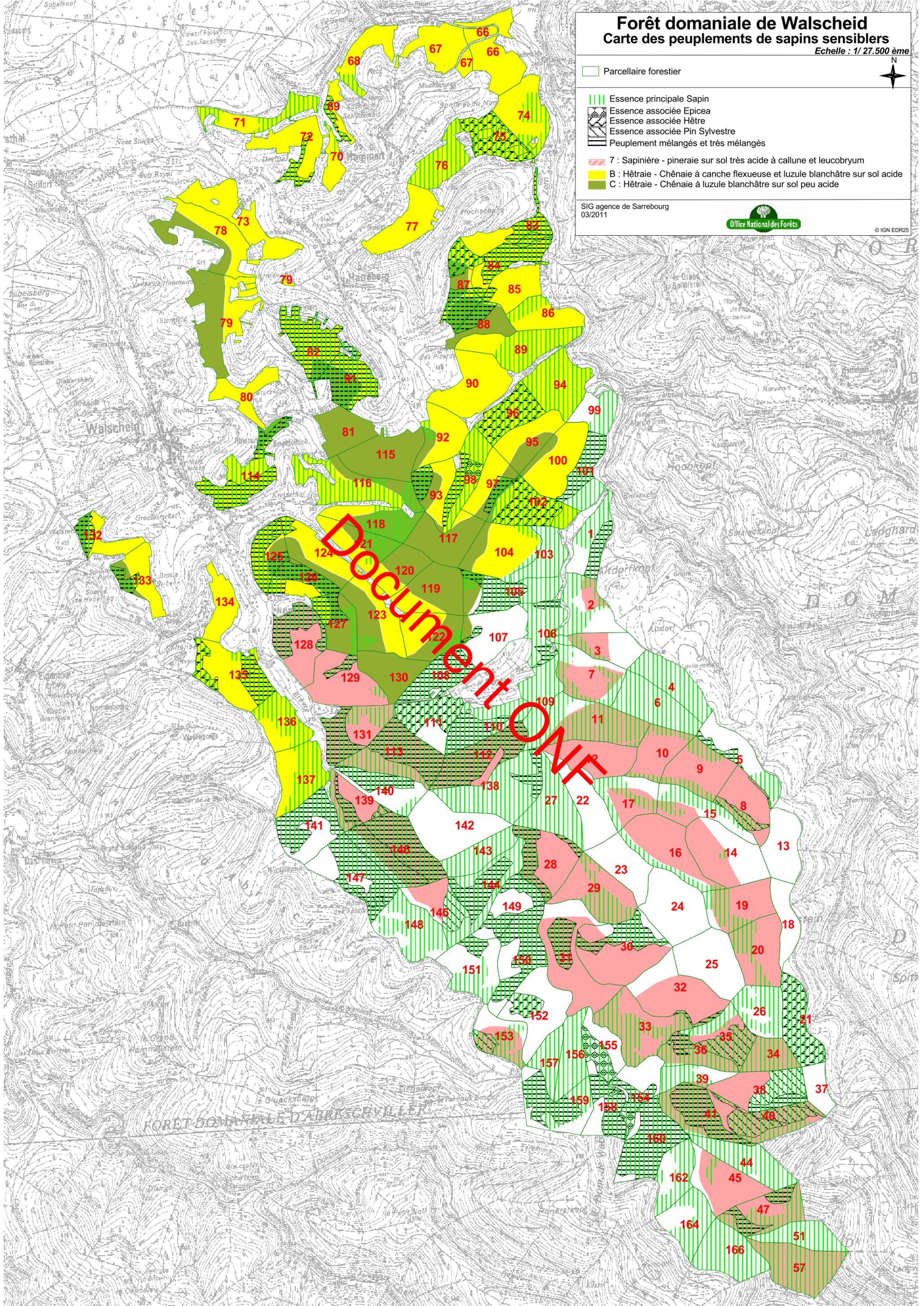
B : Hêtraie - Chênaie à canche flexueuse et luzule blanchâtre sur sol acide

C : Hêtraie - Chênaie à luzule blanchâtre sur sol peu acide

SIG agence de Sarrebourg  
03/2011



© IGN EDR25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des Peuplements

### (Structure et composition)

Echelle : 1/27.500 ème

-  Périmètre de la forêt
-  Parcellaire forestier



#### Essence prépondérante

-  Chênes rouvres/pédonculés
-  Hêtre
-  Erable sycomore
-  Bouleau
-  Autres feuillus
-  Sapin
-  Epicéa
-  Pin sylvestre
-  Douglas
-  Mélèze

-  Peuplement en croissance active
-  Peuplement irrégulier
-  Peuplement en maturation
-  Peuplement mûr
-  Régénération
-  Vide boisable

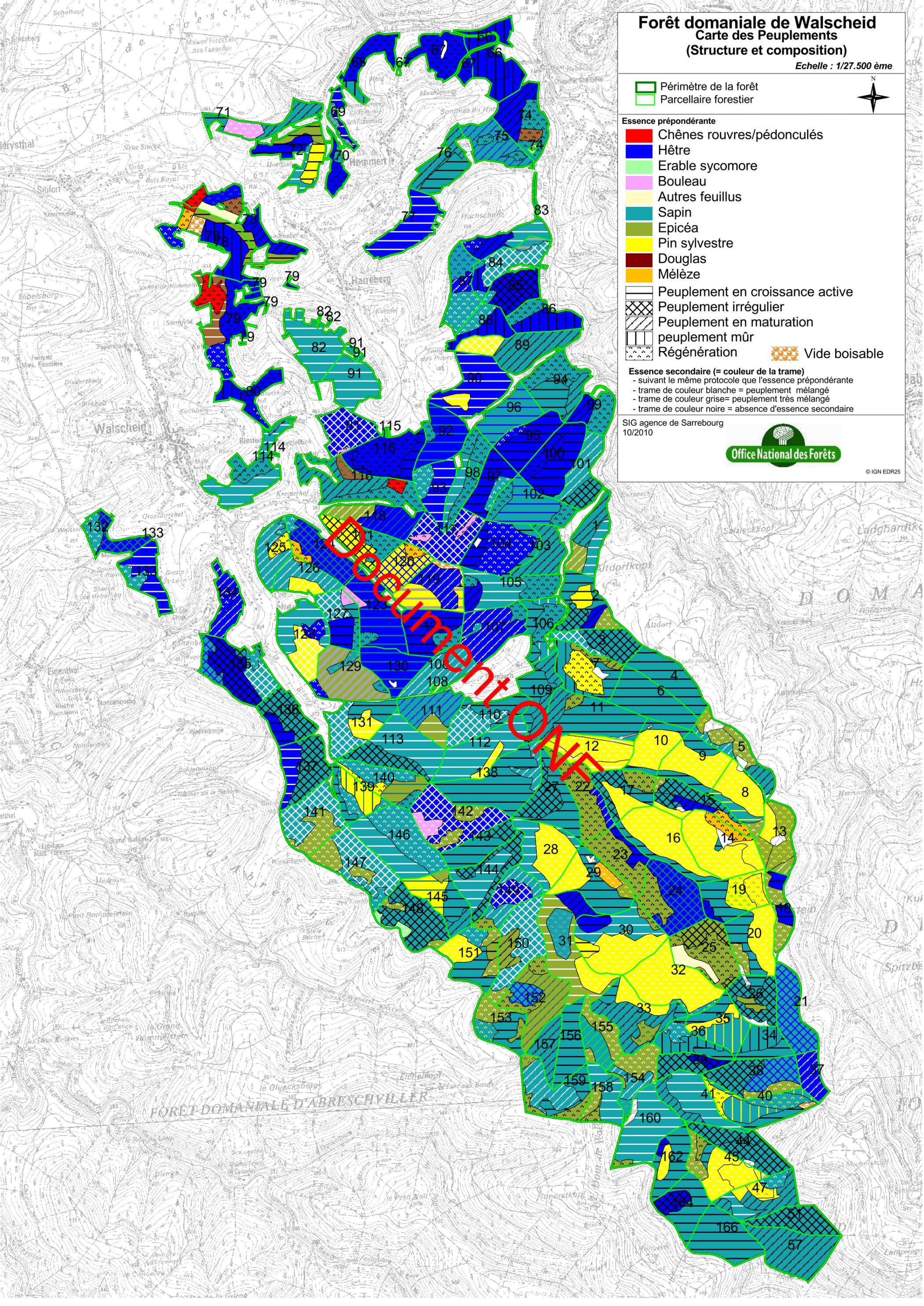
#### Essence secondaire (= couleur de la trame)

- suivant le même protocole que l'essence prépondérante
- trame de couleur blanche = peuplement mélangé
- trame de couleur grise = peuplement très mélangé
- trame de couleur noire = absence d'essence secondaire

SIG agence de Sarrebourg  
10/2010



© IGN EDR25



FORET DOMANIALE D'ABRESCHVILLER

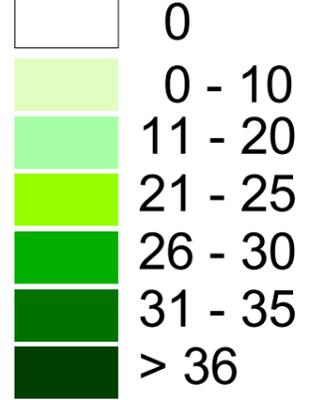
# Forêt domaniale de Walscheid Carte des peuplements ( Capital )

Echelle : 1/27.500 ème

-  Périmètre de la forêt
-  Parcellaire forestier



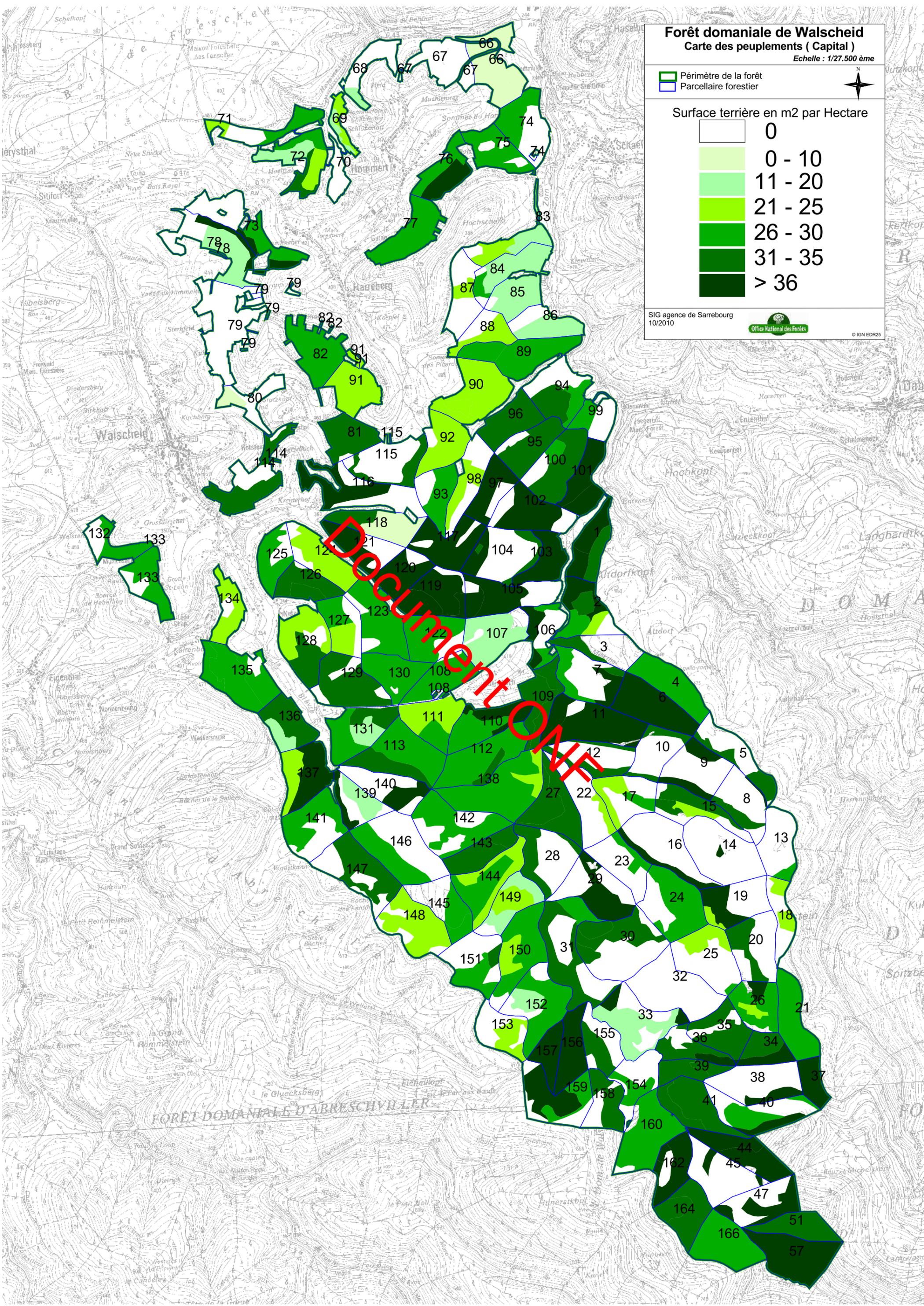
Surface terrière en m2 par Hectare



SIG agence de Sarrebourg  
10/2010



© IGN ED25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des équipements d'accueil et des arbres remarquables

Echelle : 1 / 27.500 ème

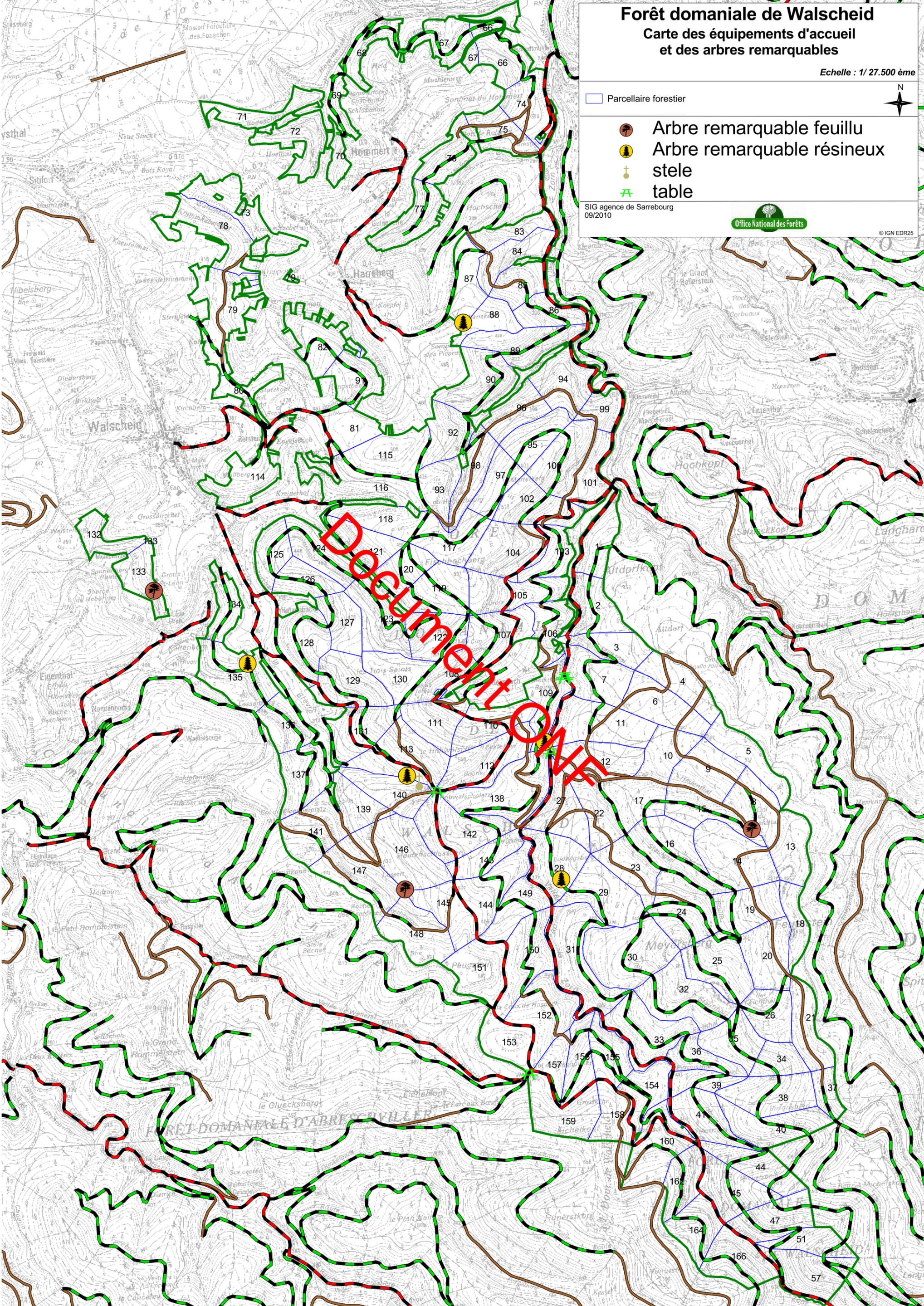
Parcellaire forestier

-  Arbre remarquable feuillu
-  Arbre remarquable résineux
-  stèle
-  table

SIG agence de Sarrebourg  
09/2010



© IGN EDR25



# Forêt domaniale de WALSCHEID

## Carte des Essences-Objectif

Echelle : 1/27.500 ème

- Limites périmétrales de la forêt
- Parcellaire forestier

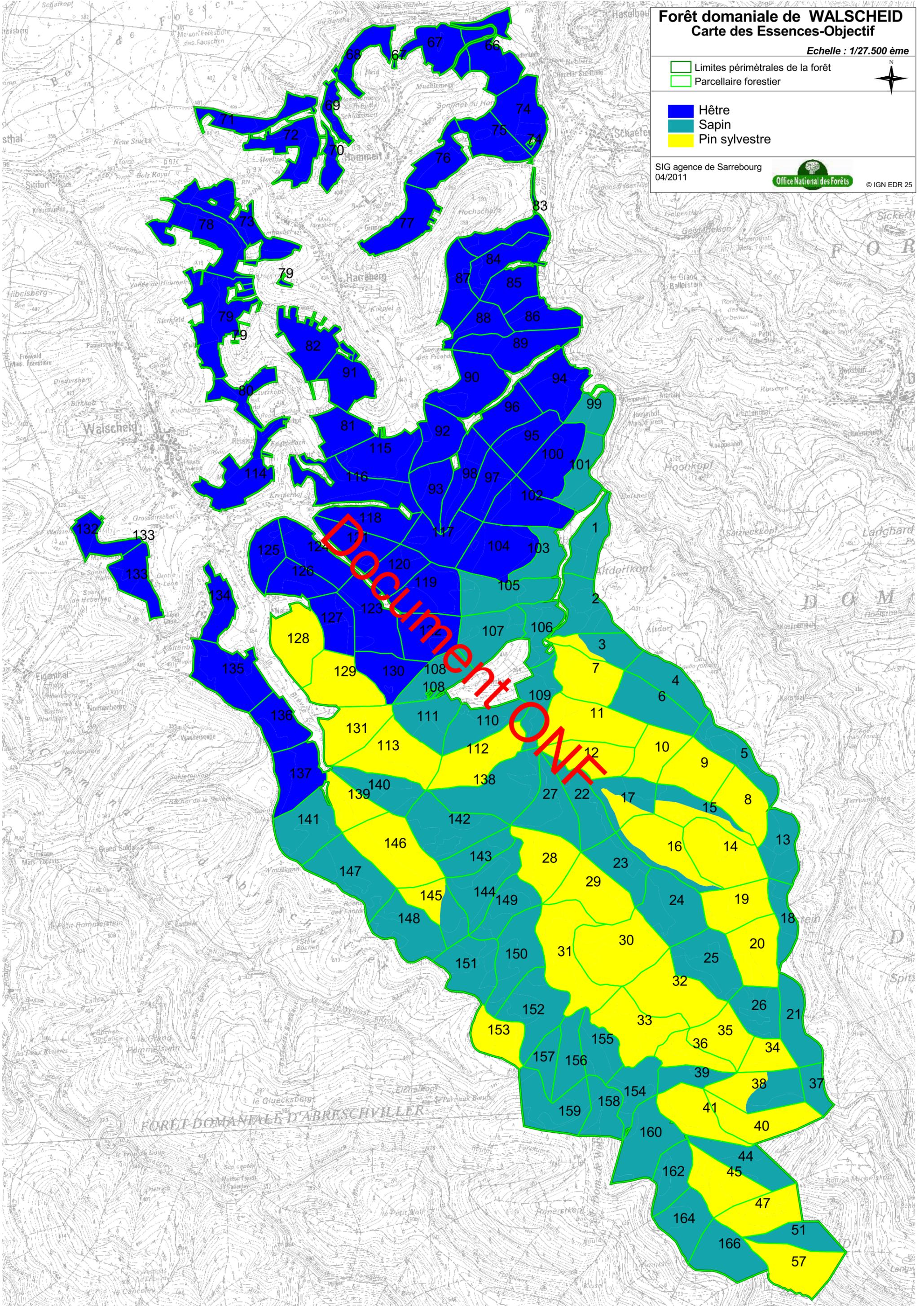


- Hêtre
- Sapin
- Pin sylvestre

SIG agence de Sarrebourg  
04/2011



© IGN EDR 25



# Forêt domaniale de WALSCHEID

## Carte des Essences guidant la sylviculture

Echelle : 1/27.500 ème

- Limites périmétrales de la forêt
- Parcellaire forestier

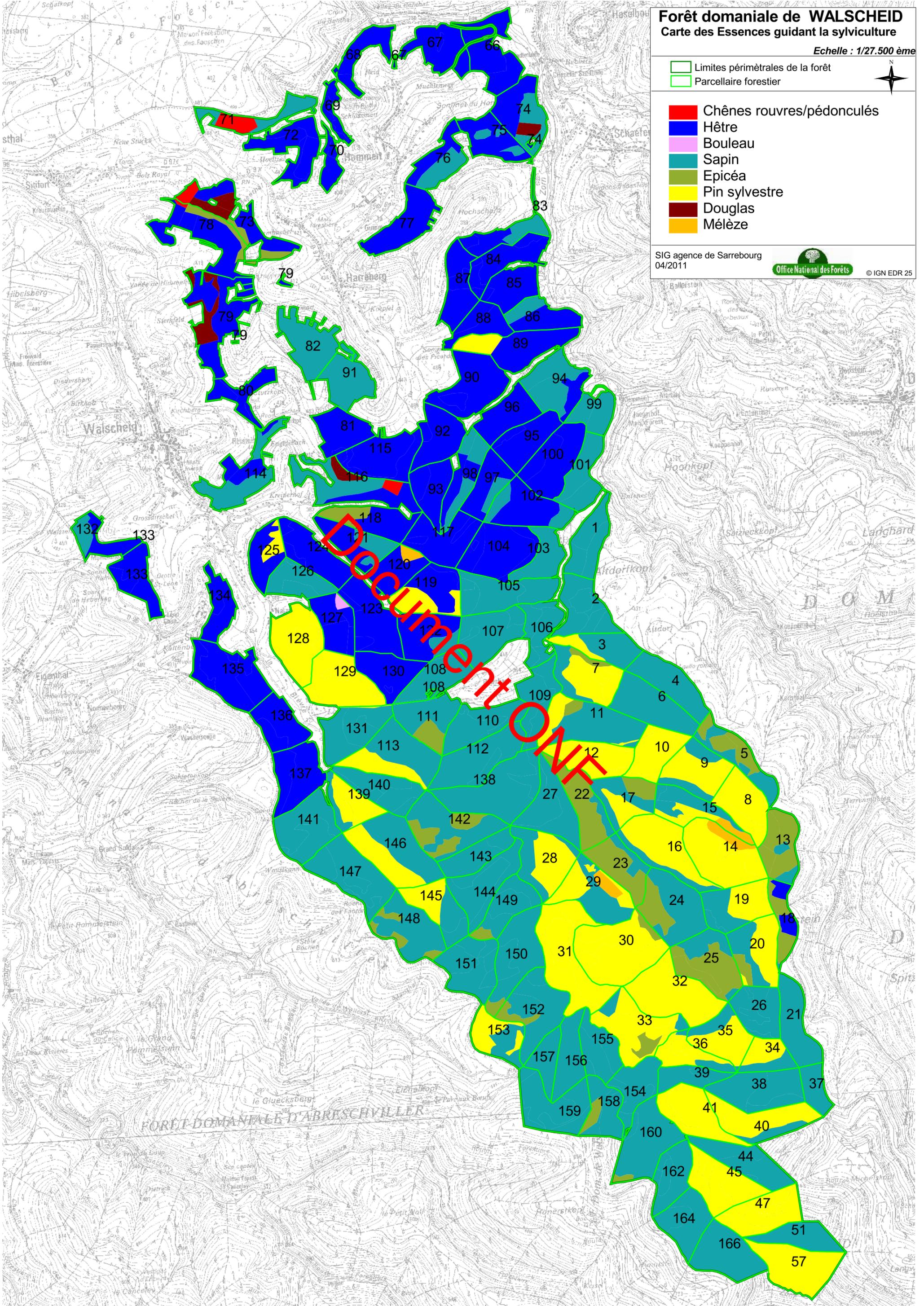


- Chênes rouvres/pédonculés
- Hêtre
- Bouleau
- Sapin
- Epicéa
- Pin sylvestre
- Douglas
- Mélèze

SIG agence de Sarrebourg  
04/2011



© IGN EDR 25



# Forêt domaniale de WALSCHEID Carte d'Aménagement

Echelle : 1/17.500 ème

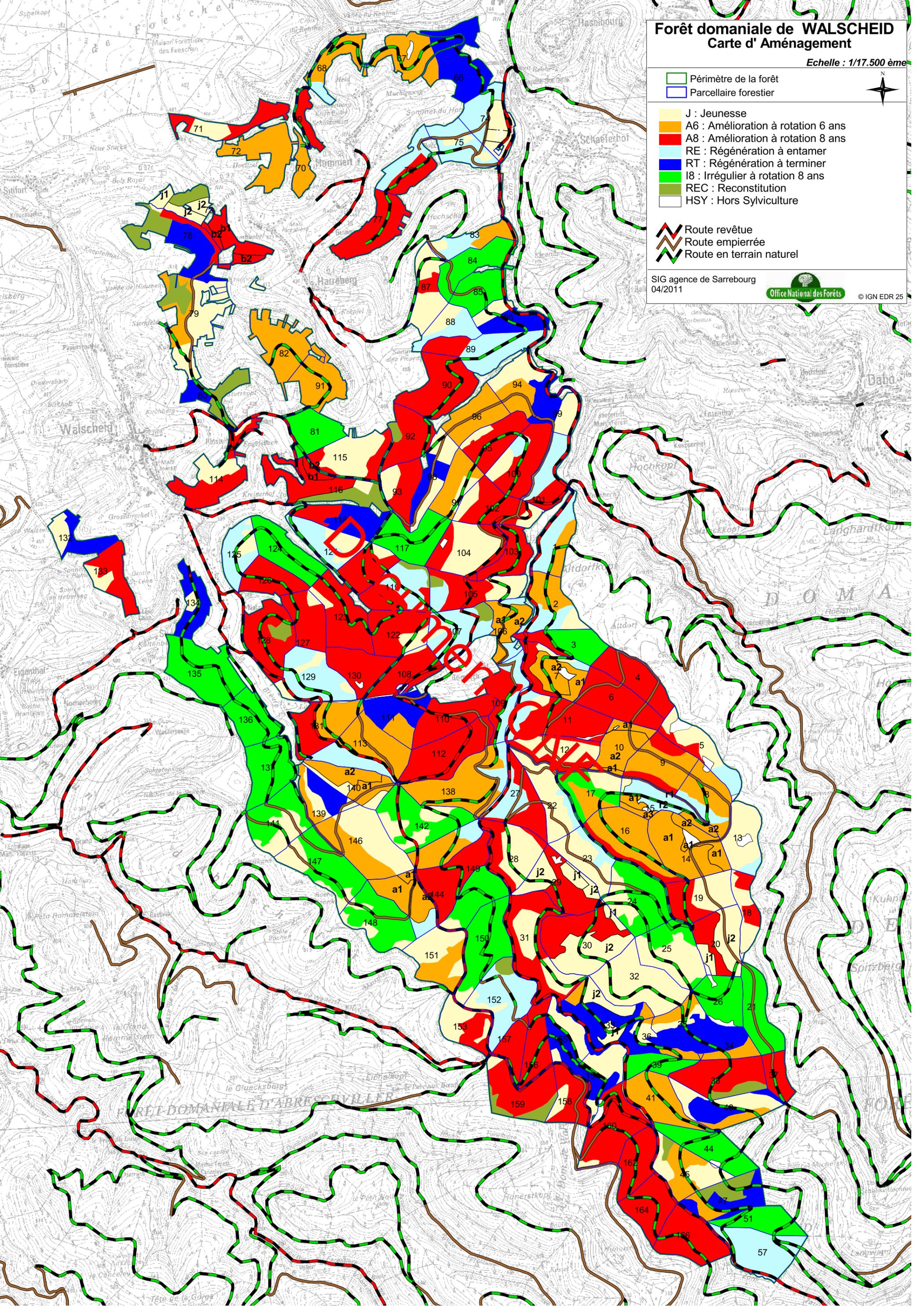
-  Périmètre de la forêt
-  Parcellaire forestier



-  J : Jeunesse
-  A6 : Amélioration à rotation 6 ans
-  A8 : Amélioration à rotation 8 ans
-  RE : Régénération à entamer
-  RT : Régénération à terminer
-  I8 : Irrégulier à rotation 8 ans
-  REC : Reconstitution
-  HSY : Hors Sylviculture

-  Route revêtue
-  Route empierrée
-  Route en terrain naturel

SIG agence de Sarrebourg  
04/2011



**FORET DOMANIALE DE WALSCHIED**  
Carte des Zones d'acquisition prioritaire

 Parcellaire

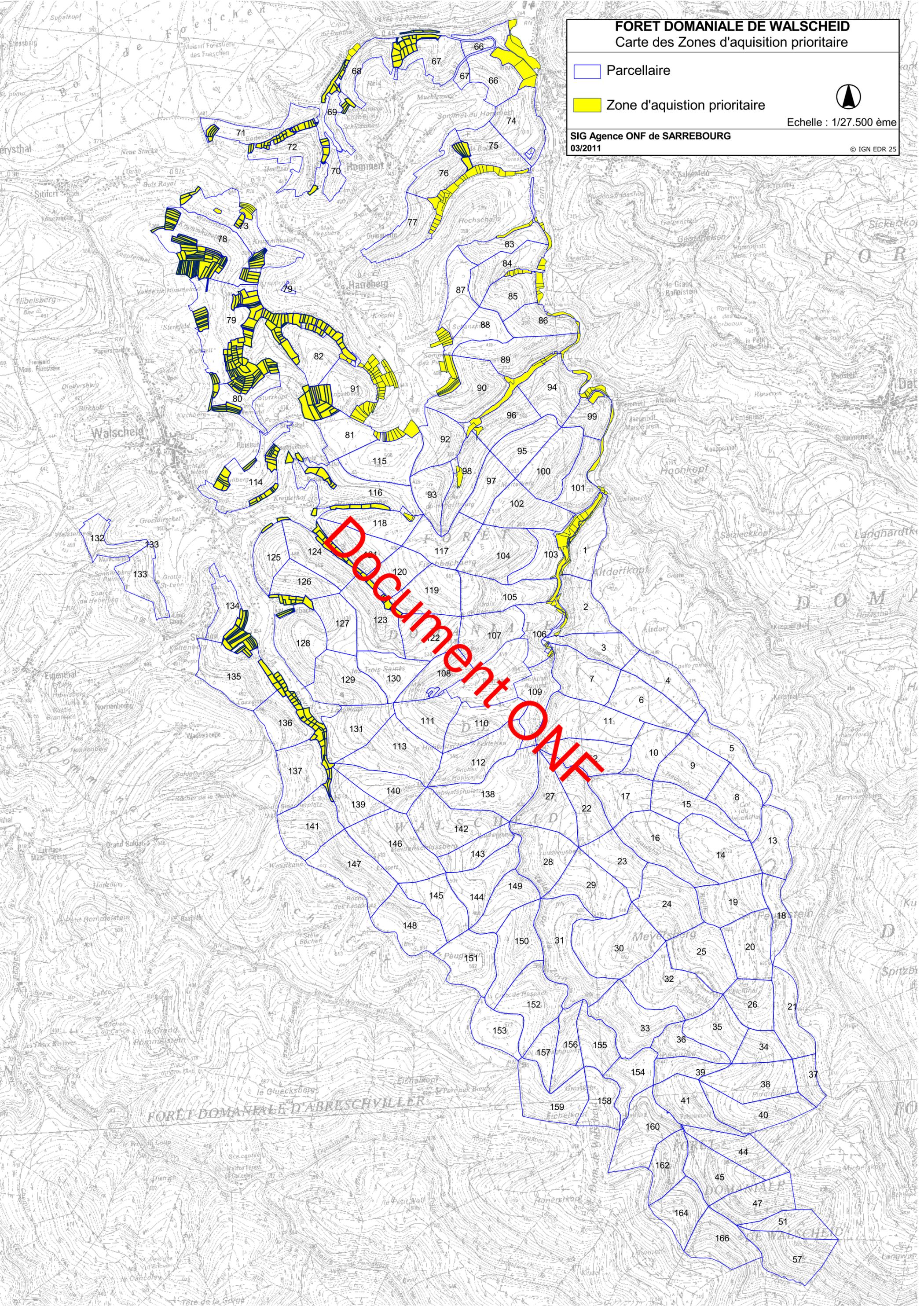
 Zone d'acquisition prioritaire



Echelle : 1/27.500 ème

SIG Agence ONF de SARREBOURG  
03/2011

© IGN EDR 25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des parcelles dégrévées du droit d'usage

Echelle : 1/ 27.500 ème

Parcellaire forestier

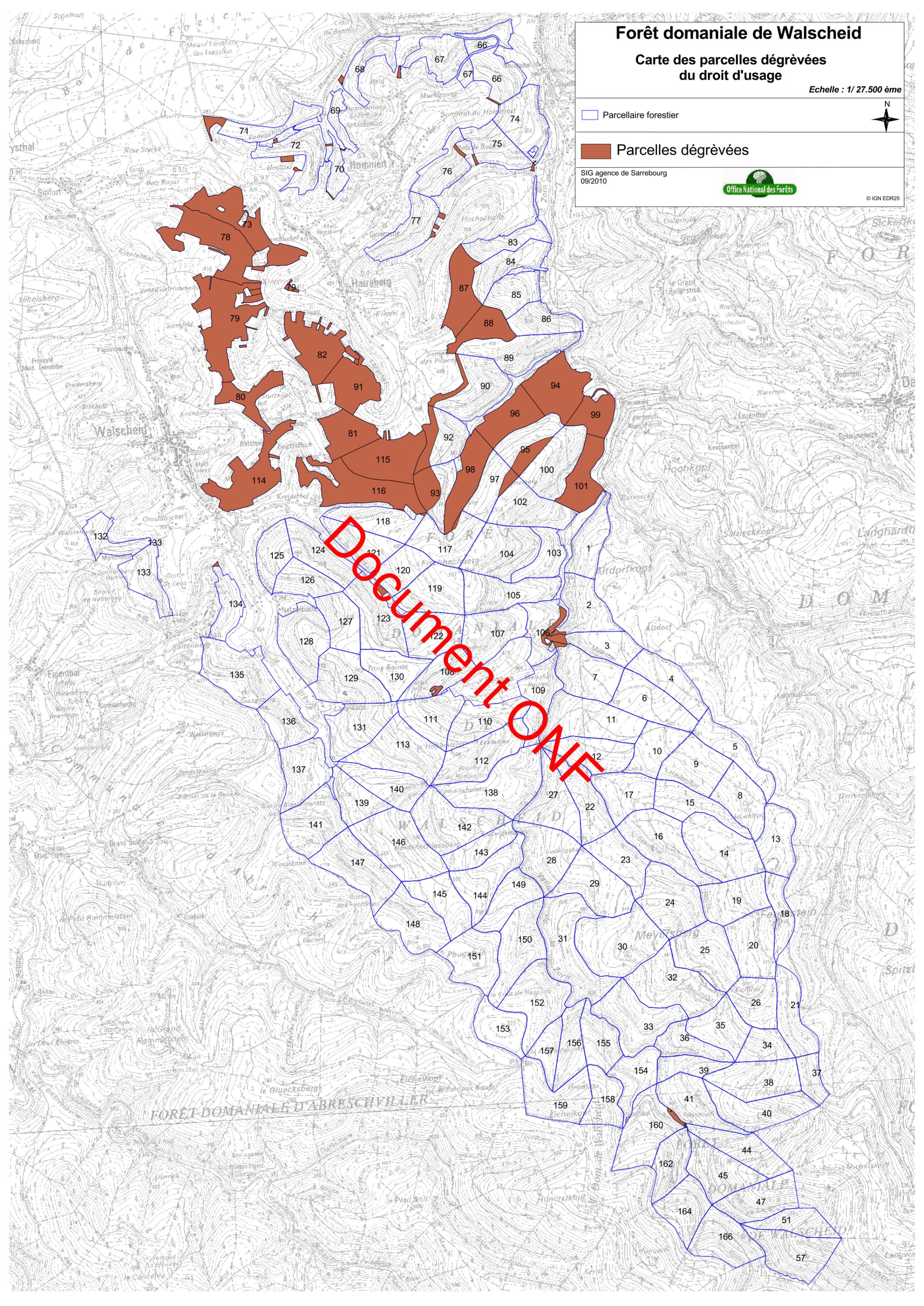


Parcelles dégrévées

SIG agence de Sarrebourg  
09/2010



© IGN EDR25



# Forêt domaniale de Walscheid

## Carte des sensibilités au tassement

Echelle : 1/ 27.500 ème

Parcellaire forestier

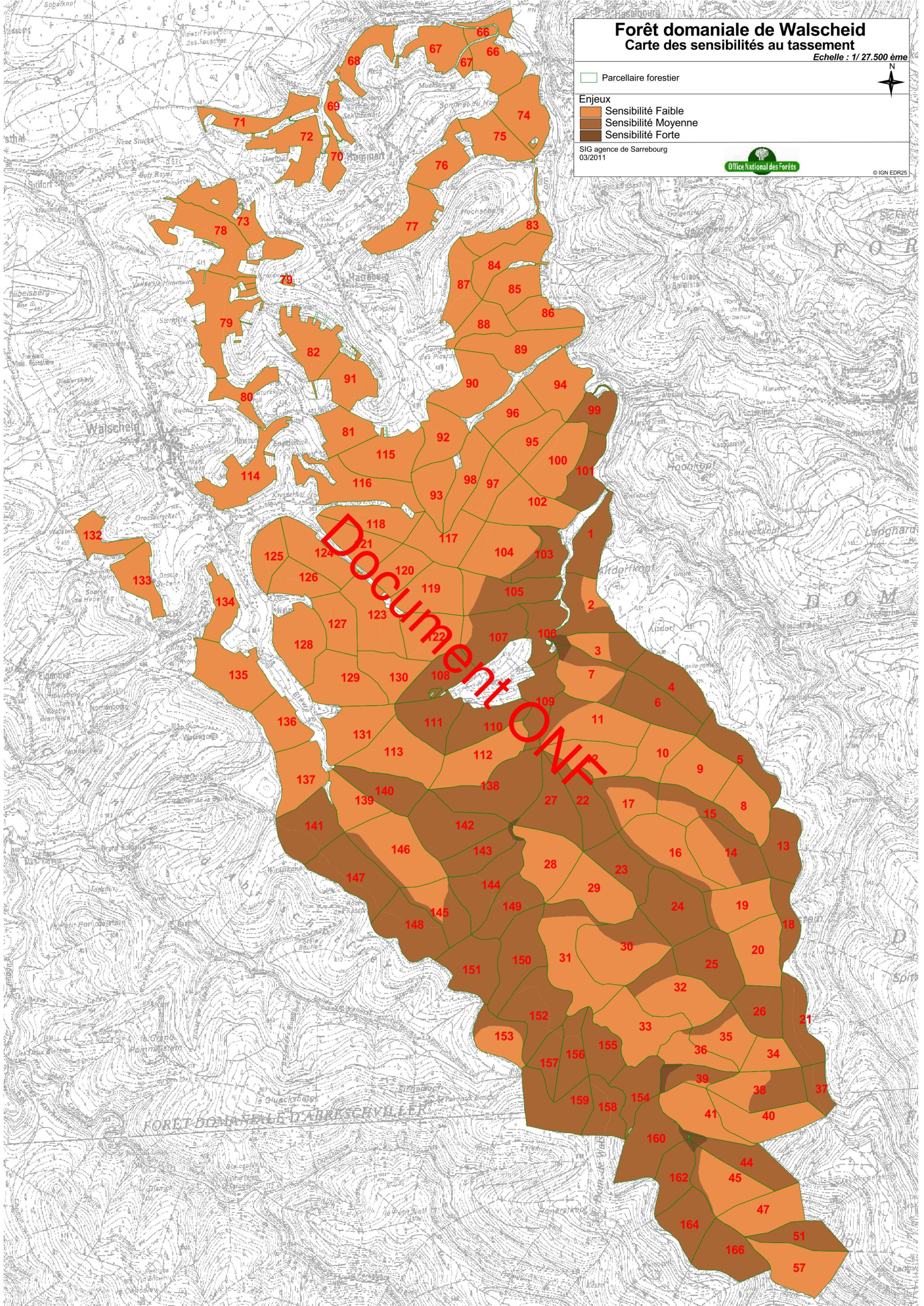
Enjeux

- Sensibilité Faible
- Sensibilité Moyenne
- Sensibilité Forte

SIG agence de Sarrebourg  
03/2011



© IGN EDR25



Document ONE